

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 16 octobre 2017 à 18h30</b></p>
--

**I - ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017.
3. Compte-rendu des décisions et arrêtés du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2017 pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités.
4. Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2017.

Communications

5. Rapport d'activités 2015/2016 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU).
6. Rapport d'activités 2016/2017 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.
7. Rapport d'activités 2016 de Colmar Expo SA.
8. Rapport d'activités 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar.
9. Décision modificative n° 1 – 2017.
- 9 bis. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n°1.
10. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la Ville Azerbaïdjanaise de Shéki.
11. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2018.
12. Aide à la vie associative culturelle – 2<sup>ème</sup> tranche 2017.
13. Convention de mécénat avec la SCCU pour le 28<sup>ème</sup> Festival du livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.
14. Convention de mécénat avec la société Vialis pour la 28<sup>ème</sup> édition du festival du livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.
15. Convention entre la Ville de Colmar et la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) pour le dépôt du fonds ancien de la bibliothèque de la SHNEC.
16. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

17. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – Programme 2018.
18. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB – Immeuble 14 rue Berthe Molly.
19. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.
20. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – Programme 2018.
21. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2017.
22. Désignation de Monsieur Voltzenlogel dans différents organismes.
23. Désignation de Monsieur Spaety dans différents organismes.
24. Versement de la subvention 2017 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.
25. Conversion d'une concession perpétuelle en concession perpétuelle à titre honorifique.
26. Convention entre la Ville et le Tribunal d'Instance de Colmar organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.
27. Convention de transfert de gestion des aménagements d'espaces verts et d'éclairage public du giratoire de la Croix-Blanche – RD 417/Rd 1 bis II.
28. Remplacement de véhicules de service – Programme 2018.
29. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.
30. Subventions à diverses associations patriotiques.
31. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises Oberer Rudenwadel Weg.
32. Transaction immobilière : régularisation foncière lycée Blaise Pascal.
33. Passage entre les rues de l'Enceinte et des Laboureurs : radiation et constitution d'une servitude au livre foncier.
34. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en site patrimonial remarquable et ses proches abords.
35. Subventions pour la rénovation des vitrines.

## II - DIVERS

REÇU À LA PRÉFECTURE

Nombre de présents : 45  
absent : 0  
excusés : 4

23 OCT. 2017

**Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 18 septembre 2017.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

**Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal.  
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**

Nombre de présents : 45  
absent : 0  
excusés : 4

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 3 Compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2017.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**POINT N° 3 : COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES ARRETES**

pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2017.

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 24 août 2017, la Ville a mandaté le Cabinet PARME AVOCAT, pour assurer sa défense devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, suite au recours indemnitaire et au référé-provision introduits par la société GOPPION, titulaire du lot n°18 « *équipements muséographiques et scénographiques* » du marché de travaux relatif à l'extension du Musée UNTERLINDEN.

- Par une décision du 24 août 2017, la Ville a mandaté le Cabinet PARME AVOCATS, pour assurer sa représentation, suite au recours amiable déposé par la société HERZOG et DE MEURON, maître d'œuvre des travaux d'extension du Musée UNTERLINDEN, devant le Comité de Règlement Amiable des Marchés Publics de Nancy, suite au rejet par la Ville de sa demande de rémunération complémentaire.

- Par une décision du 12 septembre 2017, la Ville a mandaté le Cabinet PARME AVOCATS, pour assurer sa défense devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, suite à quatre recours en annulation introduits par la société OXIAL contre des arrêtés de refus d'implantation de panneaux numériques.

- Par une décision du 19 septembre 2017, la Ville a mandaté le Cabinet PARME AVOCATS, pour assurer sa défense devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, suite au recours en annulation introduit par un agent contre la décision par laquelle la Ville a refusé d'accepter sa démission pour motif légitime.

- Par une décision du 20 septembre 2017, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour assurer sa défense devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, dans le cadre d'un recours introduit suite à la vente d'une parcelle communale.

ko

- Par une décision du 25 septembre 2017, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour assurer sa défense devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, suite à la contestation par la société SOCEC, qui exploite le cinéma MEGA CGR, de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due pour l'année 2017.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2017.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU A LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 août 2017 AU 30 septembre 2017

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 936	07/08/2017	Arrêté constitutif de création d'une régie de recettes au multi-accueil Les P'tits Aviateurs	07 - REGIES COMPTABLES	
4 947	08/08/2017	Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes Instituée auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental	07 - REGIES COMPTABLES	
4 951	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'ACSS	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 952	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'ALEP	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 953	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'AQUATIC CLUB	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 954	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant COLMAR EVASION PLONGEE	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 955	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant SR Colmar HANDISPORT Natation	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 956	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant les SRC,section natation water-polo	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 957	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant le TACC	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 958	08/08/2017	Convention d'utilisation d'équipements nautiques municipaux concernant l'APACH	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 970	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FEURER Marcel, concession n° 39004	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 970	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FEURER Marcel, concession n° 39004	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 971	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOPP Nicole, concession n° 38979	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 972	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme HECKETSWEILER Gabrielle, concession n° 38950	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 973	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHAEFER Patrick, concession n° 39003	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 974	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MALLINGER Eugène, concession n° 39005	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

19

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 975	09/08/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. ERDINGER Bernard, concession n° 39006	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 976	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. KELLOFFNER Francis, concession n° 39007	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 977	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FLUHR Adrien, concession n° 38486	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 978	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BRIDEL Pascal, concession n° 38995	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 979	09/08/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme BERTHEREAU-DUMAUX Sandrine, concession n° 38864	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 980	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BRETZ Lina, concession n° 38997	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 981	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GUTZWILLER Danielle, concession n° 38973	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 982	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BAUMANN Lucie, concession n° 39009	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 983	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. RICHART Noël, concession n° 38873	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 984	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DEGOUT Jean-Louis, concession n° 39010	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 985	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MULLER Jacqueline, concession n° 39013	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 986	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DUCAZEUX Jean-Baptiste, concession n° 38981	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 987	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BRUNSCHWILLER Denis, concession n° 39015	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 988	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GRAFF Patrice, concession n° 38659	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 989	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WERNERT Henry, concession n° 38491	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 990	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HAAS-NUNGE Martine, concession n° 39017	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 991	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MATHIVET Danielle, concession n° 39020	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 992	09/08/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme VENERUCCI Gilberte, concession n° 39018	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 993	09/08/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme TECLA Luisa, concession n° 39019	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 994	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHLOSSER Geneviève, concession n° 39012	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 996	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme JODER DUFLOS Gabrielle, concession n° 39023	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 997	09/08/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. LUSTENBERGER Pascal, concession n° 39022	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 998	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OTTMANN Henriette, concession n° 39021	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 999	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FALBRIARD François, concession n° 39016	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 000	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. PATRIARCA Glodomiro, concession n° 39026	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 001	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. PATRIARCA Glodomiro, concession n° 39011	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 002	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HUTH Christiane, concession n° 38965	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 003	09/08/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. OTTENWILL Jean-Paul, concession n° 39030	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 009	09/08/2017	Réalisation d'un emprunt d'un montant de 8 000 000 € (huit millions d'euros) auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.	03 - REALISATION D'EMPRUNTS	
5 272	05/09/2017	Arrêté modifiant l'arrêté n° 5009/2017 du 9 août 2017 relatif à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 8 000 000 €	03 - REALISATION D'EMPRUNTS	
5 291	05/09/2017	Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et Théâtre pour l'année scolaire 2017/2018	02 - TARIFS	hausse globale 3% modulée selon les for
5 343	07/09/2017	Modification des tarifs de délivrance des carnets « Ciné Pass »	02 - TARIFS	Junior : 50% et Senior + : 33 %
5 390	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. FORNY Roger, concession n° 39029	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 391	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GASSMANN Concetta, concession n° 39037	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

13

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
5 392	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GROSSHENY Marie-Françoise, concession n° 39036	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 393	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MENOUD Marie Christine, concession n° 38876	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 394	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. ROUSTIAU-KARCHER Romain, concession n° 38827	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 395	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. SCHEIBLING Yannick, concession n° 38582	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 396	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. MARCELLIN Jean-François, concession n° 39031	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 399	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MARCELLIN Christiane, concession n° 39032	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 400	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOHLER Liliane, concession n° 38980	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 401	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. EYMANN Louis Georges, concession n° 39033	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 402	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ANTONISZYN Patricia, concession n° 39040	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 403	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BATAILLE Béatrice, concession n° 39041	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 404	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BOUBLENZIA Boumedienne, concession n° 36735	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 405	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. PEUPLE Christian, concession n° 38878	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 406	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BODEIN Adolphe, concession n° 38763	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 407	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LEFORT Marie-Claire, concession n° 39045	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 408	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KETTERLIN Fernand, concession n° 39038	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 409	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HOCHDOERFFER Alice, concession n° 39044	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 410	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GABRIEL Mireille, concession n° 39046	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
5 411	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FLIEGAUFF Carmen, concession n° 39048	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 412	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BODEIN Yves, concession n° 39083	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 413	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STUDER Guy, concession n° 39050	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 414	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme SUTTER Maria, concession n° 39056	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 415	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHMIDT Yvette, concession n° 39055	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 416	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LECHNER Charles, concession n° 39024	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 417	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BAUER Gabrielle, concession n° 39054	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 418	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WUEST Laurette, concession n° 39051	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 419	11/09/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. ROECKEL Sébastien, concession n° 11345	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 420	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GERMANN Myriam, concession n° 39052	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 421	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. VOEGLIN Roland, concession n° 39059	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 422	11/09/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme REICHENAUER Marthe, concession n° 39027	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 434	12/09/2017	Arrêté modificatif de l'arrêté n° 4372/2017 du 5 juillet 2017 portant renouvellement de la concession funéraire n° 38959	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 602	25/09/2017	Droit de préemption urbain 23 Mittler weg	15 - DROIT DE PREEMPTION ART L213-3	

13

20

Nombre de présents : 45  
absent : 0  
excusés : 4

REÇU À LA PRÉFECTURE  
23 OCT. 2017

**Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**POINT N° 4 : COMPTE RENDU DES MARCHES**

conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 23 OCT 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 AOUT 2017

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
02/08/2017	IMPRESSION 50 AFFICHES MUPI INCIVILITES	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	196,80
03/08/2017	IMPRESSION AFFICHES MUPI LE GRILLEN DEVIS N°CGRI68 - 230814-0 - SG DU 01 08 2017	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
04/08/2017	AMENAGEMENT ACCES SILO BLEYLE	LINGENHELD	Marché	Simple ou unique	535 954,14
04/08/2017	TRANSP. EL. SALLE EUROPE ELEM.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
04/08/2017	TRANSP. EL. SALLE EUROPE MAT. HORTENSIAS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
04/08/2017	TRANSP. EL. ETANGS INGERSHEIM ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	355,00
04/08/2017	TRANSP. EL. CONSERVATOIRE MAT.MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
04/08/2017	TRANSP. EL. CONSERVATOIRE MAT.MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
07/08/2017	AMENAGEMENT ACCES SILO BLEYLE	ART BLOC	Marché	Simple ou unique	65 562,00
07/08/2017	TRANSPORT VVV LA BRESSE LE 8-9-10.08.17	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	855,00
07/08/2017	TRANSPORT SORTIE FAMILLE REININGUE 23.07	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	910,00
08/08/2017	IMPRESSION POINT COLMARIEN 255-256 ET 257 SELON ACCORD CADRE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	30 492,00
08/08/2017	IMPRESSION 38 AFFICHES MUPI SUMMER NIGHT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	166,80
08/08/2017	IMPRESSION 35 AFFICHES MUPI POINT COLMARIEN 255	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
10/08/2017	IMPRESSION DE 600 CARTONS D'INVITATION PMC	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	274,80
10/08/2017	PREVISION IMPRESSIONS AFFICHES 3E TRIMESTRE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	1 000,00
12/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	KALKAN PEINTURE	Marché	Simple ou unique	125 277,60
14/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	ETS REGO	Marché	Simple ou unique	149 052,54
14/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	LABEAUNE	Marché	Simple ou unique	359 471,53
16/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	AWS BETON CUT DIAMCOUPE	Marché	Simple ou unique	735 036,00
16/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	SCHERBERICH	Marché	Simple ou unique	735 036,00
16/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	JACOB SAS	Marché	Simple ou unique	148 473,60
16/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	SCHINDLER	Marché	Simple ou unique	58 080,00
16/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	SOVEC ENTREPRISES	Marché	Simple ou unique	282 375,89
16/08/2017	CONSERVATION DES COLLECTIONS DES DOMINICAIS	BRUYNZEEL RANGEMENTS	Marché	Simple ou unique	209 104,80
18/08/2017	TRANSP. EL. MUSEE DU JOUET ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
24/08/2017	IMPRESSION AFFICHES RESTEZ CONNECTE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	196,80
24/08/2017	IMPRESSION COLMAR MAG FESTIVAL DU LIVRE 2017	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	1 536,00
25/08/2017	PLATEFORME GENERALE DE SERVICES NUMERIQUES POPULATION	NUMESIA	Marché	Bon de commande mono attributaire	165 800,00
28/08/2017	TRANSP. EL.NEULAND ELEM HIRN 02/06/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	92,00
28/08/2017	TRANSP. WALBACH ELEM ST NICOLAS 13/06/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	90,00
28/08/2017	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM.MACE 06/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	480,00
28/08/2017	TRANSP. WALBACH ELEM ST NICOLAS 04/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	90,00
28/08/2017	TRANSP. EL.NEULAND ELEM SERPENTINE 03/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	92,00
28/08/2017	TRANSP. EL. WESSERLING ELEM.FRANK 06/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	310,00
28/08/2017	TRANSP. EL.KINTZHEIM ELEM. ST NICOLAS 29/06/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	210,00
28/08/2017	TRANSP. EL. HUNAWIHR ELEM. HIRN 03/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	180,00
28/08/2017	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM. WALTZ 30/06/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
28/08/2017	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM. HIRN 03/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
28/08/2017	TRANSP. EL. VOEGTLINSHOFEN ELEM.ST EXUPERY 03/07	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	120,00
28/08/2017	TRANSP. EL. ZOO MULHOUSE ELEM.ST EXUPERY 03/07	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	480,00
28/08/2017	TRANSP. EL. ORBEY ELEM.ST EXUPERY 04/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
28/08/2017	TRANSP. EL. LABAROCHE MAT.GERANIUMS 03/07/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	130,00
30/08/2017	AFFICHES MUPI AFAP 2017	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	190,80
31/08/2017	TRANSP. EL. ELEM PFISTER MAT. BRANT 19/06/17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00

107

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 5 Rapport d'activités 2015/2016 de la Société Colmarienne  
de Chauffage Urbain (SCCU).**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



**Point n° 5 – RAPPORT D'ACTIVITES 2015/2016 DE LA SOCIETE COLMARIENNE  
DE CHAUFFAGE URBAIN (SCCU)**

Conformément aux articles L1411-3 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2015/2016 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) ci-joint.

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Le Maire



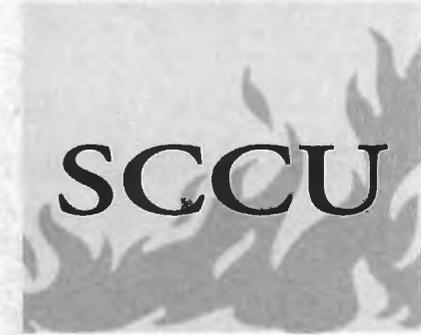
Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower middle section of the page.

Handwritten mark or signature, possibly the letters 'MB', located in the bottom left corner.

B



# ***RAPPORT MORAL***

**EXERCICE 2015/2016**

## 1) LA S.C.C.U.

Société Colmarienne de Chauffage Urbain SAEM, dont la Ville est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 51%.

Capital Social : 2 800 K€ - Capitaux Propres : 12 486 K€

L'exercice comptable qui démarre au mois de septembre et se termine en août, couvre une saison de chauffe.

### Contrats Principaux selon :

Convention portant affermage pour les services du Chauffage Urbain de la Ville de Colmar, dans le cadre de l'exploitation de la Centrale Thermique et du réseau de chaleur. Chaleur produite d'environ 178 000 MWh, plus de 20 km de réseau, 300 points de livraison et l'équivalent de 18 000 logements chauffés. (Chiffre d'affaires : 9 000 K€)

Contrat d'exploitation du 01/01/2010 passé avec le SITDCE, dans le cadre de l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique, valorisation de déchets utilisés pour alimenter le réseau de chaleur à hauteur de 60%.  
(Chiffre d'affaires : 4 200 K€)

## 2) PERSONNEL - EFFECTIFS

L'effectif moyen 2015/16 est de 49 personnes ETP dont 4 apprentis. La masse salariale pèse pour 2 941 K€, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et stable depuis 5 ans.

Le personnel affecté au fonctionnement du chauffage urbain est au nombre de 16 + 2 apprentis, répartis selon les besoins à l'exploitation de la Centrale Thermique (5 chaudières - 100 MW d'installés), à la maintenance et l'entretien du réseau de plus de 20 km et de ses 300 sous-stations et postes d'abonnés.

Le personnel affecté à l'exploitation du C.V.E. est au nombre de 24 + 2 apprentis, dont 14 en posté, présence de personnel 24h/24.

5 personnes sont affectées au siège de la société.

Entreprise colmarienne, nous soutenons et poursuivons la voie de l'apprentissage locale. C'est également une solution pour faire face au manque de candidatures dans nos métiers exigeants et contraignants.

### 3) PRODUCTION ET CONSOMMATION

Nous avons constaté, comme l'an dernier, un hiver relativement doux durant la période d'octobre 2015 à avril 2016, se traduisant par une température moyenne de 8,30° contre 8,23° l'hiver dernier.

#### a) *Analyse de la chaleur vendue*

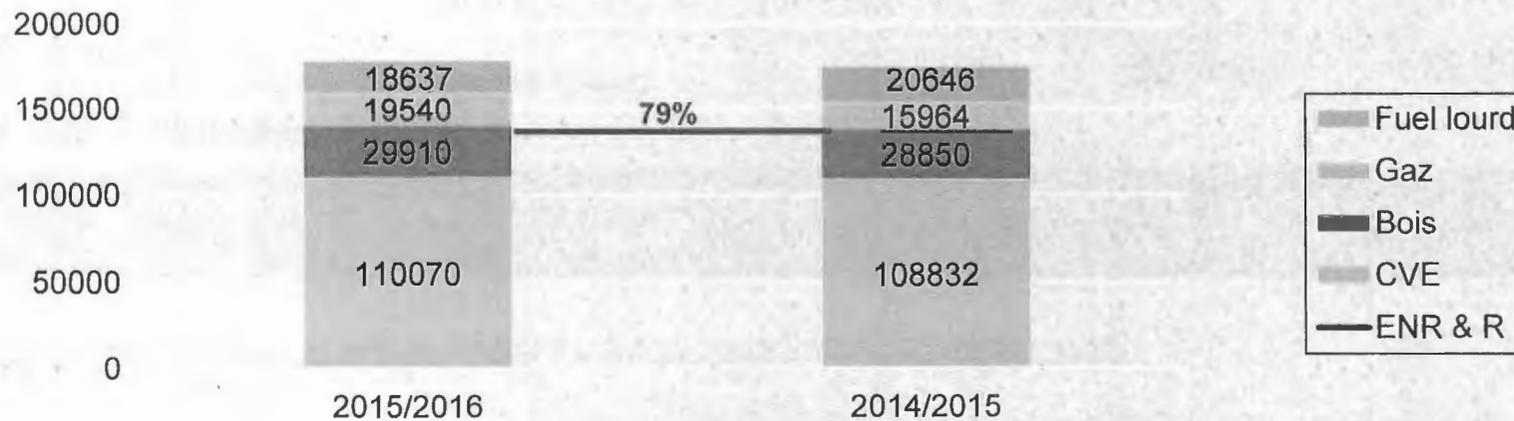
<b>Exercices</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2014/2015</b>	<b>ECART</b>
MWh vendus (Chauffage + ECS)	142 403	139 934	+2 469
Degrés-jour	2 075	2 062	13
Rigueur de l'hiver	0.86	0.85	0,01
C.A. vente d'énergie en K€	6 738	7 186	-448
Prix Moyen MW/h	47,321	51,367	-4,046

17

b) Les consommations de combustibles ont été de :

Exercices	2015/2016	2014/2015	Ecart
Vapeur de l'usine d'incinération (MWh)	118 250	116 112	2 138
Bois (tonnes)	11 519	11 788	-269
Gaz (MWh PCS)	23 540	19 242	4 298
Fuel Lourd (tonnes)	1 927	2 104	-177

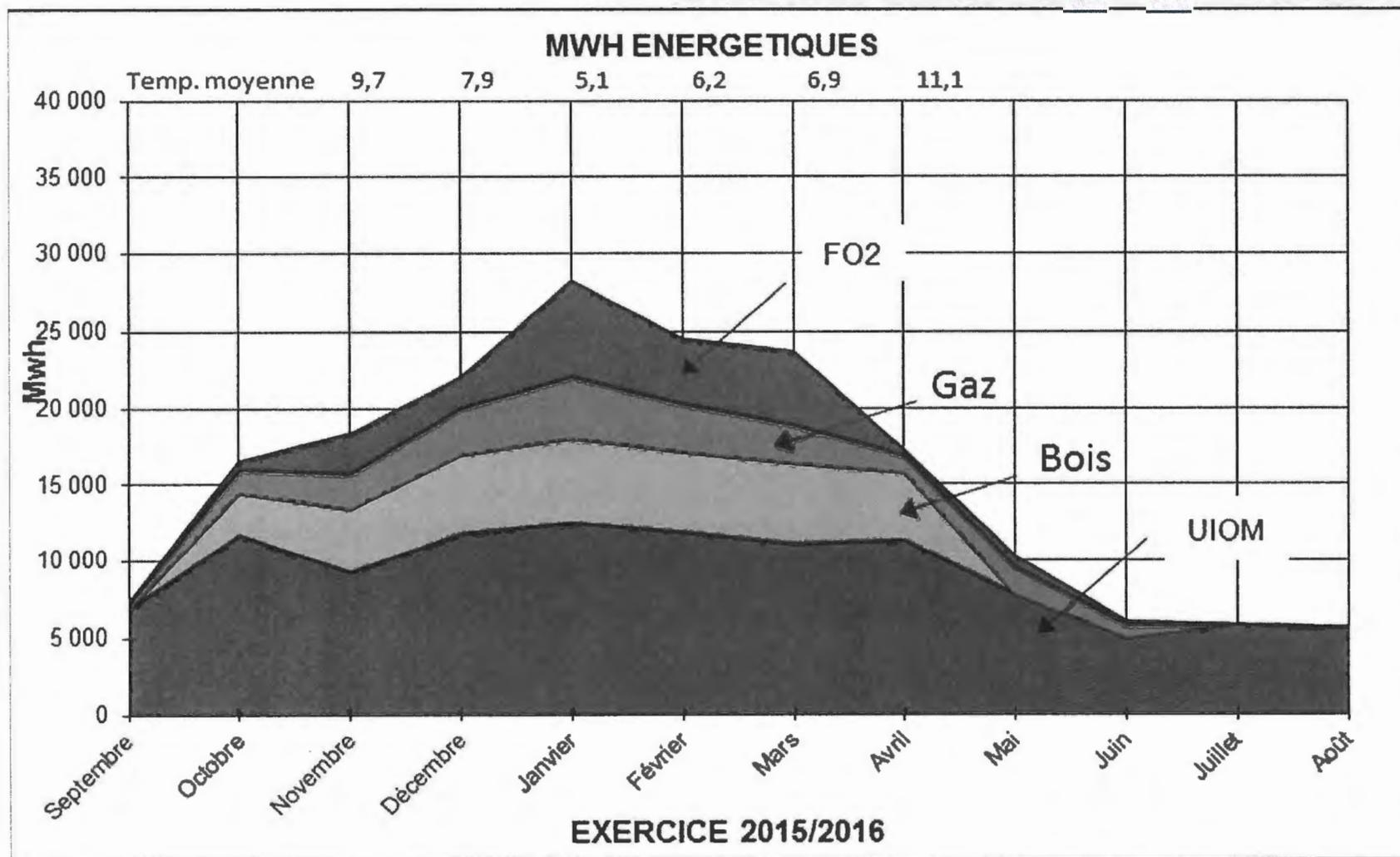
c) Mix Energétique Production nette sortie Centrale en MWh



c) Importance de la valorisation énergétique des déchets :

Exercices	2015/16	2014/15	Ecart
Taux de disponibilités des fours (sans incident majeur les 8% correspondent principalement à l'arrêt techniques des incinérateurs)	91,10%	93,44%	-2,30%
Tonnes de déchets traités par le C.V.E.	68 481	73 824	-5 343
Energie Produite (MWh)	161 602	173 543	-11 941
Taux de valorisation	73%	67%	<b>+6%</b>
Taux de couverture des besoins clients par la vapeur de l'usine d'incinération	61 %	61 %	
<p>Amélioration du taux de valorisation. Fonctionnement des installations sans arrêts majeurs mais plusieurs arrêts sur incidents générateurs fours durant l'exercice.</p>			

## d) Courbe monotone MWh énergétiques



#### 4) RESULTAT ENERGIE ET IMPACT

##### Résultat financier - énergie

Comme les deux années précédentes, la saison de chauffe 2015/16 se caractérise par une relative douceur de l'hiver, sans pic de températures négatives.

Malgré la très légère augmentation des MWh vendus (+ 2 469 MWh soit 1,76%), le chiffre d'affaires de vente d'énergie est en baisse : 449 K€ soit -6,24%.

Cette diminution s'explique à la fois par la baisse tarifaire, consentie au 1er janvier 2016 et la formule de révision contractuelle.

Malgré ces éléments défavorables, la marge P1 n'a pas été impactée grâce à :

- L'optimisation de la conduite des installations et du mix énergétique (CVE / Centrale Thermique)
- L'achat d'un stock de FOL ristourné à 30% de sa valeur et, dans une moindre mesure, la baisse du prix du FOL qui y participe également
- Le fonctionnement des installations sans incidents majeurs en hiver

## Tarifs

Le prix de vente moyen facturé (R1 + R2), tous tarifs confondus, se situe à **66,54€ TTC** le MWh, en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent **70,66€ TTC**.

Soucieux de fournir l'énergie au meilleur prix, l'utilisation prioritaire des énergies renouvelables nous a permis d'appliquer une nouvelle baisse de prix de vente de la chaleur de **7 % à compter du 1er janvier 2016**.

## Energies renouvelables et de récupération (ENR&R)

Le taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), assimilable à de l'énergie locale, injectées dans le réseau de chaleur de la Ville de Colmar, s'élève comme l'exercice précédent à **79%**, ce qui est remarquable pour un réseau de chaleur de cette importance.

Bien évidemment nos abonnés continuent à bénéficier du taux de TVA réduit de 5,5%.

Ces éléments de performances environnementales, économiques et sociales ont permis au réseau de chaleur de la Ville de Colmar d'obtenir pour la troisième année le label **éco réseau de chaleur** décerné par AMORCE (association qui regroupe 550 grandes collectivités représentant 60 millions d'habitants).

3

## Impact environnemental et social

- Impact environnemental :

L'impact des énergies renouvelables et renouvelées, à hauteur de 79 %, a permis de maintenir le seuil des rejets des gaz à effet de serre à 10 000 t.

- Impact social :

L'utilisation prioritaire des énergies renouvelables, l'optimisation de fonctionnement de nos installations et l'extension du réseau nous ont permis de faire bénéficier à nos usagers d'une **baisse du prix de vente de la chaleur de 21 % (-12,49€)** depuis 2012, ce qui représente une **économie annuelle de 140 €** pour un appartement moyen (75m<sup>2</sup> non BBC).

3

## **5) TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, GROS ENTRETIENS ET REPARATIONS**



Les mises aux normes constantes des équipements de la Centrale thermique et du C.V.E., ainsi que le gros entretien et renouvellement des installations sont réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Les rénovations du réseau sont réalisées en concertation avec les services voiries de la Ville.

Les dépenses de gros entretien et renouvellement, réalisées au titre de l'exercice 2015/2016, s'élèvent à 2 200 K€ et se répartissent comme suit : 536 K€ pour la C.T., 689 K€ pour le réseau de chaleur et 974 K€ pour le C.V.E.

De ce fait, grâce à ces travaux et l'efficacité de nos interventions, le fonctionnement des installations dont nous avons la charge s'est déroulé sans coupures de service durant la saison de chauffe.

## 6) RESULTATS FINANCIERS EN K€

SCOU

Désignation	2015/2016	2014/2015	Ecart	en %
Total C.A.	14 005	14 177	-172	-1,21
Achat matières premières et fournitures	5 597	5 680	-83	-1,46
Charges extérieures et impôts et taxes	1 766	1 781	-15	-0,84
Charges de personnel (hors garantie totale)	2 571	2 682	-111	-4,14
Amortissements dotations/reprises d'exploitation	534	466	68	14,59
Total charges d'exploitation	10 468	10 609	-141	-1,33
Résultat opérationnel (hors GT)	3 537	3 568	-31	-0,87
Résultat Garantie totale	-1 650	-2 163	-513	-23,72
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 887</b>	<b>1 405</b>	<b>482</b>	<b>34,31</b>
Résultat financier	92	92	0	
Résultat courant	1 979	1 497	482	32,20
Résultat exceptionnel	64	4	60	
<b>Résultat avant IS</b>	<b>2 043</b>	<b>1 501</b>	<b>542</b>	<b>36,11</b>
Participation des salariés	116	70	46	65,71
Impôt sur les bénéfices	624	452	172	38,05
Résultat net comptable	1 303	979	324	33,09

5

## **7) JUSTIFICATION DES ECARTS FINANCIERS**

Chiffres d'affaires : P1 -450 K€ (prix -570 quantité +120) Travaux + 310 K€ (Pôle Habitat)

Achats MP : baisse prix du FOL - 300 K€

Frais de personnel : Effectif constant, départs en retraite remplacés

Résultat opérationnel : Baisse tonnage CVE, baisse prix P1 compensé par marge optimisée, stockage CVE, Mix énergétique, P5 et baisse du prix du FOL

Résultat Garantie totale : Dotations en diminution fin de contrats

Résultat financier : placements trésorerie CAT

Résultat Exceptionnel : en 2015/2016 reprise provision pour hausse des prix

## 8) **ELEMENTS ET TRAVAUX SIGNIFICATIFS**

### **CENTRALE THERMIQUE + RESEAU**

Développement extension du réseau subventionné par l'ADEME à hauteur de 40% :

- BT Montagne Verte - Bld St Pierre vers route de Bâle - rue Stockmeyer pour le raccordement de l'Hôtel Turenne, la Résidence Stockmeyer.
- BT Diaconat pour raccordement du Lycée Schongauer (dans le cadre du contrat région)
- Travaux réseaux existants : rue Albert Schweitzer – Carrefour Schweitzer

### **CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE**

- Renouvellement de l'Audit environnementale ISO 14001, projet d'intégration du référentiel ISO 50001
- Assistance dans le cadre de la pérennisation des installations
- Poursuite de l'optimisation de la valorisation énergétique été-hiver
- Dans le cadre des objectif que le CVE de Colmar s'est fixé pour réduire l'impact environnemental et optimiser la valorisation énergétique, la SCCU, en accord avec la Ville de Colmar et le SITDCE, a procédé avec ENGIE COFELY au raccordement du site de CAPSUGEL, dont l'objectif consiste à valoriser une partie de la chaleur dissipée, tout en assurant en priorité l'alimentation du réseau de chaleur

REÇU À LA PRÉFECTURE

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

23 OCT. 2017

**Point 6 Rapport d'activités 2016/2017 de l'association du Musée Animé du Jouet  
et des Petits Trains.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



23 OCT. 2017

**Point n° 6 – RAPPORT D'ACTIVITES 2016/2017 DE L'ASSOCIATION DU MUSEE  
ANIME DU JOUET ET DES PETITS TRAINS**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2016/2017 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains ci-joint.

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



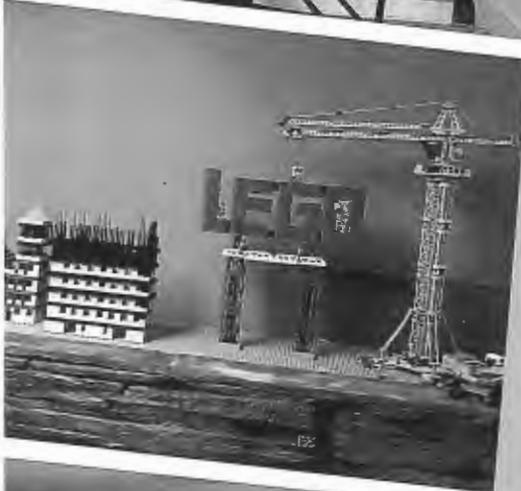
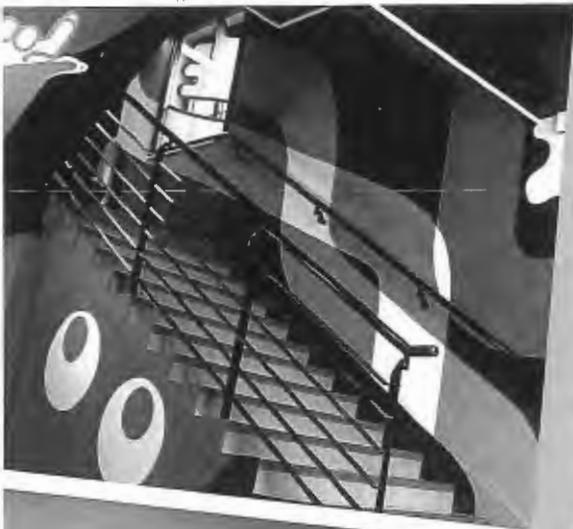
# RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1<sup>er</sup> juillet 2016  
au 30 juin 2017

DSP/Musée du Jouet de Colmar

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017



03 89 41 93 10   
[www.museejouet.com](http://www.museejouet.com)

Association MAJEPT  
**Musée du Jouet**

40 rue Vauban  
68000 COLMAR



10

I. Les projets muséographiques	6
A. La création d'un comité de pilotage Musée de France	6
B. Le recensement des collections	6
C. Investissement prioritaire pour la conservation des collections	8
D. La valorisation des collections	9
E. Les expositions temporaires	15
F. Vers la mise en place d'une politique des publics	18
G. Programmation culturelle et événementielle	21
II. La vie du Musée du Jouet	25
A. Actualisation de la grille des horaires et du règlement de visite	25
B. Administration et ressources humaines	25
C. Sécurité du bâtiment et travaux	29
D. Fonctionnement de l'association	30
III. La stratégie de communication et de développement de partenariats	36
A. La communication print : une meilleure visibilité sur le territoire Alsace et limitrophe	36
B. L'intensification de la communication digitale	37
C. Une présence soutenue dans les médias	38
D. Le développement des partenariats	39
IV. L'analyse de la fréquentation	42
A. Tableaux de fréquentation	42
B. Typologie des visiteurs	43
LES PERSPECTIVES 2017-2018	51

## INTRODUCTION



Ce rapport récapitule l'activité générale du Musée du Jouet de Colmar sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le bilan de l'exercice 2016-2017 est globalement très positif. Avec 69 460 entrées dont plus de 50 800 payantes, c'est la 3<sup>ème</sup> meilleure année depuis la création du Musée. Malgré une légère baisse de 1 620 visiteurs (soit 2 %) liée à la réduction du nombre de concerts et auditions ainsi qu'à une fréquentation atone durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, les entrées des mois de juillet, août et décembre ont progressé et représentent 43,5 % de la fréquentation annuelle. p.42 Le Musée du Jouet confirme ainsi sa place prépondérante dans l'offre touristique familiale avec seulement 30 % de visiteurs originaires d'Alsace et 34 % de moins de 16 ans. p.43 Afin d'améliorer la visite des touristes étrangers (28 %), l'ensemble des panneaux textes du

parcours permanent a été traduits en allemand et en anglais.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le Musée du Jouet a obtenu le certificat d'excellence **Trip Advisor**, ce qui le place en 7<sup>ème</sup> position des attractions de Colmar et en 2<sup>ème</sup> position des musées colmariens. De plus, le Musée du Jouet s'est vu attribuer pour la 2<sup>ème</sup> année la récompense **Top Choice** décernée par un site asiatique d'informations touristiques. p.38

L'exercice 2016-2017 a permis de consolider la démarche scientifique impulsée l'an dernier. L'objectif de la reconnaissance Musée de France a été réaffirmé avec la création d'un comité de pilotage qui a élaboré une stratégie, un plan d'actions et un calendrier de mise en œuvre. p.6 La priorité a été donnée à l'inventaire rétrospectif des collections. Un

poste à temps plein a été intégralement repositionné sur cette mission essentielle qui a déjà pu permettre le reconditionnement des objets. Au 30 juin 2017, 3 835 jouets ont été inventoriés avec des notices enrichies. Une centaine d'objets restant à recenser, l'inventaire rétrospectif devrait être finalisé avant la fin de l'année 2017. p.6

Grâce à la refonte de la procédure des dons et au lancement d'une collecte, les collections du Musée ont pu être enrichies gracieusement par des donations de jouets de belle qualité issus de différentes époques, ce qui témoigne de la générosité et de l'intérêt du public pour la conservation du patrimoine ethnographique. p.12

La politique volontariste d'investissements engagée lors de l'exercice précédent a été poursuivie cette année. Des réaménagements muséographiques majeurs ont été réalisés en vue d'améliorer la conservation et la valorisation des collections ainsi que l'interaction de publics variés et nouveaux:

- mise aux normes des luminaires de toutes les vitrines p.8
- agencement de nouvelles vitrines afin de présenter des collections auparavant peu valorisées p.9
- aménagement d'un 2<sup>ème</sup> espace ludique dans le hall afin de permettre aux visiteurs de découvrir des jeux vidéo anciens et des jeux de société emblématiques p.11

- réalisation d'une fresque par un artiste Sud Coréen pour moderniser une scénographie vieillissante. p.12

L'exposition temporaire « Jouets et cinéma » construite autour d'une thématique intergénérationnelle a suscité de bonnes retombées médiatiques. p.38

Le renouvellement régulier des vitrines a été priorisé avec le lancement d'un cycle de micro expositions et la rotation périodique de dioramas de constructions LEGO et Playmobil. p.15

Parallèlement nous avons engagé une réflexion sur la politique des publics et la création d'une offre spécifique de médiation à destination des scolaires notamment la construction d'un parcours enfant. p.18 Grâce au développement de son réseau partenarial, le Musée a intensifié sa programmation culturelle et événementielle en vue d'attirer et de fidéliser de nouveaux publics. p.21

Toutes ces actions augurent la prochaine création d'un service des publics qui devra diversifier et renforcer les offres de médiation. Enfin, la finalisation de l'inventaire permettra au Musée de connaître enfin l'étendue de ses collections, leur nature et leur état et de définir son identité à partir de laquelle il pourra engager une politique d'acquisition structurée.

# I. LES PROJETS MUSÉOGRAPHIQUES

## A. LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MUSÉE DE FRANCE

Un comité de pilotage composé de Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, adjointe à la culture, de Mme Dominique ZINCK, conseillère municipale déléguée ainsi que de bénévoles actifs et de salariées a été créé en juin 2016 afin de mettre en place une stratégie et de déterminer des objectifs pluriannuels permettant d'atteindre les prérequis nécessaires à la reconnaissance **Musée de France**.

La première réunion a mis en évidence la nécessité impérieuse de finaliser en préalable l'inventaire rétrospectif. En effet, il est indispensable de connaître précisément les collections pour caractériser l'identité du Musée du Jouet et à partir de là définir une politique d'acquisition et de valorisation des collections.

Le poste de responsable des collections a été repositionné intégralement sur l'inventaire afin d'accélérer le recensement des collections et les recherches sur la propriété des objets.

Les travaux du comité de pilotage ont permis de définir un calendrier pluriannuel d'investissements qui a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 6 mars 2017.

## B. LE RECENSEMENT DES COLLECTIONS

### ■ INVENTAIRE RÉTROSPECTIF

L'inventaire informatisé initié en février 2015 a été étoffé sur l'année 2016-2017. La base ACTIMUSEO comprend désormais 3 835 notices.

Parmi les objets inventoriés cette année se trouvent des jeux de société, des modèles réduits, des porteurs, des jouets musicaux et la collection de trains, qui est l'une des plus conséquentes du Musée du Jouet. Ces jouets ont fait l'objet d'un dépoussiérage et d'un marquage indirect lorsque cela fut possible.

En parallèle, un travail de recherche est effectué pour enrichir les notices d'inventaire. 1431 objets ont été datés. Des bénévoles collectionneurs apportent leur aide pour la documentation et la datation des objets.

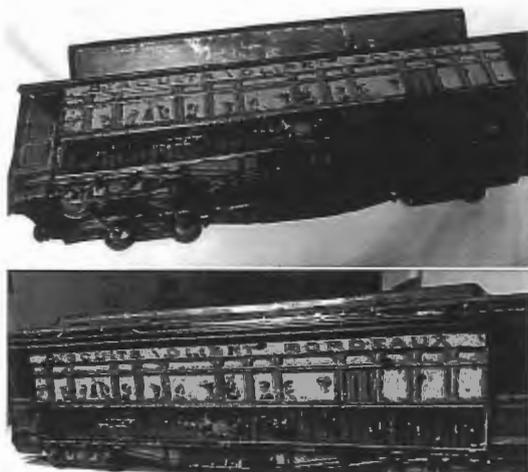
Un quart de la collection initiale du Musée du Jouet a été identifié. Ce travail d'identification est fastidieux car la liste de la collection initiale annexée à la convention de D.S.P. est souvent peu précise et les étiquettes utilisées à l'époque pour les identifier (de simples gommettes) se sont décollées avec le temps. Il est donc souvent nécessaire de procéder par élimination pour retrouver les objets cités.

Les ressources documentaires du Musée sont régulièrement enrichies par l'acquisition d'ouvrages spécialisés. **Coût de l'opération : 728 €**

Il reste désormais à inventorier une centaine d'objets et à poursuivre le travail de recherche (datation et propriété des objets).

## ■ QUELQUES PIÈCES DÉCOUVERTES LORS DE L'INVENTAIRE RÉTROSPECTIF

L'élaboration de cet inventaire rétrospectif a permis de redécouvrir de belles pièces de la collection, comme :



Une boîte à biscuit du boulanger Olibet de 1900



La boule mystérieuse, jouet mécanique de Fernand Martin datant de 1906

- Des planches Fernand Nathan sur l'histoire de France datant de 1926
- Un pygmophone de marque Bing des années 1930
- De vieilles locomotives Charles Rossignol du début des années 1900
- La maison forestière de Jeujura des années 1950

## ■ FORMATION AU LOGICIEL ACTIMUSEO

Camille STEINBRUCK, chargée de mission pour l'inventaire, a participé aux différentes formations ACTIMUSEO organisées par la Ville de Colmar les 4 et 5 avril 2017. Cette formation a mis en évidence un manque de cohérence et d'homogénéité dans la saisie des données sur la base ACTIMUSEO du Musée du Jouet.

Les notices d'inventaire sont actuellement modifiées les unes après les autres pour uniformiser la base ACTIMUSEO et y faciliter les recherches.

## C. INVESTISSEMENT PRIORITAIRE POUR LA CONSERVATION DES COLLECTIONS

### ■ LE CONTRÔLE DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES DU MUSÉE

- Suivi régulier des conditions climatiques et atmosphériques du Musée avec l'utilisation d'un appareil de mesures (luxmètre).
- Nouvelle formation des bénévoles aux normes de manipulation et techniques de dépoussiérage des objets (septembre 2016).

**A noter** que depuis l'arrivée à la présidence de M. Jean-Claude NOCK, plus aucune restauration sur les collections n'est effectuée par les bénévoles. Les jouets dégradés restent « dans leur jus ». Des restaurations effectuées par des restaurateurs du patrimoine pourront être envisagées ultérieurement en fonction des possibilités financières du Musée.

- Changement des lumières au sein de la salle d'extension (espace d'exposition temporaire), des vitrines des jeux de construction, des trains de collection et des period rooms car les précédentes dégageaient trop de chaleur et laissaient passer des rayonnements néfastes (UV et IR). Elles ont donc été remplacées par des LED adaptées à la conservation de tous les matériaux constitutifs des collections. Ces travaux étaient urgents pour stopper la dégradation des collections exposées. L'ensemble des vitrines du Musée est désormais équipé de luminaires conformes aux normes muséographiques.

**Coût de l'opération : 12 849 €**

Un problème majeur subsiste au niveau du bâtiment : l'absence de régulation de la température et de l'humidité dans la salle d'extension dédiée à l'exposition temporaire, ce qui présente un risque pour la conservation des collections fragiles (papier, certains plastiques) et limite in fine les possibilités de prêts de jouets par des tiers professionnels.

### ■ RÉORGANISATION DES ESPACES DE RÉSERVES

Dans le cadre du recensement des objets stockés dans la cave (fort taux d'humidité relative et empoussièrément), les jouets qui sont inscrits dans les collections du Musée sont progressivement transférés dans des espaces de stockage plus sains.

Le suivi régulier des conditions climatiques et atmosphériques dans la réserve située dans les combles a révélé des écarts de température. Dans cette pièce non climatisée, la température peut s'élever à 28°C les jours de fortes chaleurs et descendre à 13°C. Les collections en plastique supportent mal de telles conditions de conservation et se dégradent : les poupées en celluloïd dégagent des gaz acides et le corps des poupées Barbie devient collant.

Pour remédier à cette situation, la décision de déplacer les collections en plastique a été prise. Elles seront prochainement installées dans un espace de stockage à l'intérieur du musée, climatisé, ventilé et sécurisé par une porte fermée à clef. Elles seront rangées dans des boîtes en plastique perforées laissant circuler l'air, et seront recouvertes de



papier tyvek, un matériau respirant mais qui empêchera la poussière de se déposer sur les objets. Cette solution d'urgence ne peut malheureusement pas être pérenne, le local en question étant étroit et ne répondant pas à toutes les garanties de sécurité.

Du matériel et des fournitures répondant aux normes muséographiques ont été achetés pour dépoussiérer et ranger les objets de collection.

L'association a investi dans des rouleaux de papier de soie neutre avec réserve alcaline et sans réserve alcaline (pour le stockage des métaux), du papier résistant tyvek, des plaques de mousse de protection, 80 boîtes de conservation en carton neutre, une gomme anti-tâche en caoutchouc naturel, des pinces et un aspirateur conçu pour les archives et les musées.

**Coût de l'opération : 4 206 €**

## D. LA VALORISATION DES COLLECTIONS

### ■ LA POURSUITE DE LA REFORTE DU PARCOURS MUSÉOGRAPHIQUE

Le Musée du Jouet a poursuivi la mise en place progressive de son nouveau parcours de visite permanent. Les collections y sont présentées de manière thématique et pédagogique afin d'illustrer l'évolution des jouets de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.



#### ■ **Vitrine sur les jouets de guerre** (mise en place septembre 2016)

Cette vitrine a été réalisée afin de montrer l'étendue et la diversité des jouets guerriers. Ils ont été regroupés par typologie (engins militaires, figurines belliqueuses, fusils, pistolets et jeux de société) et présentés de façon chronologique et contextualisée. Les textes explicatifs et cartels conçus autour de ces jouets permettent aux visiteurs de connaître les noms des grands fabricants de jouets guerriers (*Solido, Eureka, Diana, Starlux, Quiralu et Elastolin*).

#### ■ **Vitrine sur les engins de chantier LIEBHERR** (mise en place septembre 2016)

L'entreprise Liebherr, implantée à Colmar depuis 1961, a fait don au Musée du Jouet de toute sa collection de modèles réduits. Ce sont des reproductions minutieuses et précises des modèles réels produits par la société. M. Claude STEIBLÉ, de l'association « *En avant, figurines* » a réalisé pour le Musée un décor pour mettre en situation les engins de chantier.

**Coût de l'opération : 400 €**

#### ■ **Vitrine sur la ville évolutive LEGO**

Les jeux de construction permettent aux petits et grands de développer l'imagination en construisant et en déconstruisant des objets au gré des envies de chacun. Cette

vitrine, réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'association Fana'briques, représente un grand décor urbain composé de constructions originales et de modèles officiels LEGO. Les pièces utilisées datent des années 1970 à nos jours et témoignent de l'évolution des éléments LEGO depuis 40 ans. La ville, en constante évolution, sera amenée à se métamorphoser trois fois par an.

Un jeu de type « recherche et trouve » bilingue a été créé afin d'inviter les visiteurs à explorer les nombreux détails de la vitrine.

■ **Vitrine sur les jouets de transport** (voitures à pédales, tricycles, porteurs, chevaux de bois)

Une vitrine du hall a été aménagée pour la présentation des jouets de transport qui étaient auparavant entreposés dans les réserves de la cave ou peu valorisés dans des espaces d'exposition inadaptés (sous des escaliers poussiéreux avec un éclairage halogène). Il était nécessaire d'intervenir pour améliorer la conservation et mettre en valeur cette collection de jouets composée de matériaux souvent fragiles (crin, textiles) et de modèles parfois très anciens (début XX<sup>ème</sup> s.). La taille de la vitrine est parfaitement adaptée à la présentation d'objets de grande taille. Les voitures à pédales, les porteurs, les tricycles, les chevaux de bois, un rameur et une trottinette sont désormais valorisés et exposés dans un espace sécurisé répondant aux normes de conservation. Des recherches ont permis d'identifier et de dater la plupart des collections exposées.



■ **Vitrine sur l'évolution des jouets de construction**

Cette année, la vitrine a été modernisée et a été enrichie par de nouveaux jouets. Le mur du fond a été repeint en noir pour un esthétisme plus contemporain à l'image du reste du Musée.

Les jeux de construction développent les habilités manuelles et intellectuelles ainsi que la créativité des enfants. La vitrine présente l'évolution des jouets de construction à travers l'évolution des matériaux. Les jeux en pierre, bois, métal et plastique sont ainsi séparés.

Sont présentés des boîtes de jeu ainsi que des réalisations qui permettent de mettre en lumière les possibilités infinies de ce type de jouet. On y trouve notamment des décors fantastiques Playmobil ainsi que d'imposantes constructions Meccano.

Grâce au travail d'inventaire, des jouets ont été redécouverts dans les réserves et ont pris place dans la vitrine, comme le célèbre jeu de construction *La Maison Forestière* de la marque Jeujura.

■ **Vitrine sur les jouets musicaux**

La collection de jouets musicaux était depuis longtemps présentée dans le hall du musée, dans l'espace jeu mis à disposition des visiteurs. Elle était peu visible et ne donnait aucune information sur les jouets.



Cette collection a été déplacée au 2<sup>ème</sup> étage pour être valorisée dans une vitrine dédiée. De nouveaux instruments de musique retrouvés dans les réserves lors de l'inventaire ont rejoint la vitrine. Un travail de recherche a permis de doter ces jouets de cartels détaillés.

#### ■ **Vitrine sur les jouets insolites**

Cette vitrine, située sur le palier du 2<sup>ème</sup> étage, a vocation à exposer des jouets singuliers : curiosités ou raretés issues de nos réserves. Les jouets exposés seront régulièrement renouvelés afin de mettre en avant la richesse et la diversité des collections du Musée.

### ■ **LA CRÉATION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN DEUXIÈME ESPACE LUDIQUE**

L'an dernier, un espace ludique adapté aux jeunes enfants avec mise à disposition de livres ludiques et des jeux de construction premier âge a été aménagé sous l'escalier de hall.

Cet aménagement, qui offre la possibilité aux jeunes enfants de manipuler des jouets et des livres éducatifs, rencontre beaucoup de succès. Aussi, a-t-il été décidé d'agencer un 2<sup>ème</sup> espace en le dédiant aux jeunes et aux adultes.

Situé sous le 2<sup>ème</sup> escalier du hall, le nouvel espace ludique met à la disposition du public des jeux de société pour tous les âges (grands classiques, jeux coopératifs, de logique ou d'ambiance). L'objectif est de permettre aux visiteurs de découvrir ou de redécouvrir des jeux de société à travers un moment de partage convivial.



L'espace est également équipé de deux consoles de type retro gaming (NES et Atari) qui permettent aux plus jeunes visiteurs de s'initier aux jeux vidéo mythiques des années 1980.

**Coût global de la création du 2<sup>ème</sup> espace : 7 512 €**

**Achats de nouveaux équipements pour l'espace premier âge : 612 €**

#### ■ **UNE SCÉNOGRAPHIE PLUS MODERNE ET ATTRACTIVE**

- Transfert de l'espace d'exposition temporaire dans la salle de l'extension. Cette salle offre des possibilités de scénographies originales et plus immersives avec une pièce attenante qui permet d'accueillir des projections

de films en lien avec les jouets.

- Présentation plus attractive des possibilités offertes par les jeux de constructions LEGO et Playmobil avec la réalisation de dioramas renouvelés plusieurs fois dans l'année.

**Budget : 1 100 € par an**

- Réaménagements des vitrines d'exposition : travaux de menuiserie, peinture des murs, nouveau revêtement des sols, occultation des fenêtres (salle d'exposition temporaire, vitrine des jeux de construction). **Coût de l'opération : 5 016 €**

- Création d'une fresque artistique et ludique dans l'escalier central, réalisée par l'artiste coréen Ikhyeon Park (diplômé de la Haute Ecole des Arts du Rhin). La réalisation de cette fresque a nécessité la fermeture du Musée du 3 au 11 octobre 2016. L'œuvre artistique, dans un esprit manga, s'étend sur les 2 étages. Conçue comme un élément signalétique du parcours de visite, la fresque représente un monstre dont les bras indiquent la direction des étages. Elle est complétée par des éléments en plexiglass coloré qui permettent d'habiller les fenêtres donnant sur la cour intérieure tout en laissant passer la lumière du jour. La réalisation de cette fresque a permis de moderniser une cage d'escalier défraîchie et vieillissante. La presse locale a relayé cette nouveauté. **Coût global du projet : 9 179 €**

- Réagencement sous forme thématique de la vitrine des jouets mécaniques avec enrichissement du contenu des cartels.

- Entretien continu des réseaux de trains au 2<sup>ème</sup> étage. **Coût de l'opération : 1 777 €**

- Achat de mobilier muséographique divers (écran numérique, socle pour télévision, coussins pour les animations, pupitres, ventouses) **Coût de l'opération : 1 571 €**

## ■ ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

- **Création d'une commission d'évaluation des dons**

Cette commission a été créée durant

cet exercice afin d'étudier toutes les propositions de dons en évaluant leur intérêt patrimonial et historique et en vérifiant l'état de conservation des objets (les dons infestés ou très détériorés ne sont pas acceptés). Sa composition pluridisciplinaire et son fonctionnement collégial permettent de statuer plus objectivement en croisant différentes sensibilités, différents domaines d'expertise et différentes générations. Elle se réunit trimestriellement.

La création de la commission s'est accompagnée d'une réactualisation de la convention de don afin de mieux expliquer aux donateurs la procédure et de l'inviter à détailler l'histoire de l'objet ou à retranscrire une anecdote à son sujet.

Après avoir été soumis à une commission des dons, les objets ou documents constituant le don seront soit :

- Inventoriés en tant qu'objet de collection. Le Musée du jouet de Colmar assurera leur conservation, leur traitement et leur éventuelle exposition dans le cadre de sa politique muséale.
- Enregistrés en tant que matériel d'animation et seront employés par l'établissement pour l'ensemble des activités pédagogiques.
- Radiés de l'établissement, dans le cas où le bien présenterait un danger pour les collections du musée, ou un état trop avancé de dégradation, ou si le bien ne correspond pas à l'orientation muséographique de l'établissement.

Dans le cas d'une radiation uniquement, le donateur qui souhaite récupérer son don sera contacté par le personnel du musée. Le donateur aura alors 3 semaines pour venir récupérer le don.



## Liste des dons ayant intégré les collections du Musée

Nom	Marque/fabricant	Datation	Numéro d'inventaire	Date d'acquisition
Toupie musicale	Fuchs	années 1950-1960	2016.0.2332	17/10/16
Patins à roulettes	/	années 1950-1960	2016.0.2333	17/10/16
Figurines Maitres de l'Univers (Tigre, Prince Adam, Skeletor)	Mattel	années 1980	2016.0.2334 à 2016.0.2337	17/10/16
Service à thé	Gégé	/	2016.0.2338	17/10/16
Bloc cuisine	Atmega	années 1950	2016.0.2339	17/10/16
Service à café en alu	/	/	2016.0.2340	17/10/16
3 transformers	Hasbro	années 1980	2016.0.2341 à 2016.0.2343	17/10/16
2 robots	Tomy	/	2016.0.2344 et 2016.0.2345	17/10/16
16 Gobots	Bandai	années 1980	2016.0.2346 à 2016.0.2361	17/10/16
Robot action figure	Bandai	1985	2016.0.2362	17/10/16
11 puzzles en bois	/	/	2016.0.2439 à 2016.0.2449	10/11/16
Tricératops Jurassic Park	Kenner	1993	2016.0.2484	10/11/16
Char St-Chamond mécanique en laiton	Firme Saint-Chamond	1916	2016.2.1	15/12/16
4 landaus	/	/	inventaire en cours	12/11/16
2 poussettes	/	/	inventaire en cours	12/11/16
2 chaises	/	/	inventaire en cours	12/11/16
Tricycle	/	/	inventaire en cours	12/11/16
Berceau	/	/	inventaire en cours	12/11/16
Pousse-pousse ancien	/	/	inventaire en cours	12/11/16
32 ours en peluche	/	années 1930 à 1950	inventaire en cours	12/11/16
8 poupées	dont Bella et Gégé	/	inventaire en cours	12/11/16
2 peluches animalières	/	/	2016.1.1 et 2016.1.4	12/11/16
2 animaux jouets téléguidés	/	années 1950-1960	2016.1.2 et 2016.1.3	12/11/16
Jouet à roulette	/	/	2016.1.6	12/11/16
Ours en peluche, rembourrage paille et yeux boutons	Steiff	années 1920	inventaire en cours	16/11/16
Poupée	Schildkröt	/	inventaire en cours	16/11/16
Petit bébé noir en celluloid	Petitcollin	/	inventaire en cours	16/11/16
Garniture pour landau	/	/	inventaire en cours	16/11/16
Berceau de poupée	artisanal	1955-1956	inventaire en cours	23/11/16
Scraper terex	Conrad	avant 2003	inventaire en cours	08/03/17
Camion unic	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17

<b>Voiture floride</b>	Dinky Toys	1962	inventaire en cours	12/03/17
<b>Voiture dauphine</b>	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17
<b>Voiture chambord</b>	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17
<b>2 voitures fiat</b>	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17
<b>Voiture simca</b>	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17
<b>Voiture 2cv</b>	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17
<b>Camionnette</b>	Dinky Toys	1961	inventaire en cours	12/03/17
<b>Camion de déménagement</b>	Dinky Toys	1961	inventaire en cours	12/03/17
<b>Camion benne</b>	Dinky Toys	1958	inventaire en cours	12/03/17
<b>Voiture</b>	Dinky Toys	1959	inventaire en cours	12/03/17
<b>Voiture taxi</b>	Dinky Toys	1960	inventaire en cours	12/03/17
<b>Passage à niveau manuel</b>	Hornby	1962	inventaire en cours	12/03/17
<b>Passerelle ferroviaire</b>	Hornby	1961	inventaire en cours	12/03/17
<b>Maison de poupée avec son socle, son mobilier et ses luminaires</b>	artisanal	années 1980	inventaire en cours	14/03/17
<b>Poupée semi mécanique</b>	/	1940-1941	inventaire en cours	24/03/17
<b>Jeu de messe</b>	/	années 1950	inventaire en cours	24/03/17
<b>Poupée Caroline pouet-pouet</b>	Delacoste	années 1970	inventaire en cours	03/04/17
<b>Peluche singe mécanique</b>	Max Carl	Années 1960	inventaire en cours	03/04/17
<b>Lego system 103, 314, 802,151 et 154</b>	Lego	Années 1960-1970	inventaire en cours	11/04/17
<b>Soldats en plastique</b>	Matchbox	Années 1980	inventaire en cours	21/04/17
<b>Poupon</b>	/	Années 1940	inventaire en cours	25/04/17
<b>3 puzzles anciens</b>	/	/	inventaire en cours	19/05/17
<b>Jeu memory</b>	/	/	inventaire en cours	19/05/17
<b>Animaux en celluloid</b>	Petitcollin ?	Avant 1945	inventaire en cours	19/05/17

## ■ VOTE D'UN BUDGET POUR LES ACQUISITIONS

Un seul achat a été effectué au mois de juillet 2016 pour compléter une lacune du parcours permanent. Il s'agit d'un ensemble comprenant un castelet et des marionnettes anciennes.

La liste des acquisitions à titre onéreux est très réduite cette année, le Comité de pilotage Musée de France ayant pris la décision de suspendre les achats de collections jusqu'à la finalisation de l'inventaire. En effet, seul le recensement des collections permettra de connaître précisément l'ensemble des jouets stockés et de définir, à partir de l'existant, une politique d'acquisition structurée en cohérence avec l'identité du Musée du Jouet.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2017 a néanmoins voté un budget de 20 000 € pour l'acquisition de collections nouvelles en vue de compléter, à l'issue de l'inventaire, les lacunes des collections permanentes. Nous disposerons donc de fonds

immédiatement disponibles pour mettre en œuvre la politique d'acquisition qui sera élaborée prochainement par le Comité de pilotage Musée de France.

Nom	Description	Datation	Numéro d'inventaire	Date d'acquisition
<b>Théâtre de Guignol et lot de marionnettes</b>	Castelet en bois polychrome. Comporte deux portes battantes à l'arrière. Lot de 2 marionnettes complètes et 3 têtes amovibles	Années 1920	2016.0.2263	06/07/2016

## E. LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

### ■ LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES INTERNES

Le Musée du Jouet propose régulièrement des expositions et des vitrines temporaires qui permettent d'approfondir certaines thématiques liées aux jouets.

Les jouets exposés sont issus des collections du Musée (ils sont généralement sortis des réserves pour l'occasion), prêtés par des collectionneurs privés ou d'autres établissements muséaux. La multiplicité des partenaires permet de diversifier les points de vue et les éclairages autour du thème de l'exposition.

#### Les expositions temporaires

// **Jouets et cinéma** (du 12 octobre 2016 au 10 septembre 2017)



La nouvelle exposition annuelle a été l'occasion d'amorcer une nouvelle dynamique de travail. Jusqu'à présent, les grandes expositions temporaires étaient conçues autour de l'exposition de collections d'un ou plusieurs collectionneurs. Le discours était conçu après coup, en fonction des collections exposées.

Il a été décidé, pour cette exposition et celles à venir, d'inverser le processus de travail. L'équipe projet a tout d'abord choisi le thème en fonction de son intérêt scientifique et également de son potentiel attractif. Une fois le thème choisi, nous avons sélectionné des jouets correspondant à la thématique et au discours de l'exposition.

L'exposition « Jouets et cinéma » regroupe une sélection de jouets symbolisant la représentation des jouets au cinéma et plus largement, les connexions entre l'univers du jouet et du cinéma. A travers une scénographie immersive inspirée de l'univers du cinéma, le visiteur est amené à la réflexion autour des thématiques suivantes :

- **Les jouets optiques ou les ancêtres du cinéma** : lanternes magiques, cinématographes pour enfants et visionneuses stéréoscopiques permettaient aux enfants de diffuser des vues animées ou des images en relief. Le Musée du Jouet sort de ses réserves sa collection de jouets optiques dont la plupart des pièces n'avaient jamais été exposées.
- **Les jouets comme supports d'œuvres cinématographiques** : quand les jouets prennent vie au cinéma, ils nous révèlent le lien intime et complexe qui unit l'être humain à ses jouets.
- **Les jouets dérivés d'œuvres cinématographiques** : L'industrie du cinéma utilise les jouets dérivés pour accentuer la visibilité des films auprès du grand public.
- **Présentation d'extraits de films d'animation en volume dans la salle de l'orchestre transformée pour l'occasion en espace de projections** : Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, des cinéastes ont utilisé la technique du stop motion pour animer des marionnettes, des peluches, des petites poupées ou des formes en pâte à modeler. Les visiteurs pourront ainsi découvrir une sélection de films retraçant l'histoire des techniques d'animation de 1907 à nos jours.

**Coût global de l'exposition : 13 613 € (dont 10 324 € sur cet exercice comptable)**

**// Génération Robots** (du 28 septembre 2015 au 11 septembre 2016)

Présentation de l'univers passionnant des robots jouets édités entre 1970 et 2000 au Japon. Le parcours de visite raconte au public la grande histoire des robots au Japon, l'engouement qu'ils suscitent. *Collection privée Baptiste Caillaud*

**// Héros télé 80s'** (du 9 janvier au 11 septembre 2016)

Présentation de jouets et figurines issus des dessins animés des années 80. L'explosion de la culture audiovisuelle de ces années marque une profusion de jouets et figurines dérivés. *Collection privée David Schwigk-Kapps et Mélanie Ehl*

**// Préparation de la prochaine exposition « L'UNIVERS DES FIGURINES »**

L'équipe du Musée du Jouet travaille également depuis le mois de janvier 2017 sur la prochaine exposition temporaire « L'univers des figurines » qui sera inaugurée par M. le Maire le vendredi 29 septembre 2017.

Afin de réunir des objets pour la prochaine exposition, une collecte a été lancée dans le Point Colmarien, dans la presse quotidienne régionale et sur les réseaux sociaux. De nombreux particuliers ont contacté le Musée pour proposer un don ou un prêt gracieux de figurines anciennes. Le bilan de cette collecte s'avère très positif : dons de figurines, prêts de collections d'intérêt patrimonial, contacts pour de futurs projets. Cet engouement démontre l'intérêt de nos concitoyens pour l'histoire du jouet et sa valorisation.

■ **LES MICRO-EXPOSITIONS THÉMATIQUES : LES VITRINES TEMPORAIRES FOCUS**

Le Musée du Jouet est régulièrement contacté par des particuliers passionnés qui souhaitent faire découvrir leurs collections à un large public. Une rotation régulière des vitrines permet à la fois de fidéliser les visiteurs et de communiquer autour de l'actualité du Musée du Jouet.



Un nouvel espace dédié, sur 2 vitrines du 1<sup>er</sup> étage, permet, dans le cadre de micro-expositions, de mettre à l'honneur une thématique ciblée ou d'offrir l'opportunité à un collectionneur privé de faire découvrir sa collection. La durée des micro-expositions FOCUS est fixée à 4 mois (3 micro-expositions par année) afin de favoriser le renouvellement régulier des vitrines.

#### **Premier FOCUS : le mythe Bruce Lee** (du 28 juin 2017 au 6 novembre 2017)

Devenu un mythe en quelques films, l'acteur est un personnage iconoclaste qui très peu de temps après sa mort en 1973, a vu son image utilisée dans les premières figurines puis dans des jeux vidéo. Cette micro-exposition est donc l'occasion de présenter au travers des films de Bruce Lee, les figurines et les jeux qui s'y rattachent.

### ■ LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES EXTERNES

Les expositions hors les murs visent à présenter les collections du musée à l'extérieur. Ce type d'exposition présente un double apport : inscription dans un réseau partenarial et visibilité renforcée sur le territoire.



**Exposition de Noël au Koifhus** (du 25 novembre 2016 au 30 décembre 2016)  
Depuis 6 ans déjà, l'Office de Tourisme de Colmar met à disposition du Musée du Jouet le 1<sup>er</sup> étage du Koifhus, Place de l'ancienne douane, pendant la durée des Marchés de Noël. Le musée présente ainsi un échantillon de ses collections aux milliers de touristes qui ont pu les admirer lors de l'édition 2016 :

- Un réseau animé de trains d'une superficie de 15m<sup>2</sup> (exposé pour la 3<sup>ème</sup> année)
- Une sélection d'une trentaine de jouets emblématiques des années 1900 à nos jours
- Un sapin traditionnel alsacien

**Coût global du projet : 732 €**

Afin de pouvoir comptabiliser l'impact de cette exposition sur la fréquentation du Musée du Jouet, un coupon de réduction a été distribué aux visiteurs du Koifhus. Au 30/06/2016, 1 746 visiteurs payants (les enfants de moins de 8 ans n'ont pas été comptabilisés) ont visité le Musée du Jouet munis de ce coupon (contre 1 990 visiteurs en 2015).

Dans un souci constant de renouvellement, le projet d'exposition sera complètement repensé en 2017.

#### **Exposition de motos en bois au Musée Rhénan de la Moto** (Bantzenheim)

La collection de motos miniatures en bois issue de la donation de la famille Heuqueville a été prêtée au Musée Rhénan de la Moto pour être exposée au public du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 juin 2018.

## F. VERS LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DES PUBLICS

La dimension éducative était auparavant complètement absente au Musée du Jouet (absence de panneaux textes, de cartels et de parcours muséographique, accumulation d'objets sans ligne directrice, sans discours et sans contextualisation). Les changements opérés au sein de l'association depuis 2 ans ont permis au Musée du Jouet de se recentrer enfin sur sa vocation éducative en vue de donner aux visiteurs des clés de compréhension facilitant l'appropriation des collections.

Différentes actions et projets éducatifs ont été amorcés durant cet exercice en vue de renforcer la vocation pédagogique du Musée. Nous avons choisi de nous concentrer pour le moment sur la cible scolaire (cycle 2). En effet, le jouet est un support idéal pour la médiation à l'égard du jeune public. A travers le jouet, il est possible de créer des histoires, d'aborder l'intérêt scientifique, sociologique ou historique d'un objet ou encore les différents matériaux qui le composent.

Pour le moment, tous ces missions sont assumées conjointement par la Secrétaire Générale, la Responsable de la Communication, la Chargée de mission pour l'inventaire, la Comptable (également diplômée dans le domaine de l'animation) avec le soutien de l'équipe de bénévoles qui conçoivent et animent des ateliers créatifs.

Il est prévu, à l'issue de l'inventaire, de créer un service des publics avec affectation, par réorganisation interne, d'un mi-temps entièrement dédié à cette mission ce qui permettra de structurer et diversifier l'offre de médiation.

### ■ LE DÉVELOPPEMENT DE LA VULGARISATION SCIENTIFIQUE DES COLLECTIONS

- Elaboration d'un parcours de visite thématique et chronologique et présentation contextualisée des jouets afin de mieux appréhender les collections du Musée dans leur globalité.
- Poursuite de la création de panneaux-textes pour l'ensemble du parcours de visite permanent. Enrichissement continu des cartels explicatifs en fonction des recherches effectuées dans le cadre de l'inventaire.
- Traduction en anglais et en allemand de tous les panneaux-textes du parcours permanent afin d'améliorer la visite des touristes étrangers (28 % durant l'exercice 2016-2017).

**Coût global (traduction et panneaux informatifs) : 3 040 €**

- Etude sur la numérisation et l'interactivité des espaces d'exposition : le Musée mène une réflexion autour de l'usage des nouvelles technologies (wi-fi, borne tactile ou réalité augmentée) et la manière dont elles peuvent être utilisées pour faciliter l'accès informatif aux collections exposées.

### ■ LES ACTIONS À DESTINATION DU PUBLIC SCOLAIRE

Développer des actions à destination du public scolaire est une priorité afin d'inscrire le Musée dans une démarche pédagogique et de drainer de nouveaux publics.



Une première action a été amorcée au mois de juin 2016 avec la réalisation d'un livret de visite à destination des scolaires de cycle 2. Disponible sur le site internet du Musée, il est régulièrement téléchargé par les enseignants ou les animateurs qui préparent une visite au Musée du Jouet. Ce livret sera actualisé au mois de septembre 2017.

D'autres actions pédagogiques ont été menées durant l'exercice 2016-2017 :

### **Elaboration d'un projet de médiation autour de la réalité augmentée avec le réseau Canopé**

Un projet de médiation numérique à destination d'élèves de niveau élémentaire a été élaboré avec l'Atelier Canopé du Haut Rhin afin de faire découvrir le Musée du Jouet de manière participative en utilisant un outil de réalité augmentée.

L'objectif est de favoriser l'accès à la culture et au patrimoine à travers la co-construction d'une action pédagogique avec des élèves.

Le projet mobilise plusieurs axes d'apprentissage :

- Développer des compétences dans le domaine numérique à travers l'utilisation d'une nouvelle technologie (la réalité augmentée)
- Créer des scénarii innovants de visite du Musée (pédagogie de projet)
- Collecter des données (recherche documentaire)
- Concevoir des media (son, texte, video, image)

Une enseignante de CM2 de l'école Jean-Jacques Rousseau s'est portée volontaire pour travailler sur ce projet avec sa classe durant l'année scolaire 2017-2018.

Le parcours sera élaboré dans une logique de co-construction. Le Musée du Jouet accompagnera la classe dans l'appropriation des collections du Musée et fournira les ressources documentaires nécessaires.

L'Atelier Canopé fournira une aide technique et mettra à disposition de la classe le matériel numérique nécessaire.



### **Lancement d'une animation kamishibai pour les groupes scolaires**

Le kamishibai (littéralement « théâtre de papier ») est une technique narrative japonaise basée sur des images qui défilent dans un petit castelet portatif.

Un kamishibai a été créé autour de l'histoire extraordinaire de Pablo, un petit soldat de papier exposé dans les vitrines du Musée du Jouet. Les aventures rocambolesques de ce petit personnage permettent d'aborder, de manière ludique, le rôle et les missions d'un établissement muséal ainsi que les collections de jouets exposées.

Les premières séances de kamishibai ont eu lieu au mois de juin 2017 devant une classe de CE1.

Cette action de médiation sera mise en avant dans notre communication annuelle auprès des écoles.

## ■ LES ACTIONS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Musée du Jouet, titulaire du label Tourisme Handicap (handicap moteur et handicap mental) met un point d'honneur à être accessible à tous les publics.

Une attention particulière a été portée cette année sur la visite des personnes en situation de handicap. Outre un meilleur suivi de la fréquentation de ce public spécifique, nous avons également mené un projet de partenariat intergénérationnel avec l'Institut Médico-Educatif de Colmar.

### Analyse de la fréquentation des personnes en situation de handicap

608 personnes en situation de handicap ont visité le Musée du Jouet durant l'exercice 2016-2017.

	Visiteurs individuels	Visiteurs en groupe
+16 ans	261	259
Jeunes 8-15 ans	17	65
Enfants de - de 8 ans	NC	6
<b>TOTAL</b>	278	330

### Partenariat intergénérationnel avec l'Institut Médico-Educatif St Joseph de Colmar

En vue de réaffirmer notre engagement en faveur de l'accès à la culture de tous les publics, un partenariat spécifique a été mis en place au mois d'avril 2017 avec l'I.M.E. St Joseph de Colmar qui accueille des jeunes en situation de handicap. Après concertation avec l'équipe éducative de l'I.M.E., la thématique de l'intergénérationnel a été retenue pour constituer le fil directeur du projet.

Un groupe de 14 enfants a été accueilli afin de découvrir les collections du Musée et de participer à un atelier animé par les bénévoles au sein duquel ils ont réalisé et cousu une peluche de Pâques.

Le projet intergénérationnel répondait à plusieurs finalités pédagogiques :

- Ouverture vers l'extérieur et découverte d'un lieu culturel
- Sensibilisation au lien intergénérationnel : rencontre et échanges entre les jeunes et les bénévoles à la retraite

- Activité de couture faisant travailler la motricité fine

Cette expérience a été particulièrement enrichissante pour l'équipe. Nous espérons pouvoir reconduire ce partenariat l'année prochaine.

## G. PROGRAMMATION CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE

Développer une programmation culturelle et événementielle permet d'attirer et de fidéliser de nouveaux publics essentiellement locaux.

Nous fonctionnons avec peu de moyens alloués. Ainsi, certaines animations sont encadrées par les bénévoles du Musée ou par des partenaires associatifs locaux. Un budget dédié serait à terme nécessaire pour développer la grille événementielle.

### ■ LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PROGRAMMATION CULTURELLE

Le Musée du Jouet s'attache depuis 2 ans à développer une programmation culturelle en lien avec les expositions temporaires et les collections permanentes.

- **Ciné-club au Colisée** : projection pour la clôture de l'exposition « *Génération robots* » du film d'animation « *Le château dans le ciel* » le 11 septembre 2016 au cinéma Le Colisée. Un événement familial avec un goûter japonais offert aux enfants. Partenariat entre le Musée du Jouet, le Colisée et le CEEJA

- **Conférence-rencontre « Norev d'enfance »** consacrée à la marque NOREV le 4 novembre 2016. Cette soirée, animée avec passion par le journaliste Jean-Pierre HOSSAN, a permis de retracer par l'image toute l'épopée de la célèbre marque Norev à l'occasion de ses 70 ans.

- **Expositions dans le hall** (espace mural des escaliers centraux) de photographies en rapport avec le jouet. L'objectif est de créer des connexions entre l'art et le jouet en montrant leur complémentarité. En effet, le jouet, de par sa dimension nostalgique et symbolique, inspire de nombreux artistes visuels.

// Exposition de photographies de la marque Norev (septembre 2016 à février 2017)

// Exposition de photographies de l'artiste strasbourgeois Mononoel qui met en scène des figurines LEGO dans des décors naturels (février 2017)



### ■ ANIMATIONS

En partenariat avec des associations locales ou directement organisées par l'association MAJEPT, ces animations permettent de découvrir le Musée en s'amusant. De nouvelles animations ont été proposées cette année autour du thème des briques LEGO.

## Les activités organisées en partenariat avec des associations locales

- Ateliers mensuels d'initiation au shogi animés par l'association Shogi Alsace : 1 atelier par mois depuis le mois d'avril 2016 (soit 12 ateliers durant cet exercice comptable)

Les bénévoles de l'association Shogi Alsace accompagnent les visiteurs dans l'apprentissage du shogi, jeu traditionnel japonais. Les plus jeunes visiteurs pourront essayer une version simplifiée du jeu, le dobutsu shogi, qui permet d'appréhender de façon ludique ce jeu de stratégie.

- Ateliers pour enfants LEGO (sur réservation) avec l'association Fana'briques : 5 ateliers par an à compter du mois de février 2017 (3 ateliers durant cet exercice comptable) Ces ateliers sont ouverts aux enfants à partir de 6 ans. Ils sont animés par des bénévoles de l'association Fana'briques qui font partager leur passion des briques LEGO en apprenant aux enfants à développer leurs potentiels pour construire des réalisations.

Chaque atelier est conçu autour d'un thème. Les réalisations de l'atelier du mois d'avril 2017 ont été exposées lors de l'exposition annuelle Fana'briques 2017 (du 30 juin au 2 juillet 2017 à Rosheim).

- Animations LEGO ouvertes à tous les visiteurs proposées par l'association Fana'briques (2 animations en 2017) // Animation le 28 janvier 2017 : découverte des jeux de société LEGO // Animation le 17 juin 2017 : création d'une mosaïque en briques LEGO avec la participation active des visiteurs

## Les activités organisées par les bénévoles de l'association MAJEPT

Les animatrices bénévoles de l'association MAJEPT proposent chaque année des ateliers créatifs et des stages de grande qualité qui remportent beaucoup de succès auprès de nos visiteurs.



- 2 stages « Réalisation d'un ours en peluche » du 18 au 22 juillet 2016 / du 1er au 5 août 2016 (complets). Organisés par l'association MAJEPT dans le cadre des animations d'été de Colmar Agglomération  
Public visé : jeunes de 10 à 18 ans
- Stage « Réalisation d'un ours en peluche » : 3 séances en septembre 2016 - complet  
Public visé : adultes
- Ateliers créatifs « Bricolages de Noël » (3 ateliers au mois de décembre 2016) : confection et personnalisation de jouets en papier autour de thème de Noël.
- Ateliers créatifs « Bricolages de Printemps » (3 ateliers au mois d'avril 2017) : confection et personnalisation de jouets en papier





## Concerts et auditions

Nous avons accueilli des manifestations dans des domaines variés :

- 1 concert de grande qualité produit par la Ville de Colmar dans le cadre du Festival OFF (le 14 juillet 2016)
- 2 concerts de musique classique dont 1 organisé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar (Concert des Jeunes Talents du 1er juillet 2016)
- 1 spectacle pour la veillée de Noël (chant, théâtre et danse) de l'Ecole Buissonnière, « Des étoiles au fond de l'encrier » le samedi 24 décembre 2016 sous la direction de Mme Nicole SCHNELL.

La troupe de théâtre a emmené un large public familial à la redécouverte des contes de notre enfance, tels que Le Petit Chaperon Rouge, Cendrillon ou La Petite Sirène.

- 19 auditions (CRD et Euterpe)
- 3 examens de fins d'études du Conservatoire
- 2 assemblées générales d'associations colmariennes
- 16 auditions du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Colmar et 3 auditions de l'école de musique Euterpe ont été organisées dans le hall du Musée du Jouet. Les auditions sont toujours en accès libre.
- Les examens de fin d'études de saxophone (24 mai 2017), de piano (9 juin 2017) et de guitare (27 juin 2017) ont été organisés au Musée du Jouet. Les élèves et leurs professeurs ont eu la possibilité de venir travailler l'examen un mardi, jour de fermeture hebdomadaire.

**2094 personnes ont assisté aux 28 manifestations durant l'exercice 2016/2017**

## Fréquentation lors des concerts, auditions, conférences et autres manifestations exceptionnelles

*Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des répétitions qui ont lieu en dehors des heures d'ouverture du Musée et qui nécessitent également l'organisation d'une permanence par les agents du Musée.*

Exercice	Nombre de manifestations	Fréquentation globale	Fréquentation moyenne arrondie
2016-2017	28	2094 personnes	75 personnes
2015-2016	36	3 297 personnes	91 personnes
2014-2015	42	2 362 personnes	57 personnes

La baisse de fréquentation est principalement liée à la baisse du nombre de manifestations (28 manifestations au lieu de 36 l'année précédente). En effet, pour des

questions de contraintes de planning, nous avons limité le nombre d'auditions (il reste néanmoins supérieur aux 15 auditions prévues par la convention de Délégation de Service Public).

Par ailleurs, nous avons constaté une diminution nette du nombre de demandes de réservation du hall pour l'organisation de concerts depuis la mise en place à la rentrée 2015 de frais de location (à régler au C.R.D.) visant à compenser l'utilisation du piano.

A noter également que les tarifs de réservation du hall ne couvraient pas les frais réels supportés par l'association (heures supplémentaires à rémunérer aux agents de permanence). Aussi, le Conseil d'administration a validé une revalorisation des tarifs de location du hall à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## ■ MANIFESTATIONS

Le Musée du Jouet s'inscrit dans la vie culturelle locale et nationale en participant à des événements populaires tels que la Nuit des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine et le Salon du Livre de Colmar.

### Les manifestations internes

L'entrée du Musée du Jouet est gratuite lors de la Nuit des Musées et des Journées Européennes du Patrimoine. Ces événements prisés attirent de nouveaux publics au sein des musées.

- **Nuit des musées** : le 20 mai 2017 avec 1 742 visiteurs (contre 1952 visiteurs en 2016 et 1600 visiteurs en 2015)

Ouverture du Musée de 19h à minuit avec mise en place d'un plan de circulation pour la gestion des flux adaptée à la forte affluence (contrôle des entrées et sorties et respect de la fréquentation maximale instantanée globale et par étage du bâtiment)

Le Musée a participé cette année à deux animations spécifiques :

« *A la recherche de l'objet perdu* » : jeu de piste au sein des 5 musées colmariens réalisé par les élèves de l'option « Patrimoine » du lycée Camille Sée. Sous forme d'un livret disponible à l'entrée de tous les

musées partenaires, les jeunes de 6 à 15 ans partaient à la recherche de différents indices dans chaque musée qui leur permettaient de résoudre une énigme.

« *Décrochez la nuit* » : participation à l'opération digitale menée par le Ministère de la Culture et de la Communication sur les réseaux sociaux de la Nuit Européenne des Musées. Il s'agit d'un jeu de piste novateur qui utilise la technologie de la réalité augmentée.

- **Journées Européennes du Patrimoine** les 17 et 18 septembre 2016 : 1 409 visiteurs contre 1 296 visiteurs en 2015 et 805 visiteurs en 2014)  
Visite libre et gratuite pour tous

### La participation au Salon du Livre de Colmar

- **Salon du Livre *Des mots et des notes*** : 26 et 27 novembre 2016  
Stand d'animation et d'information dans le hall jeunesse. Vente de livres (sur le thème des jouets) et de jeux éducatifs.

**Nouveauté** : atelier bricolage à destination du jeune public animé par les bénévoles de l'association : fabrication de petites percussions avec du papier et des perles. Cette animation a remporté un grand succès auprès des jeunes visiteurs (500 bricolages réalisés sur les 2 jours).

## II. LA VIE DU MUSÉE DU JOUET

### A. ACTUALISATION DE LA GRILLE DES HORAIRES ET DU RÈGLEMENT DE VISITE



#### ■ L'ÉLARGISSEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DURANT LA HAUTE SAISON

Afin de répondre à la demande des visiteurs, le Conseil d'Administration a adopté le 6 juin 2017 l'élargissement des horaires d'ouverture durant les petites vacances scolaires de toutes les zones.

A compter de la rentrée 2017, le Musée sera ouvert de 10h à 18h pendant la haute saison touristique (juillet, août, décembre et petites vacances scolaires toutes zones soit 24 semaines dans l'année) et de 10h à 17h pendant la basse saison (soit 28 semaines dans l'année).

Cet élargissement se fera à effectif constant grâce au développement continu de la polyvalence des personnels d'accueil et de caisse.

#### ■ REFONTE DU RÈGLEMENT DE VISITE

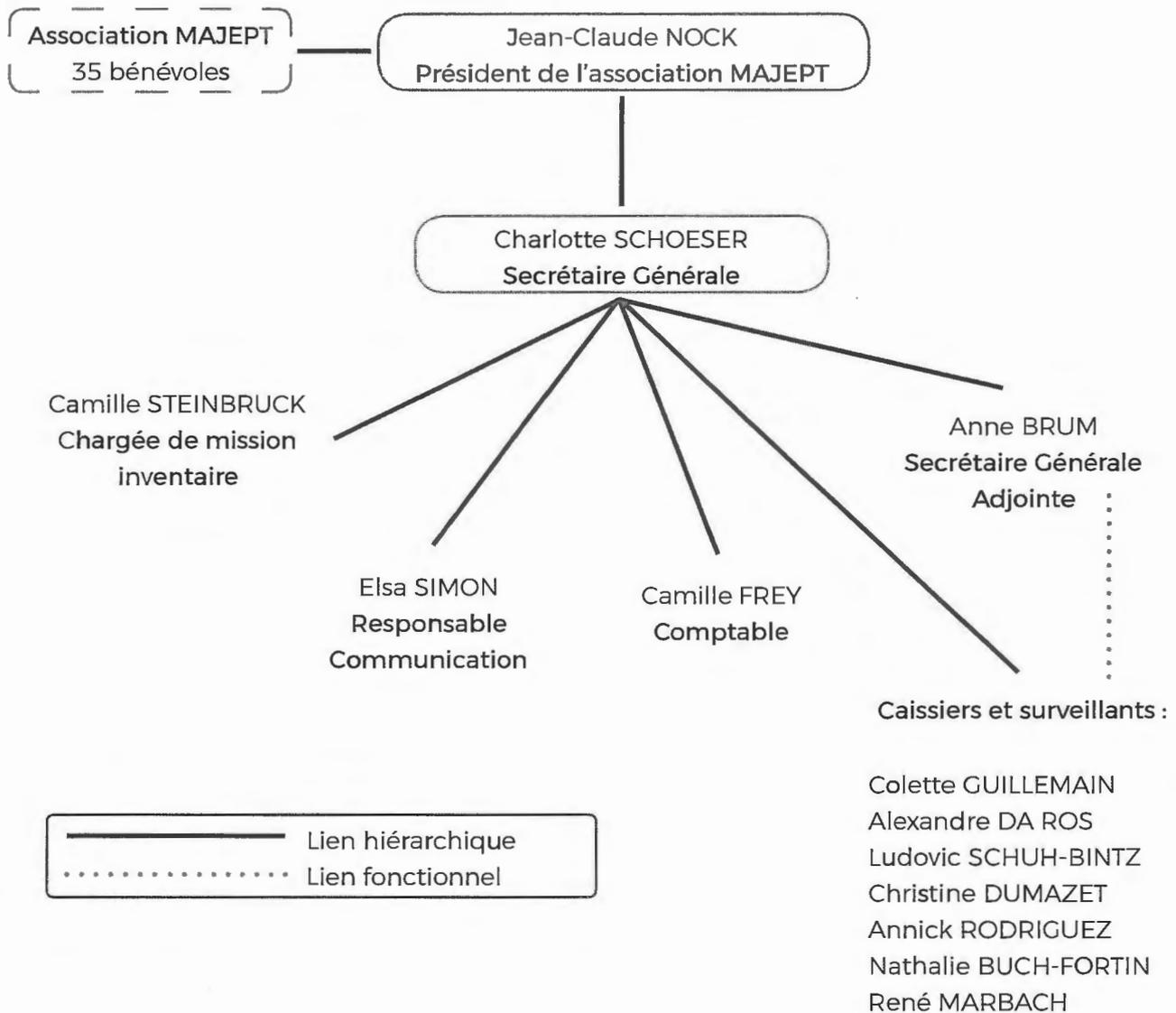
Le règlement de visite nécessitait une actualisation afin de se conformer aux nouveaux horaires et normes de sécurité.

Le nouveau règlement a pris effet le 15 juin 2017.

### B. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

#### ■ ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'association peut compter sur une équipe pluridisciplinaire de salariés qui s'attache à faire progresser le Musée.



## ■ TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 JUIN 2017

Répartition des effectifs par statut et domaines d'activité :

Domaines d'activité	Fonction publique		CDI droit privé	
	Employé	Cadre	Employé	Cadre
Administration générale	1	1	0,8	
Communication			1	
Inventaire			1	
Caisse	3			
Surveillance	3,5			
<b>TOTAL</b>	<b>7,5</b>	<b>1</b>	<b>2,8</b>	
Taux de féminisation	60 %	100 %	100 %	

9 fonctionnaires municipaux (représentant 8,5 équivalent temps plein) sont mis à disposition de l'association MAJEPT pour l'administration générale, l'accueil et la surveillance du Musée.

L'association MAJEPT a embauché 3 salariées (représentant 2,8 équivalent temps plein) en vue d'assurer des missions techniques (communication, inventaire et comptabilité) qui nécessitaient une professionnalisation.

A noter, le soutien de la Ville de Colmar qui a affecté au Musée du Jouet 6 emplois saisonniers durant la saison estivale 2016 (3 en juillet et 3 en août), ce qui a permis de fonctionner 7 jours sur 7 avec des horaires d'ouverture élargis tout en respectant les durées maximales de travail prévues par la loi.

#### Répartition des effectifs par taux d'ancienneté :

Ancienneté	Fonctionnaires	Emplois de droit privé
inférieure à 1 an		1
de 1 à 5 ans	6	1,8
de 6 à 10 ans	2	
de 11 à 20 ans	0,5	

#### Entrées et sorties du personnel entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017 :

- Arrivée de Mme Camille STEINBRUCK, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, embauchée sur le poste de chargée de mission pour l'inventaire. CDD initial de 6 mois transformé en CDI le 1<sup>er</sup> février 2017.
- Départ dans le cadre d'une rupture conventionnelle de Mme Mathilde BARAILLER, responsable des collections, qui a quitté la région pour suivre de nouveaux projets personnels.
- Départ de M. Mohammed LARHIARI, agent du patrimoine, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui a été réintégré dans les services de la Mairie.
- Mise à disposition le 10 février 2017 de M. René MARBACH, adjoint technique, qui effectuait un remplacement au sein du Musée depuis le mois d'avril 2015.

#### ■ POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLYVALENCE DES AGENTS CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE

Une plus grande polyvalence des agents de caisse et de surveillance est nécessaire pour améliorer la prise en charge des visiteurs (limitation du temps d'attente, davantage de disponibilité pour les renseigner ou les conseiller) tout en favorisant la continuité du service public, notamment en cas d'absence pour maladie (227 jours sur la période de l'exercice).

3 des agents de surveillance sont en capacité d'encaisser la billetterie et la boutique en toute autonomie, 2 sont en capacité d'effectuer le décompte journalier. Nous poursuivons la formation à l'encaissement afin de les faire monter progressivement tous en compétences.

Suite au départ d'un agent du patrimoine le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un agent technique

kb

remplaçant a pu être intégré à titre permanent tout en conservant son grade d'origine dans la filière technique. Outre des missions de surveillance et de caisse, il est également chargé de la petite maintenance quotidienne.

## ■ ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le Musée a accueilli 4 stagiaires dans le cadre de formations qualifiantes dans le domaine du tourisme et 1 collégienne dans le cadre d'un stage de découverte de 3<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, nous avons effectué 2 interventions auprès de classes d'étudiants dans le domaine du tourisme :

- Le fonctionnement d'un établissement muséal (le 25 avril 2017 – Formation AFPA)
- L'analyse du positionnement du Musée dans l'offre touristique régionale (le 30 septembre 2016 – Licence professionnelle Tourisme UHA)

Une étudiante de la Faculté de Marketing et d'Agrosciences de l'Université de Haute Alsace a également effectué une étude auprès des visiteurs sur la tarification des établissements culturels (avril et mai 2017).

## ■ BÉNÉVOLAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Ville de Colmar a mis en place une aide financière, sous conditions de ressources, afin d'aider des jeunes à passer le permis de conduire. Les jeunes s'engagent à effectuer 20 heures de bénévolat dans une association.

L'association MAJEPT a accueilli durant cet exercice 22 jeunes bénévoles dans le cadre de ce dispositif. Ils sont affectés à la surveillance des salles d'exposition.

## ■ EXTERNALISATION DE SERVICES

Certaines missions, auparavant effectuées par les agents de surveillance, ont été externalisées auprès d'entreprises extérieures :

- Externalisation de l'entretien du Musée (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015) auprès d'une société de nettoyage locale.

L'externalisation de l'entretien quotidien du Musée a permis de transformer les heures de ménage en heures de surveillance et de caisse en vue de l'ouverture en continu du Musée sans augmentation de la masse salariale.

**Coût annuel de l'opération : 17 322 €**



## ■ Externalisation du déneigement auprès de La Manne Emploi

L'obligation de déneiger les abords du Musée en cas de chute de neige nécessite la présence quotidienne d'agents aptes à effectuer cette mission physique.

La souscription d'un contrat avec La Manne Emploi facilite l'organisation de cette obligation : déclenchement de l'intervention par le PC Neige, réactivité 7 jours sur 7 (y compris les jours de fermeture du Musée), facturation en fonction des heures effectuées (23 € pour l'exercice 2016-2017).

## C. SÉCURITÉ DU BÂTIMENT ET TRAVAUX

### ■ AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Afin de favoriser la sécurité de tous, les mesures préventives de sécurité prescrites dans le cadre du Plan Vigipirate sont appliquées strictement.

Un contrôle visuel des sacs a été mis en place à compter du 1er décembre 2016. Les valises et sacs de grande taille sont interdits.

La tenue de travail des caissiers et des surveillants a été également revue pour faciliter leur identification par les visiteurs. **Coût de l'opération : 607 €**

3 fonctionnaires municipaux (2 caissiers et un surveillant) ont suivi la formation « sensibilisation à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public » organisée par le CNFPT et la Ville de Colmar.

2 fonctionnaires municipaux (un caissier et un surveillant) ont participé à la formation « premiers secours » (PSC1) organisée par le CNFPT et la Ville de Colmar.

### ■ CONTRÔLE ANNUEL DE L'APAVE

Le contrôleur de l'APAVE a émis 2 observations :

- une broche de terre défectueuse (intervention prochaine du service de la maintenance)
- la non-conformité électrique du réseau de trains

Des démarches sont en cours en vue de procéder à la mise aux normes du réseau. De nombreuses entreprises d'électricité sont réticentes à effectuer les travaux aux vues des nombreux branchements artisanaux. Un premier devis, d'un montant de 10 000 €, a déjà été réceptionné.



La mise aux normes électriques du réseau de trains est une priorité pour assurer la pérennité de l'attraction phare du Musée du Jouet tout en limitant les risques d'incendie. La question de la numérisation d'une partie du réseau sera mise à l'étude prochainement.

## ■ VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

La Commission de Sécurité a effectué sa visite réglementaire périodique le 16 mai 2017. Elle a rendu un avis favorable en reprenant néanmoins les observations du contrôleur de l'APAVE.

## ■ TRAVAUX (HORS PROJETS MUSÉOGRAPHIQUES)

### Travaux financés par la Ville

La Ville de Colmar a financé en septembre 2016 la réfection de la façade extérieure. Cette nouvelle façade modernise l'image du Musée et améliore sa visibilité dans la rue Vauban.

La Ville est également intervenue pour la prise en charge de mises aux normes électriques suite au contrôle 2016 de l'APAVE.

### Travaux financés par l'association MAJEPT

- Eclairage de l'enseigne extérieure : **629 €**
- Installation d'un 2<sup>ème</sup> vidéophone pour contrôler l'accès de l'entrée de service : **947 €**
- Installation d'une prise au sol (étage des trains) : **425 €**
- Aménagements complémentaires dans la boutique : **1 895 €**
- Achat de matériel de sécurité pour l'atelier : escabeaux, équipements de protection, commandes de sécurité : **387 €**
- Remplacement des anciens rideaux du carrosse (inflammables) par des rideaux ignifugés : **313 €**
- Ajout d'extincteurs en vue de la certification N 4 : **297 €**
- Aménagement des réserves : pour des questions de durée d'amortissement, ces travaux pourraient être réalisés après le 1er juillet 2018 (nouvelle DSP)

## D. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les changements structurels (modifications statutaires et élection d'un conseil d'administration) opérés au mois de juin 2016 ont enfin permis de retrouver au sein de l'association un climat de travail serein et apaisé.

M. Michel GLENAT, ancien responsable du Musée du Jouet et président de l'Office



Municipal de la Culture, a été élu au conseil d'administration suite au remplacement de Mme Jeannette NOCK, démissionnaire.

## ■ LE BÉNÉVOLAT : UNE FORCE POUR LE MUSÉE DU JOUET

Si le développement du Musée du Jouet implique nécessairement une professionnalisation croissante de certaines activités (encadrement, gestion administrative, comptabilité, gestion des collections, réalisation de travaux de mises aux normes), il n'en demeure pas moins que le bénévolat actif est une ressource indispensable pour mener à bien les nombreux projets du Musée.



De nombreuses actions décrites dans ce bilan n'auraient pas pu se concrétiser sans l'investissement des bénévoles actifs de l'association.

En fonction de leur champ de compétences et de leurs aspirations personnelles, les bénévoles actifs issus d'horizons très divers remplissent de nombreuses missions essentielles :

- Permanences lors d'évènements particuliers : marchés de Noël au Koifhus, Salon du Livre, Nuit des Musées
- Distribution des flyers
- Animation d'ateliers créatifs : ateliers bricolages, ateliers de réalisation d'ours en peluche, animation jeunesse au Salon du Livre
- Entretien des réseaux de trains
- Petite maintenance
- Travaux de scénographie : peinture, menuiserie, électricité
- Recherches documentaires sur les jouets et rédaction de notices
- Expertise de jouets anciens : poupées, trains, modèles réduits, figurines et jouets de guerre : leur savoir constitue une aide précieuse pour l'inventaire et l'évaluation des propositions de dons
- Participation active à diverses commissions : Commission d'évaluation des dons, Commission Musée de France, Commission des Finances
- Déplacements pour aller chercher des dons
- Suivi de dossiers spécifiques : assurances, contrats, vente de l'orchestre d'automates
- Dépoussiérage des objets dans le respect du guide des bonnes pratiques muséales
- Travaux de comptabilité et de secrétariat

**Une charte des bénévoles a été adoptée le 3 novembre 2016.**

Cette charte détaille les droits et les devoirs des bénévoles et leurs domaines de compétences. Elle régit également les relations entre bénévoles et salariés et définit la place de chacun dans la vie du Musée. Le travail collaboratif entre bénévoles actifs et salariés (commissions, mode projet) est privilégié autant que possible car il permet de croiser les domaines d'expertise et les générations.

La charte a été annexée au renouvellement d'adhésion lors de l'appel de cotisation annuelle. Elle est également remise lors de toute nouvelle adhésion.

Durant l'exercice comptable, l'association a accueilli en son sein 1 nouveau membre actif et 1 nouvelle membre de soutien. 13 membres de soutien ont été radiés de la liste des membres pour non-paiement de la cotisation annuelle, conformément à l'article 7 des statuts.

L'exercice 2016-2017 a été endeuillé par le décès, à l'âge de 99 ans, de M. Jean SABLON, membre fondateur du Musée et doyen de l'association. Un hommage lui a été rendu lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2016.

Des démarches sont en cours pour l'adhésion en tant que personne morale d'une association de modélisme ferroviaire colmarienne composée d'une quinzaine de ferrovipathes actifs.

## ■ L'ADOPTION D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL 2017-2018

Suite à l'arrivée à la Présidence de M. Jean-Claude NOCK, l'association MAJEPT s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontariste d'investissements. Il était en effet urgent d'investir dans la conservation et la valorisation des collections ainsi que dans la modernisation de certains aménagements muséographiques vieillissants.

Le Conseil d'administration du 6 mars a validé le plan d'investissements réalisable avant le 30 juin 2018 (échéance de la délégation de service public) pour un montant total de 100 000 euros.

La liste adoptée (voir ci-dessous), dont le montant total dépasse l'enveloppe allouée (100 000 euros), présente les montants maximum qui pourront être engagés pour chaque projet. Ce ne seront donc que les économies réalisées sur chacun des postes qui permettront la réalisation du plan complet. L'ordre de priorité a été établi en tenant compte des préconisations du comité de pilotage Musée de France.

Projet			Montant
1	Devanture	Obligatoire suite demande de l'ABF	10 000
2	Acquisition collections	Définition préalable d'une politique d'acquisition	20 000
3	Matériels de conservation	Respect des normes de conservation préventive	10 000

4	Vitrine construction	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	12 000
5	Période room 1950	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	2 500
6	Période room 2000	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	2 500
7	Vitrines Niveau trains	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	8 000
8	Borne tactile niveau trains	Proposé par COPIL MDF	10 000
9	Aménagement sous escalier + espace consoles	Proposé par COPIL MDF	12 000
10	Boutique Cloison murale + accessoires		2 500
11	RDC Aménagement des fenêtres en vitrines		3 500
12	Mobilier animation	Pour ateliers médiation jeune public	1 000
13	Remise en marche du théâtre		20 000
14	Vidéosurveillance + sonorisation musée		20 000
15	Toilettes remise en peinture		3 000
16	Défibrillateur + maintenance	Prévoir formations régulières des agents d'accueil	3 000

■ POINT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2017 :

	Projet	Montant	Etat d'avancement	Montant réalisé
1	Devanture	10 000	travaux programmés septembre 2017	0
2	Acquisition collections	20 000	en attente fin de l'inventaire et détermination d'une politique d'acquisition	0
3	Matériels de conservation	10 000	Divers achats pour conservation préventive	3 123
4	Vitrine construction	12 000	achevé	8 132
5	Période room 1950	2 500	Mise aux normes lumières réalisée	570

6	Période room 2000	2 500	Mise aux normes lumières réalisée	403
7	Vitrines Niveau trains	8 000	Mise aux normes lumières réalisée	2 381
8	Outils numériques	10 000	Achat d'un écran numérique	136
9	Aménagement sous escalier + espace consoles	12 000	Achevé	7 512
10	Boutique Cloison murale + accessoires	2 500	Achevé	1 895
11	RDC Aménagement des fenêtres en vitrines	3 500		0
12	Mobilier animation	1 000	Achat de coussins	517
13	Remise en marche du théâtre	20 000	En cours	0
14	Vidéosurveillance + sonorisation musée	20 000		0
15	Toilettes remise en peinture	3 000		0
17	Défibrillateur + maintenance	3 000		0

## ■ LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DES FINANCES

Cette commission regroupe des bénévoles (Président, Trésorière, Trésorier-adjoint et un bénévole qualifié dans le domaine de l'expertise comptable) et les salariées chargées des finances (Secrétaire Générale et comptable).

Elle s'est réunie 3 fois durant l'exercice afin de faire le point sur les comptes et de travailler plus précisément certains points financiers.

## ■ LA MISE EN VENTE DE L'ORCHESTRE DES AUTOMATES

L'association MAJEPT a acquis en 2011 l'orchestre d'automates au prix exorbitant de 144265 €, installation comprise.

Cet ensemble animé d'automates avec un unique mouvement de va et vient répétitif n'est pas un jouet au sens strict et ne peut donc pas être inventorié pour intégrer les collections patrimoniales du Musée du Jouet.

Les réactions du public et notamment des jeunes enfants ont souvent été très négatives à l'égard de cette animation qui était présentée, de manière sans doute exagérée, sous l'appellation « spectacle » (voir nombreux commentaires sur le livre d'or, Trip



Advisor, enquête des publics, interpellations des agents d'accueil).

Les visiteurs indiquaient leur déception : ils s'attendaient à un spectacle et se retrouvaient face à des automates effectuant le même mouvement répétitif de va et vient pendant 5 longues minutes....De plus, l'aspect grotesque des automates pouvait effrayer les jeunes enfants qui se mettaient souvent à pleurer.

Cette animation, dépourvue de tout intérêt patrimonial et éducatif, ne remplissait donc pas non plus sa vocation récréative....

Par ailleurs, il a été fait le constat que la place occupée par cette animation peu satisfaisante (une salle entière dans l'extension) pouvait être affectée à des projets muséographiques structurants. Ainsi, depuis le 12 octobre 2016, la salle de l'orchestre est utilisée dans le cadre de l'exposition « Jouets et cinéma » pour la projection de films d'animation en volume réalisés à partir de jouets. La salle sera ensuite aménagée en salle modulable d'animations pour le jeune public. Elle sera ainsi dédiée à des activités en lien avec les expositions temporaires et pourra se transformer rapidement en espace de conte pour accueillir dans de bonnes conditions les animations.

Compte-tenu des constats ci-dessus, le Conseil d'administration a voté, à l'unanimité, la mise en vente de l'orchestre d'automates en précisant que le produit éventuel serait exclusivement consacré à l'acquisition de jouets remarquables ayant un intérêt patrimonial.

Les démarches pour la vente de l'orchestre sont effectuées conjointement par un bénévole et une salariée de l'association MAJEPT. Un dossier de présentation a été réalisé en français et en allemand et transmis à 15 musées des automates de France et d'Allemagne qui ont été relancés téléphoniquement. Une annonce a également été publiée sur le site internet « Le Bon Coin ». Malgré les nombreux efforts déployés par le binôme chargé de la vente, toutes les démarches entreprises se sont révélées infructueuses. Selon plusieurs experts reconnus qui ont été contactés pour évaluer l'ensemble, la valeur de l'orchestre se situe dans une fourchette de 3 000 à 30 000 euros. Une moins value considérable pour l'association MAJEPT !

### **III. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS**

La communication permet de renforcer la visibilité du Musée auprès de différentes cibles. La politique de communication menée durant l'exercice 2016-2017 a priorisé plusieurs axes de développement :

- l'ancrage du Musée sur le territoire Alsace et limitrophe
- le développement de la communication digitale
- l'intensification des partenariats

#### **A. LA COMMUNICATION PRINT : UNE MEILLEURE VISIBILITÉ SUR LE TERRITOIRE ALSACE ET LIMITROPHE**

Après la refonte totale du logo et de la plaquette de présentation du Musée du jouet l'année dernière, une nouvelle identité graphique a été mise en place afin d'ancrer visuellement le Musée du jouet auprès du public et des partenaires, mais aussi de signifier la transformation, la modernisation et le dynamisme du musée.

##### **■ UNE AUGMENTATION DES IMPRESSIONS ET DE LA DIFFUSION**

Dans la cadre du développement du musée, une diffusion externalisée avait été mise en place l'année dernière. Un changement de prestataire pour cette année 2017, a permis d'élargir les zones de diffusion et d'augmenter ainsi l'audience.

En chiffre, nous avons doublé le nombre de points de diffusion passant de 460 à 1000, doublant également la quantité de dépliants du musée à imprimer pour cette diffusion de 55 000 à 105 000.

La méthode de distribution des dépliants du musée a pris une tournure plus professionnelle avec la mise en place d'une diffusion externalisée organisée et ciblée. Le Musée du Jouet passe en effet par 2 prestataires, pour le dépôt de dépliants et de flyers auprès des lieux culturels et touristiques mais également dans les hôtels et campings de la région. Cette diffusion s'opère sur le territoire alsacien mais également dans les Vosges, Belfort et Montbéliard et à l'étranger, chez nos voisins en Allemagne et à Bâle, soit plus de 620 points de diffusion.

Le musée peut compter aussi sur l'Office de Tourisme de Colmar et ses agents, pour diffuser aux touristes de passage le dépliant de la structure. Un partenariat essentiel pour la promotion au niveau local du musée.

##### **■ LE PUBLIPOSTAGE**

Deux actions d'envoi en nombre d'un courrier de présentation ainsi que de dépliants du musée ont été réalisées, à destination des écoles de Colmar et des locations de meublés. Cette action a pour but de faire connaître de manière plus ciblée et personnalisée l'offre culturelle du Musée du jouet.

## B. L'INTENSIFICATION DE LA COMMUNICATION DIGITALE

### ■ PROGRESSION DU SITE INTERNET

#### Site internet - [www.museejouet.com](http://www.museejouet.com)

Il est un outil indispensable à la communication du Musée du jouet. C'est un site vitrine qui doit proposer aux visiteurs des informations claires et pertinentes. Il ne faut pas se perdre dans un trop plein de contenus, c'est pour cela que le site est mis à jour régulièrement avec une constante réflexion sur l'arborescence et la qualité des contenus dispensés, pour une meilleure mise en avant des informations et un meilleur référencement.

Nouveauté - Le site a été traduit en allemand depuis l'été dernier. Il est désormais possible de naviguer en anglais et en allemand, avec des contenus largement améliorés notamment sur les collections où nous offrons un petit aperçu des jouets exposés dans le musée.

*Nombre de visiteurs mensuels :*

2016	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2604	2577	2049	4396	3355	4266

2017	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	2381	4609	2667	3326	2799	1984

<b>Total visiteurs sur la période 2016/2017</b>	<b>37 013</b>
période 2015/2016	35 474
période 2014/2015	18 839

**42 % des visiteurs du site internet se connectent par un smartphone ou une tablette.**

### ■ INTENSIFICATION DE LA PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

#### Facebook - [museejouet.colmar](https://www.facebook.com/museejouet.colmar)

Facebook est un complément intéressant dans l'offre digitale du Musée du jouet. C'est un canal de diffusion et d'information puissant, qui permet contrairement au site internet d'être plus « libre » dans le ton et la forme et de proposer des contenus plus variés comme des vidéos ou des images animées. La page compte 1489 mentions « j'aime » avec une audience très locale composées de plus de 40 % d'alsaciens. Un ancrage local très important pour le musée, qui permet dans le cadre de nos événements ou animations, de toucher plus facilement notre public.

Nouveauté - Un compte **Instagram** a été ouvert en septembre 2016 et a permis de toucher une nouvelle audience au travers de photos du quotidien de la vie du musée. C'est un bon moyen de faire découvrir les coulisses, de parler de l'actualité et de tout simplement montrer que le musée est dynamique. 129 abonnés suivent le compte depuis son lancement. **#museejouetcolmar**



**Pinterest** - ouvert en 2015, le compte est en grande peine pour trouver son audience. L'intérêt est relativement faible, de même que l'impact auprès de notre public. Le Musée du Jouet va dans les prochains temps clôturer le compte qui ne vit plus depuis un petit moment.

**TripAdvisor** – Le musée se voit décerné pour la 3<sup>ème</sup> année, le Certificat d'Excellence 2017, qui récompense les établissements qui ont obtenu d'excellents avis de voyageurs sur TripAdvisor de manière constante pendant l'année écoulée. Le Musée du Jouet est classé 7<sup>ème</sup> dans la liste des meilleures attractions de Colmar. Il arrive en 2<sup>ème</sup> position des musées colmariens.



**Top Choice** – Le musée s'est vu attribuer, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le certificat Top Choice décerné par le site lian.org aux meilleures attractions touristiques. Le site lian.org est un site professionnel d'informations touristiques à destination de la clientèle asiatique désireuse de voyager à l'étranger.

Cette récompense est à mettre en lien avec la percée des visiteurs asiatiques dans nos statistiques de fréquentation.

## ■ RÉALISATION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE

Nouveauté – Une vidéo a été tournée afin de faire la promotion de tous les changements opérés au musée depuis deux ans. Nous avons fait appel à Manon Badermann, une jeune vidéaste et photographe afin de tourner un condensé de tout ce qu'on peut voir et découvrir au Musée du Jouet. Cette vidéo de 2min47 a été projetée aux visiteurs du Koïfhus pendant le marché de Noël de Colmar et a fait l'objet d'une diffusion sur Facebook et YouTube pour un total de vu de plus de 5 500 fois.

## C. UNE PRÉSENCE SOUTENUE DANS LES MÉDIAS

### Insertions publicitaires

Depuis quelques années, le Musée du Jouet de Colmar a intensifié sa présence dans les magazines locaux par le biais de campagnes ciblées. Les canaux choisis répondent à l'engagement du musée, dans sa politique de développement auprès des différents publics.

- JDS (4 insertions papiers et 3 sur le web) // Spectacles (2 insertions) // Coze (1 insertion) // Poly (1 insertion)
- Reflets DNA (1 insertion) // Badische Zeitung (2 insertions) // Hors-serie Collectionneur & Chineur (1 insertion)

### Agendas en ligne

Un autre canal de diffusion gratuit sont les agendas en ligne gratuits, proposés par de nombreux sites. On peut citer JDS, Colmar Curieux, Pour Sortir, AgendaCulturel.fr, info-culture.com mais également la base LEI qui sert à alimenter le site de l'Office de Tourisme de Colmar ainsi que d'autres sites.



## ■ ARTICLES DE PRESSE

Au-delà des insertions payantes, le Musée du jouet de Colmar peut compter sur la presse locale et spécialisée pour participer à la mise en avant des actualités.

Les DNA et l'Alsace confondus sont de fidèles partenaires du quotidien du musée, avec plus de 50 articles et/ou brèves. La Point Colmarien relaie également nos actualités en fonction des disponibilités, ainsi que des revues spécialisées comme Collectionneur & Chineur.

## ■ RADIO ET TÉLÉVISION

En plus de la presse écrite, à noter une présence sur les radios et à la télévision, avec des reportages radio sur Top Music, Virgin Radio, Azur FM, France Bleu Alsace et Besançon et une interview sur l'émission Dreyeckland à la Une au restaurant du Cheval Blanc à Hochstatt et également des reportages télé sur France 3 Alsace (2), TV7 (2), BFMTV et les émissions Gsuntheim et Rund Um.

Les radios locales (France Bleu Alsace, Radio Nostalgie, Top Music, Azur FM et RDL) relaient régulièrement l'actualité du Musée du Jouet.

Nouveauté – Un partenariat radio a été mis en place avec Top Music, dans le cadre de la promotion de l'exposition temporaire Jouets et Cinéma. Trois campagnes d'une semaine ont été diffusées avec plus d'une centaine de spots radios ainsi qu'un jeu concours à l'antenne afin de gagner des entrées au musée, à chaque vacances scolaires.

## D. LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Les partenariats inscrivent le musée dans le paysage culturel et touristique de son territoire. On distingue différents types de partenariats :

- Partenaires muséaux
- Partenaires institutionnels et communication
- Partenaires culturels
- Partenaires tarifaires (donnant droit au tarif réduit ou à reversement financier annuel)
- Partenaires financiers (mécénat)

Renforcer et développer les partenariats a été une priorité de l'exercice 2016-2017. Les contacts avec d'autres musées ont été intensifiés afin de favoriser l'inscription du Musée du Jouet dans un réseau professionnel.

## ■ LES PARTENAIRES DE L'EXERCICE 2016-2017 :

### Partenariats muséaux :

- **Museum d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar** : prêt par le Musée du Jouet d'une poupée Bella pour l'exposition temporaire « Afrique et donateurs » (janvier 2016 à janvier 2017)
- **Musée Rhénan de la Moto de Bantzenheim** : prêt par le Musée du Jouet de sa collection de motos miniatures en bois issue de la donation Heuqueville (du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 juin 2017)
- **Musée Vodou de Strasbourg** : prêt par le Musée Vodou de 2 objets fétiches dans le cadre de l'exposition « Jouets et cinéma »
- **Musée Alsacien** : démarches en vue du prêt par le Musée Alsacien de maisons de poupées pour la prochaine exposition temporaire
- **Musée du Jouet de Moirans en Montagne** : partages d'informations sur la création d'un service des publics, la conservation préventive, la documentation sur les jouets

### Partenaires institutionnels et Communication :

- **Office de Tourisme de Colmar** : un partenaire essentiel pour la visibilité du musée à l'échelle locale, départementale et régionale. Le musée est très souvent mis en avant dans leurs publications et programmes.
- **Service Communication de la Ville de Colmar** : les informations et les actualités du musée sont régulièrement relayées dans différents supports d'information gérés par la Ville de Colmar : le Colmar Mag, Le Point Colmarien (papier et

numérique), le site internet, le réseau de mobilier urbain et les journaux électroniques d'informations. Le service Communication est un interlocuteur clé dans notre communication. Présence du Musée du Jouet dans la vidéo promotionnelle « l'invitation » réalisée avec la technique « happy freeze »

- **Radio Nostalgie** : partenaire officiel de l'exposition « Héros télé 80s »
- **Top Music** : partenaire officiel de l'exposition « Jouets et cinéma »
- **Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires de Mulhouse (CLOUS)** : partenaire pour la diffusion de l'actualité du Musée auprès des étudiants, partenariat pour des évènements étudiants
- **Office Municipal de la Culture** : actualités et informations du musée relayées dans le Bulletin de liaison (4 parutions dans l'année)
- **Institut Médico-Educatif St Joseph** : partenariat pour un projet intergénérationnel avec les bénévoles du Musée
- **Service de l'Enseignement de la Ville de Colmar** : participation aux temps d'Activités Périscolaires dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT)

### Partenaires culturels

- **Office de Tourisme de Colmar** : mise à disposition du 1<sup>er</sup> étage du Koifhus pendant les marchés de Noël ; prestations de visites guidées en 5 langues
- **Salon du Livre** : stand d'information et animation bricolage dans le hall jeunesse en 2016. Participation au groupe technique jeunesse pour l'édition 2017

- **CEEJA** (Centre Européen d'études japonaises d'Alsace) : partenariat pour la projection du film d'animation « le château dans le ciel » d'Hayao MIYAZAKI le 11 septembre 2016 ; démarches pour le prêt de figurines ethnographiques japonaises (daruma et sarubobo) en lien avec la Ville de Takayama
- **Cinéma Le Colisée** : prêt de fauteuils de cinéma, de bobines et d'affiches pour la scénographie de l'exposition « Jouets et cinéma » ; partenariat pour la projection du film d'animation « le château dans le ciel » d'Hayao MIYAZAKI le 11 septembre 2016
- **Association Fanabriques** : réalisation d'une ville évolutive LEGO, animations régulières dans le hall autour de la thématique LEGO, ateliers LEGO réguliers sur réservation
- **Association En avant, figurines !** : réalisation d'un décor pour la vitrine consacrée aux engins de chantier LIEBHERR, créations de dioramas mettant en scène des figurines Playmobil dans la vitrine des jeux de construction
- **Association Musées d'Alsace**
- **Canopé Haut-Rhin** : élaboration d'un projet pédagogique utilisant la technologie de la réalité augmentée
- **Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar** : mise à disposition du hall pour l'organisation d'un concert des Jeunes Talents, de 16 auditions, 3 examens de fin d'études et de 3 répétitions
- **Festival OFF de Colmar** : le 14 juillet 2016 : 1 concert de grande qualité complet
- **Les Puzzles de Jean** : don des différentes références des puzzles géographiques de leur production artisanale

- **Ludus Academie** : mise à disposition de consoles pour faire découvrir d'anciens jeux video (retrogaming)

#### Partenaires tarifaires

- **Parc du Petit Prince** : mise en place d'un partenariat tarifaire et d'un échange de totems d'information entre les 2 sites. 65 visiteurs en 2016/2017
- **Museums-PASS-Musées** : 1432 visiteurs (1 586 visiteurs en 2015/2016)
- **Pass Alsace** : 628 visiteurs munis de la carte (contre 497 visiteurs en 2015/2016)
- **Carte Culture** : 137 visiteurs en 2016/2017
- **Nouveaux partenariats tarifaires** : Fanabriques (cible : familles et collectionneurs de LEGO), Munstercard (cible : touriste de la Vallée de Munster), MGEN + (cible : personnels de l'Education Nationale)
- **Partenariats renouvelés ouvrant droit au tarif réduit** : Le Petit Train Blanc, Pass Time, Passeport Gourmand, Guide Tourisme France, Gîtes de France, Hiéro Colmar, Le Petit Léonard, Carte No Limit, comités d'entreprises, IRCOS, GAS, CNAS, CE+

#### Partenaires financiers

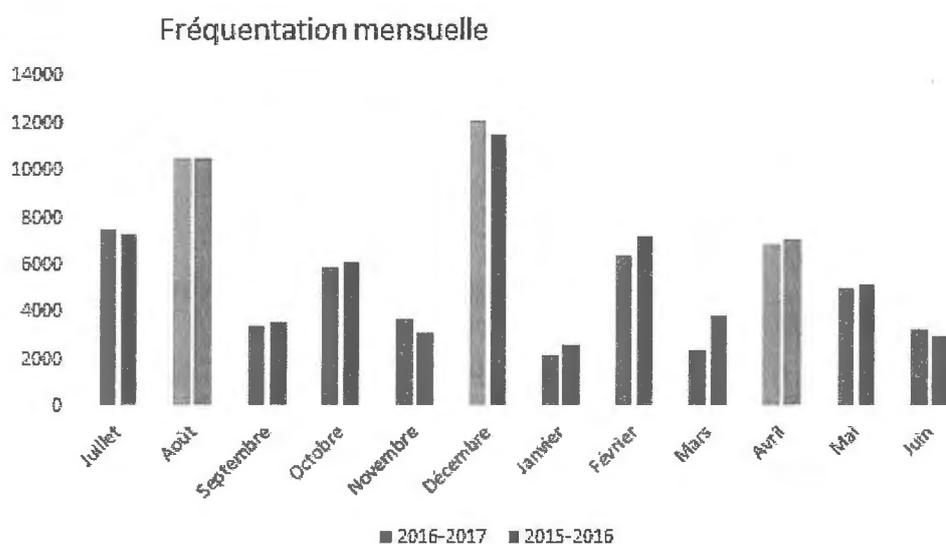


- **KAPLA France** : don d'une caisse d'animation comprenant 1000 planchettes KAPLA pour l'espace ludique

## IV. L'ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION

### A. TABLEAUX DE FRÉQUENTATION

Exercice comptable	Fréquentation
<b>2016-2017</b>	<b>69 460 entrées</b>
2015-2016	71 080 entrées
2014-2015 (fermeture de 2 mois pour travaux)	64 102 entrées
2013-2014	71 085 entrées
2012-2013	64 456 entrées



Le Musée du Jouet a accueilli 69 460 visiteurs entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017. Le chiffre d'affaires de la billetterie s'élève à 203 991 € pour cet exercice, soit un prix d'entrée moyen de 2,93 € par visiteur.

On constate une légère diminution de la fréquentation annuelle (69 460 visiteurs en 2016-2017 contre 71 080 visiteurs en 2015-2016 soit une baisse de 2,28 %).

La baisse de fréquentation est nettement perceptible sur le premier trimestre 2017. D'autres professionnels de la rue Vauban nous ont également fait état d'un premier trimestre 2017 particulièrement calme. L'étude annuelle 2017 sur les lieux touristiques (éditée chaque année au mois de juillet par l'Agence d'Attractivité d'Alsace) permettra certainement d'analyser plus précisément cette tendance.

La réduction du nombre de concerts et auditions (2 094 personnes sur 28 manifestations) a occasionné une baisse de 1 203 visiteurs.

La saisonnalité des entrées correspond comme chaque année au flux touristique. Ainsi, les mois les plus fréquentés sont les mois de juillet, août et décembre. La fréquentation sur ces 3 mois est en hausse et représente 43,5 % de la fréquentation annuelle (41,3 % l'année précédente).

Des pics de fréquentation sont nettement visibles lors des vacances scolaires (février, avril, octobre).

Ces constats confirment une fois de plus la place prépondérante du Musée du Jouet dans l'offre touristique familiale locale.



## B. TYPOLOGIE DES VISITEURS

### ■ LES GROUPES

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Groupes adultes	980	317	675	1 121
Groupes jeunes et enfants (hors scolaires)	631	1 155	1 098	2 348
Groupes scolaires (hors Colmar)	864	NC	NC	NC
Groupes scolaires de Colmar	533	273	510	467
Groupes périscolaires de Colmar	437	NC	NC	NC
Accompagnateurs de groupes (hors scolaires)	217	325	374	427
Nombre de visiteurs en groupe	3 662	2 070	2 657	4 363
	soit 5,27 % de la FT	soit 2,91 % de la FT	soit 4,14 % de la FT	soit 6,13 % de la FT

*FT = fréquentation totale*

Les groupes représentent 5,27 % de la fréquentation totale du Musée. Ils sont composés à 67,3 % de jeunes de moins de 18 ans.

La proportion de visiteurs en groupe a largement augmenté durant cet exercice comptable. La tendance, particulièrement nette pour les groupes scolaires (1 397 visiteurs dont 533 issus des écoles de Colmar), confirme l'intérêt que peut susciter le Musée du Jouet pour faire découvrir un établissement muséal à de jeunes enfants.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'augmentation du nombre de visiteurs en groupe :

- mailing à destination des écoles de Colmar en février 2017
- amélioration du suivi statistique suite au nouveau paramétrage du logiciel de caisse
- partenariat avec la Ville de Colmar dans le cadre des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)
- lancement d'un livret de visite pour les scolaires de cycle 2
- la thématique de l'exposition « Jouets et cinéma » est plus intergénérationnelle que celles de « Génération robots » (robots japonais 1970-2000) et « Héros télé 80s' » (jouets issus des dessins animés des années 1980)

Toutefois, la fréquentation des groupes a sans doute encore des marges de progression.

## Plusieurs actions sont programmées pour le prochain exercice :

- Actions de communication ciblées auprès de tour operators
- Développement d'une offre d'animations ciblées à destination des scolaires
- Actions de communication auprès des écoles et des accueils de loisirs sans hébergement en vue de faire connaître nos animations à destination du jeune public scolaire
- Création d'une salle d'animations aménagée et modulable pour l'accueil de groupes d'enfants (transformation de la salle occupée par l'orchestre d'automates)
- Actualisation du livret de visite pour les scolaires de cycle 2 (septembre 2017)
- Création d'un support d'aide à la visite pour les enseignants de niveau primaire
- Actualisation du contenu des visites guidées avec création de parcours thématiques pour s'adapter aux attentes des différents groupes

Un frein subsiste pour l'accueil de groupes d'enfants hors Colmar : l'absence de salle adaptée pour pique-niquer. L'unique salle de réunion à notre disposition ne peut accueillir que 10 personnes simultanément.....

## ■ UN PUBLIC FAMILIAL

Le Musée du Jouet reste un lieu de visite particulièrement apprécié des familles. Les visiteurs individuels de moins de 16 ans représentent près d'un tiers de la fréquentation totale du Musée.

Les bénéficiaires du tarif famille (à partir de 5 entrées payantes dont 2 adultes maximum) représentent 16,23 % des visiteurs.

La diminution du nombre de bénéficiaires du tarif famille est liée à la refonte de la grille tarifaire. En effet, les critères d'octroi du tarif famille ont été revus et précisés (à partir de 5 personnes payantes dont 2 adultes maximum) afin de le repositionner sur sa vocation originale : celle de faciliter l'accès au Musée du Jouet des familles nombreuses. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, les jeunes à partir de 16 ans s'acquittent du plein tarif. Il n'est donc plus possible de comptabiliser les jeunes de 16 à 18 ans.

Ce changement de grille tarifaire peut expliquer la légère variation de la proportion de visiteurs mineurs.

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Bénéficiaires du tarif famille	11 275	16 835	16 300	18 500	17 172
Enfants de moins de 8 ans (gratuit)	11 198	11 812	10 780	11 071	8 977
Jeunes 8-18 ans (y compris tarif famille et offerts)	NC	10 114	9 325	11 921	10 853

Jeunes 8-16 ans (y compris tarif famille et offerts)	9 990	NC	NC	NC	NC
Ateliers bricolages	127	136	175	175	59
Visiteurs âgés de moins de 18 ans (hors groupes)	NC	22 062 soit 31,76 % de la FT	20 280 soit 29,20 % de la FT	23 167 soit 33,35 % de la FT	19 989 soit 28,78 % de la FT
Visiteurs âgés de moins de 16 ans (hors groupes)	21 315 soit 30,69 % de la FT	NC	NC	NC	NC

*FT = fréquentation totale*

A noter : la fréquentation de visiteurs âgés de moins de 16 ans (individuels et groupes) s'élève à 23 780 jeunes soit 34,2 % de la FT.

## ■ LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES VISITEURS

Le public étranger est en hausse et représente désormais 27,82 % des visiteurs. Cette tendance est conforme à l'internationalisation des flux touristiques colmariens.

Les Allemands, les Suisses et les Belges sont les nationalités étrangères les plus représentées parmi nos visiteurs. La proportion des visiteurs « autres pays » étant en hausse, il semble pertinent d'affiner davantage les statistiques par pays à compter du prochain exercice comptable. Ainsi seront prochainement comptabilisés les visiteurs issus du Canada, du Brésil, de l'Australie, de la Corée du Sud et des pays du Moyen-Orient.

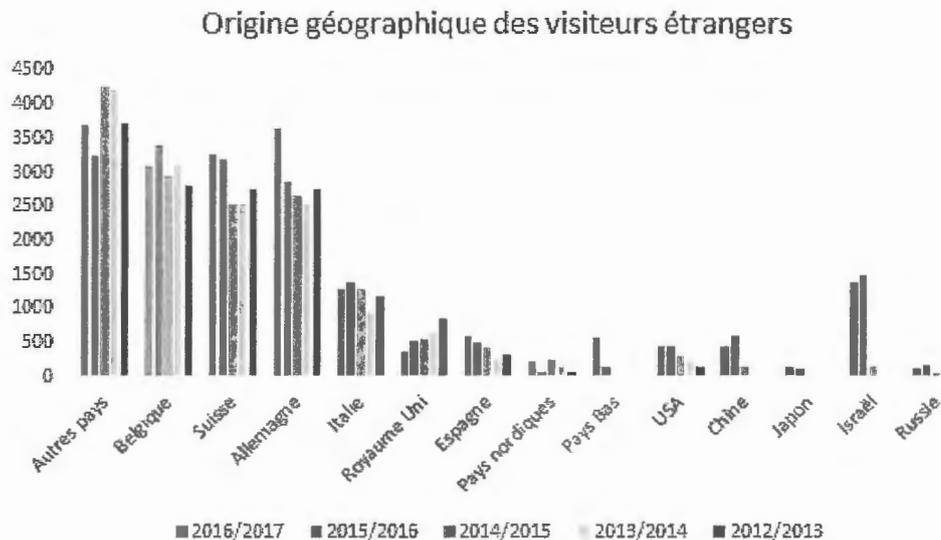
A noter la hausse importante (+ 333 %) de visiteurs issus des Pays Bas. Nous n'avons pas connaissance de facteurs susceptibles d'expliquer cette tendance.

L'origine des visiteurs étrangers est la suivante :

Pays	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Autres	3 693	3 252	4 245	4 195	3 713
Belgique	3 084	3 398	2 948	3 107	2 809
Allemagne	3 657	2 855	2 652	2 518	2 766
Suisse	3 256	3 189	2 532	2 462	2 188
Italie	1 295	1 376	1 273	935	1 190
Royaume- Uni	364	511	536	651	854
Espagne	610	492	414	237	331
Pays nordiques	219	69	253 (incluant les Pays Bas)	152 (incluant les Pays Bas)	77
Pays Bas	572	132	NC	NC	NC
USA	457	446	282	228	141
Chine	453	604	143	NC	NC

Japon	153	128	27	NC	NC
Israël	1 393	1488	130	NC	NC
Russie	118	156	52	NC	NC

FT = Fréquentation totale



La proportion de visiteurs français est en légère diminution (50 131 visiteurs soit 72,17 % de la fréquentation totale). Cette baisse est la conséquence de l'internationalisation des flux touristiques à Colmar.

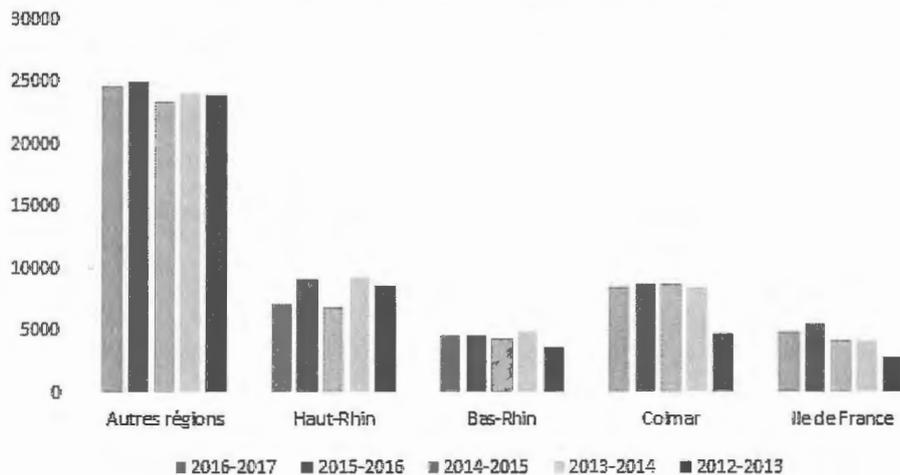
Afin de pouvoir davantage cibler notre politique de communication, la fréquentation des visiteurs issues de Lorraine (Moselle 57 - Vosges 88 -Meurthe et Moselle 54 - Meuse 55) et de Franche Comté (Territoire de Belfort 90 - Doubs 25 - Jura 39 - Haute-Saône 70) est comptabilisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

L'origine géographique des visiteurs français est la suivante :

Régions et localité	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Autres régions	24 704 soit 35,57 % de la FT	25 072 soit 35,28 % de la FT	23 471 soit 36,62 % de la FT	24 053 soit 33,84 % de la FT	23 915 soit 37,10 % de la FT
Haut-Rhin	7 249 soit 10,44 % de la FT	9 170 soit 12,9 % de la FT	6 932 soit 10,81 % de la FT	9 329 soit 13,12 % de la FT	8 633 soit 13,39 % de la FT
Bas-Rhin	4 649 soit 6,69 % de la FT	4 635 soit 6,52 % de la FT	4 355 soit 6,79 % de la FT	4 944 soit 6,96 % de la FT	3 740 soit 5,80 % de la FT
Ile de France	4 977 soit 7,17 % de la FT	5 649 soit 7,95 % de la FT	4 231 soit 6,6 % de la FT	4 236 soit 5,96 % de la FT	2 888 soit 4,48 % de la FT
Colmar	8 552 soit 12,31 % de la FT	8 833 soit 12,43 % de la FT	8 834 soit 13,78 % de la FT	8 489 soit 11,94 % de la FT	4 806 soit 7,46 % de la FT



## Origine géographique des visiteurs français



## ■ POLITIQUE TARIFAIRE

### Une tarification accessible à tous

La politique tarifaire du Musée du Jouet affirme sa volonté d'origine : offrir une visite de qualité accessible à tous. Plusieurs axes d'intervention sont mobilisés afin de répondre à cet objectif ambitieux :

- Des tarifs modiques et dégressifs pour les familles (à partir de 5 entrées payantes dont 3 enfants minimum)
- De nombreuses réductions accordées à certaines catégories de visiteurs
- Gratuité de l'entrée accordée à des catégories ciblées de visiteurs dont les enfants âgés de moins de 8 ans

Les tarifs du Musée du Jouet ont été revalorisés en février 2017. Le tarif plein n'a pas augmenté mais les tarifs réduits ont été arrondis à l'euro supérieur (+0,10 cents) ce qui permet de faciliter l'encaissement.

Les tarifs se situent dans la fourchette basse des autres musées colmariens dont l'entrée adulte se situe entre 5 et 13 €.

## TARIFS

Entrée .....	5 €
Entrée jeune (8-15 ans inclus) ....	4 €
Moins de 8 ans .....	gratuit

### Tarif réduit / Groupe / «Spécial» famille ?

Entrée .....	4 €
Entrée jeune (8-15 ans inclus) ....	2 €

<u>Carte abonnement annuel</u> .....	20 €
Jeune de 8 à 15 ans inclus .....	13 €

<u>Scolaires et centres aérés de Colmar</u>	gratuit
---	---------

<u>Carte culture, carte tourisme pro Alsace</u>	gratuit
---	---------

### ? TARIF réduit - sur demande et présentation de la carte nominative complète ou d'un justificatif

Etudiants, seniors +65 ans, handicapés, IRCOS, CEZAM, Club Marklin, PEP68, CE+, CNAS, GAS, Gîtes de France, Guide du Routard, NO LIMIT, MGEN+, Munstercard

### ? TARIF «spécial» famille à partir de 5 entrées payantes dont 2 entrées plus de 16 ans maximum par famille

### ? Tarif groupe, centres aérés et scolaires hors Colmar - plus de 15 personnes payantes Conditions-modalités de réservation : nous contacter

Données : Plein tarif / tarifs réduits :

	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Adultes plein tarif	21 988	17 633	15 781	15 993	15 017
Adultes tarifs réduit et famille	15 393	20 464	19 243	21 374	19 131
Jeunes plein tarif	4 162	2 829	2 488	2 633	2 220
Jeunes tarifs réduit et famille	6 567	7 337	7 593	10 336	8 799
Entrées prépayées ou avec paiement différé	2 744	2 915	1 649	1 793	2 360
Nombre d'entrées payantes	50 854	51 178	46 754	52 129	47 527

De nombreuses catégories de visiteurs bénéficient d'un tarif réduit :

- Les familles à partir de 5 personnes payantes
- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes handicapées et invalides
- Les étudiants
- Les bénéficiaires de partenariats
- Tarif exceptionnel à 2 € pour tous : pour les associations à vocation sociale (sur demande motivée) et lors d'événements entravant l'accès aux vitrines (travaux, montages d'exposition, tournage TV)

## ■ CARTES D'ABONNEMENT

Ces cartes nominatives et strictement personnelles permettent à leur titulaire de visiter gratuitement le Musée du Jouet durant une année à compter de la date d'émission. Ces cartes d'abonnement s'adressent à un public local et familial.

	Abonnement adulte	Abonnement jeune
2016/2017	10	1
2015/2016	14	0
2014/2015	14	3
2013/2014	3	0
2012/2013	2	NC

Les cartes d'abonnement ont généré 63 passages durant l'exercice 2016-2017. Ce produit de fidélisation mériterait d'être repensé (communication, avantages divers) pour séduire davantage de visiteurs.

## ■ GRATUITÉ

Exercice	Entrées payantes	% par rapport à la FT	Entrées gratuites	% par rapport à la FT
2016-2017	50 854	73 %	18 606	27 %
2015-2016	51 178	72 %	19 902	28 %
2014-2015	46 754	72 %	17 348	28 %
2013-2014	52 129	73 %	18 956	27 %
2012-2013	47 304	73 %	17 152	27 %

La proportion des entrées gratuites est relativement stable (- 1 %).

Afin de permettre l'accès de tous à la culture, plusieurs catégories de personnes bénéficient de la gratuité :

- Les enfants âgés de moins de 8 ans : 11 542 enfants en 2016-2017 représentant 16,62 % des visiteurs (16,46 % en 2015-2016)
- Les groupes des établissements scolaires et centres de loisirs de Colmar bénéficient de la gratuité : 935 bénéficiaires en 2016-2017
- Les enfants accueillis à la Cité de l'Enfance de Colmar
- Les titulaires de certaines cartes professionnelles : carte tourisme pro, ICOM : 100 visiteurs en 2016-2017 (101 en 2015-2016)
- Les chauffeurs des tour operators : 9 bénéficiaires en 2016-2017

L'entrée gratuite est également accordée ponctuellement à des publics spécifiques dans le cadre de projets particuliers innovants visant à favoriser les liens intergénérationnels et/ou l'accès à la culture de publics spécifiques :

- Visites de certaines structures médico-sociales (hôpitaux, associations caritatives) dans le cadre de projets spécifiques, sur demande préalable motivée
- Visite des personnes âgées des maisons de retraite de Colmar initiée par Mme Roselyne HOUPIN, Adjointe en charge de l'intergénérationnel et de la concertation participative, le 17 novembre 2016
- Fête de la St Nicolas organisée par l'EGPE le 6 décembre 2016
- Visite dans le cadre du projet « 3 jours sans écran » organisée conjointement par l'école Brant et le centre socio-culturel Florimont Bel-Air le 15 mars 2017

Cette visite s'est inscrite dans un projet global visant à proposer aux familles une alternative aux écrans en leur faisant découvrir l'offre culturelle de la Ville de Colmar.

Enfin, l'entrée du Musée du Jouet est gratuite lors de certains événements exceptionnels :

- Nuit des Musées
- Journées Européennes du Patrimoine

- Auditions et certains concerts
- Inauguration de l'exposition temporaire « Jouets et cinéma »

Le Musée du Jouet soutient également les écoles et le tissu associatif local en offrant des entrées gratuites dans le cadre de différents partenariats ponctuels :

- Lots pour les kermesses scolaires
- Lots dans le cadre de tournois sportifs locaux
- Lots pour des tombolas visant à soutenir des projets culturels, sociaux ou humanitaires
- Lots dans le cadre d'opérations spécifiques de communication (jeux concours)

## ■ L'ORGANISATION D'ANNIVERSAIRES AU MUSÉE DU JOUET

La location de la salle de réunion pour l'organisation d'anniversaires est devenue problématique depuis la réduction de la taille de la salle (désormais limitée à 10 personnes suite à la création de la boutique).

Aussi, il a été fait le choix de mettre fin à la formule précédente qui rencontrait de moins en moins de succès. Une réflexion est actuellement menée afin de créer prochainement une nouvelle prestation complète avec un animateur pour la prise en charge des enfants et l'organisation d'un jeu de piste dans le Musée.

# ■ LES PERSPECTIVES 2017-2018

## ■ PROJETS MUSÉOGRAPHIQUES

- Créations de nouvelles vitrines thématiques : les jouets optiques
- Réaménagement des vitrines period rooms : chambres des années 1950 et des années 1980
- Elaboration d'un projet pour le réaménagement de l'étage des trains : numérisation d'un réseau de trains, création de vitrines thématiques et pédagogiques pour valoriser les collections exposées
- Partenariats pour le prêt de collections avec le Musée Alsacien, la Ville de Saint Menehould (Haute Marne), le CEEJA et la Ville de Takayama (Japon)
- Définition par le comité de pilotage Musée de France d'une politique d'acquisition structurée en cohérence avec l'identité du Musée

## ■ PROJETS D'EXPOSITIONS

- Exposition temporaire « L'univers des figurines » du 30 septembre 2017 au 9 septembre 2018
- Exposition de Noël au Koifhus dans le cadre des marchés de Noël du 24 novembre au 30 décembre 2017 : exposition inédite
- Vitrines FOCUS thématiques : les figurines rituelles ethnographiques ; les figurines publicitaires ; Guignol ; les automates de l'univers des pompiers

## ■ APPELLATION MUSÉE DE FRANCE

- Finalisation de l'inventaire rétrospectif (dernier trimestre 2017)
- Définition de l'identité du Musée

du Jouet en vue du remaniement complet du Projet Scientifique et Culturel

- Rédaction d'un nouveau Projet Scientifique et Culturel
- Création d'un service des publics (dernier trimestre 2017)

## ■ MÉDIATION

- Projet pédagogique autour de la réalité augmentée avec une classe de CM2 de l'école primaire Jean-Jacques Rousseau (démarrage septembre 2017)
- Actualisation du livret de visite destiné aux enfants de cycle 2 (septembre 2017)
- Création d'un livret pédagogique pour les enseignants (1<sup>er</sup> trimestre 2018)
- Transformation de la salle de l'orchestre en salle d'animations (septembre 2017)

## ■ PROGRAMMATION CULTURELLE ET ÉVÈNEMENTIELLE, ANIMATIONS DIVERSES

- Remise en route du théâtre de marionnettes « Le renard et la cigogne »
- Stage en soirée « réalisation d'un ours en peluche » (octobre 2017)  
Public : adultes (sur réservation) DEJA COMPLET
- Ateliers mensuels d'initiation au shogi par l'association Shogi Alsace  
Public : tous les visiteurs du Musée
- Ateliers réguliers LEGO  
Public : enfants à partir de 6 ans (sur réservation)
- Atelier de réalisation d'un calendrier de l'avent le 18 novembre 2017

Public : enfants à partir de 6 ans (sur réservation) / Durée : 3 heures

- Animation de Noël : réalisation d'un sujet de Noël le 9 décembre 2017  
Public : enfants à partir de 3 ans
- Animations d'ateliers créatifs pour les enfants lors de la prochaine édition du Festival du Livre (novembre 2017)
- Animation LEGO le 28 octobre 2017 autour du thème de la brique rouge  
Public : tous les visiteurs du Musée

#### ■ PARTENARIATS

- Partenariat avec l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques de la Ville de Colmar (année scolaire 2017-2018)
- Partenariat avec l'Association Modélisme Ferroviaire Alsacien 68
- Accueil d'un workshop bilingue organisé par le réseau Pass Musées le mardi 17 octobre 2017

- Développement de nouveaux partenariats avec les structures touristiques familiales locales
- Prospection d'entreprises pour des éventuels partenariats et mécénats

#### ■ COMMUNICATION

- Mise en place d'actions ciblées de communication à destination des tour-operators (novembre et décembre 2017)

#### ■ TRAVAUX

- Aménagement des vitrines extérieures du Musée (septembre 2017)

#### ■ DIVERS

- Création d'une nouvelle formule pour les anniversaires d'enfants



# RAPPORT FINANCIER

**Association MAJEPT  
DSP/Musée du Jouet de Colmar  
1<sup>er</sup> juillet 2016 – 30 juin 2017**

# RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016/2017

L'exercice comptable détaillé ci-dessous concerne la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (Période N).

Les comparaisons sont établies par rapport à l'exercice N-1 relatif à la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

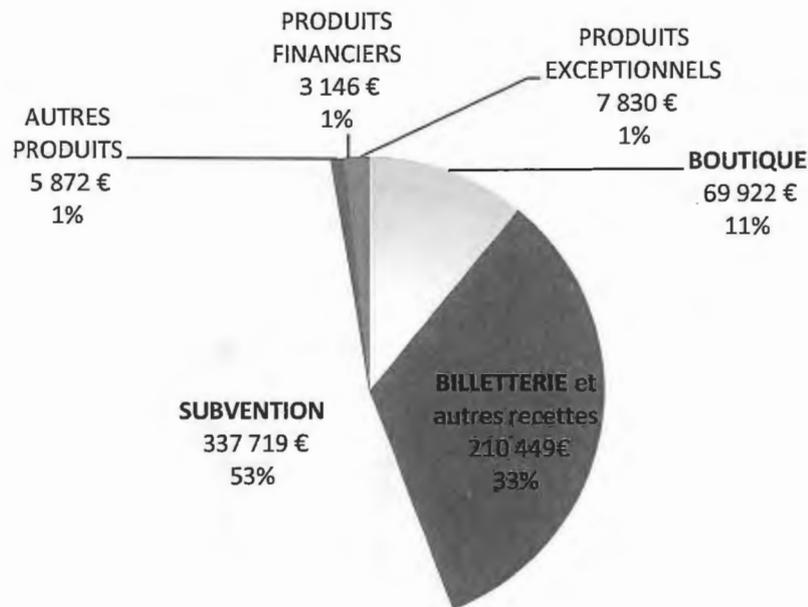
## I. Analyse du Résultat

	*	N	N-1	N-(N-1)	%
<i>Vente de marchandises - boutique</i>	1	69 922	71 486	-1 564	-2,19%
<i>Coût d'achat des marchandises vendues</i>	1b	37 239	40 962	-3 723	
<b>Marge commerciale - boutique</b>		<b>32 683</b>	<b>30 524</b>	<b>2 158</b>	<b>7,07%</b>
<b>Billetterie et autres recettes</b>		<b>210 449</b>	<b>200 596</b>	<b>9 853</b>	<b>4,91%</b>
Billetterie - Tarif plein		126 746	95 802	30 943	32,30%
Billetterie - Tarif réduit		72 300	91 600	-19 301	-21,07%
Billetterie - animations		208		208	100,00%
Billetterie entrées PASS		4 738	3 536	1 202	33,99%
Billetterie concerts			230	-230	-100,00%
<i>Billetterie</i>	2	203 991	191 169	12 822	6,71%
<i>Autres recettes</i>		6 458	9 427	-2 969	-31,50%
<b>Consommation de l'exercice</b>		<b>140 331</b>	<b>153 922</b>	<b>-13 590</b>	<b>-8,83%</b>
<i>Fournitures stockées réseau et ateliers</i>	3	1 973	1 621	352	21,70%
<i>Energie</i>	4	20 439	14 925	5 514	36,94%
<i>Fournitures diverses non stockées</i>	5	12 798	22 212	-9 414	-42,38%
<i>Location musée</i>		14 420	13 805	615	4,45%
<i>Leasings et locations diverses</i>	6	5 136	6 873	-1 737	-25,28%
<i>Entretien quotidien</i>	7	17 322	9 367	7 955	84,93%
<i>Entretien et sécurité</i>	8	12 815	12 922	-108	-0,83%
<i>Assurances</i>	9	6 622	7 573	-951	-12,55%
<i>Documentation</i>		1 552	1 041	511	49,12%
<i>Communication et outils muséographiques</i>	10	26 181	34 664	-8 483	-24,47%
<i>Autres services extérieurs</i>	11	12 277	14 877	-2 601	-17,48%
<i>Missions - réceptions</i>	12	8 798	14 042	-5 244	-37,35%
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>102 800</b>	<b>77 199</b>	<b>25 602</b>	<b>33,16%</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>337 719</b>	<b>331 097</b>	<b>6 622</b>	<b>2,00%</b>
<b>Impôts, taxes, versements assimilés</b>	13b	<b>857</b>	<b>821</b>	<b>36</b>	<b>4,41%</b>
<b>Charges de personnel</b>	13	<b>422 509</b>	<b>407 015</b>	<b>15 494</b>	<b>3,81%</b>
<i>Mise à disposition personnel mairie</i>	13a	319 687	306 337	13 350	4,36%
<i>Salaires MAIEPT</i>	13b	102 821	100 677	2 144	2,13%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>17 153</b>	<b>460</b>	<b>16 694</b>	<b>3630,62%</b>
<b>Reprise sur charges d'exploitation</b>			10 500	-10 500	
<b>Autres produits de gestion courante</b>	14	4 695	3 117	1 578	50,62%
<b>Transfert de charges d'exploitation</b>	15	1 177		1 177	
<b>Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation</b>	16	48 566	57 355	-8 789	-15,32%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	17	1 808	857	951	111,02%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-27 349</b>	<b>-44 135</b>	<b>16 786</b>	<b>-38,03%</b>
<b>Produits financiers</b>	18	3 146	16 429	-13 283	-80,85%
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-24 203</b>	<b>-27 706</b>	<b>3 503</b>	<b>-12,64%</b>
<b>Produits exceptionnels (étalement subvention d'équipement)</b>	19	7 830	7 830	0	0,00%
<b>Charges exceptionnelles</b>	20	1 391		1 391	100,00%
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>6 439</b>	<b>7 830</b>	<b>-1 391</b>	<b>-17,77%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	21	521	7 674	-7 153	-93,21%
<b>Résultat net comptable</b>		<b>-18 285</b>	<b>-27 550</b>	<b>9 265</b>	<b>-33,63%</b>

Les numéros (\*) renvoient aux commentaires de la ligne au fil de l'analyse

## A. Les recettes

### 1. Répartition des produits



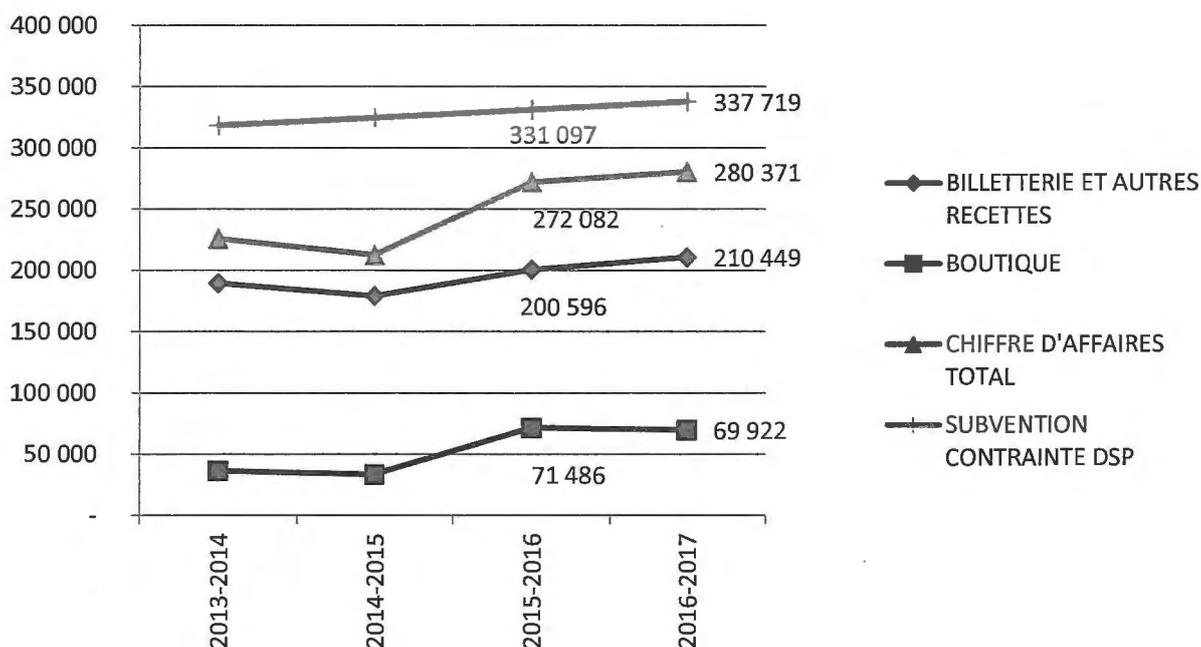
Le montant global des produits enregistrés au compte de résultat est de 634 938 €.

La subvention de compensation des contraintes de service public représente 53,2% des produits et l'étalement des subventions d'équipement octroyées par les entreprises TIMKEN et CMDP représente la totalité des produits exceptionnels, soit 7 830 € (19). A noter que cette ligne ne représentera plus que 4 053 € sur le prochain exercice compte tenu de la fin de l'étalement des dites subventions, puis sera nulle sur les exercices suivants.

La part de la billetterie et autres recettes liées à l'activité du musée (location de salle, ateliers, animation...) représente 33,2 % des produits (31 % en N-1). La part de la boutique (11%) sur l'ensemble des recettes reste stable par rapport à l'exercice antérieur, malgré une légère baisse du volume d'affaires.

La part des produits financiers a considérablement baissé du fait de l'arrivée à terme au cours de l'exercice N-1 du placement particulièrement rémunérateur sur un compte à terme au taux évolutif. Le marché financier actuel ne propose malheureusement plus de produits de ce type et les fonds ont été replacés sur des supports beaucoup moins rémunérateurs, mais sans risques. Les autres produits (15) sont composés d'une correction du stock final de marchandises de l'exercice N-1 (1 177 €), de l'aide à l'emploi dans les TPE pour 3 710 € et autres remboursements de charges de fonctionnement pour 985 € (14).

## 2. Evolution des recettes



Le montant annuel de la subvention a progressé de 2 % conformément à la convention de Délégation de Service Public.

Le chiffre d'affaires global a augmenté de 3% par rapport à l'exercice précédent. Les recettes enregistrées pour la billetterie et autres activités liées à la vie du musée ont progressé de 4,91 % malgré une baisse de fréquentation au cours du 3ème trimestre de l'exercice ayant entraîné une baisse de 2,28 % de la fréquentation annuelle.

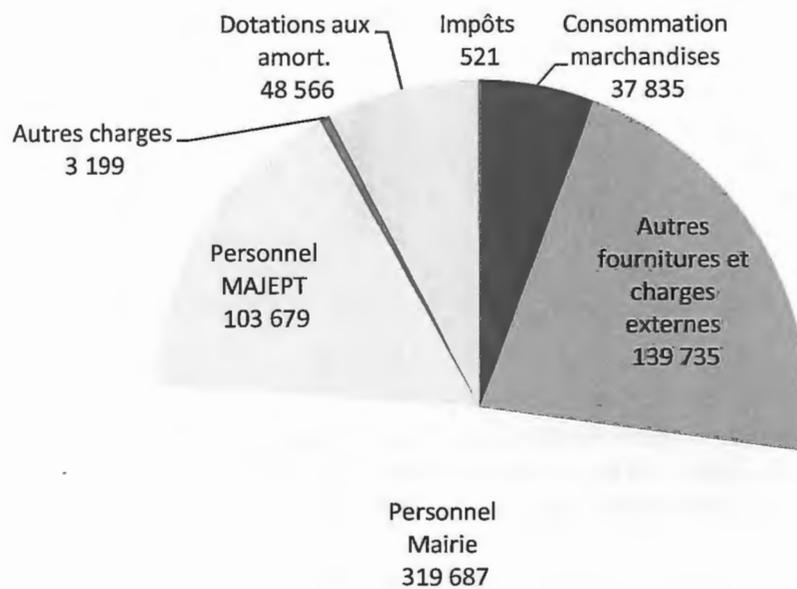
Les recettes de la billetterie seule, 203 991 € (2) progressent de 6,71% du fait du report des entrées à tarif réduit sur les entrées à tarif plein suite à un recadrage sur les conditions d'attribution du tarif famille. Ce tarif était en effet souvent attribué à tort à des "familles" sans enfants. Une petite augmentation du prix d'entrée de 0,10 euros visant à arrondir le tarif réduit à 4€ et 2 € au lieu de 3,90 € et 1,90 € a également contribué à cette progression.

Les ventes de marchandises (1) ont légèrement baissé (-2,19 %). Toutefois l'augmentation du coefficient de marge à la faveur d'achats promotionnels permet de maintenir le niveau du panier moyen à 1 euro par visiteur et d'augmenter le volume de la marge commerciale. Le coefficient de marge brut sur les marchandises achetées et revendues est de 2,06. Le coefficient de marge moyen net intégrant les ventes de marchandises mises en dépôt par les fournisseurs, les ventes d'articles de librairie à plus faible marge et les frais de transport sur achat est de 1,84.

## B. Les charges

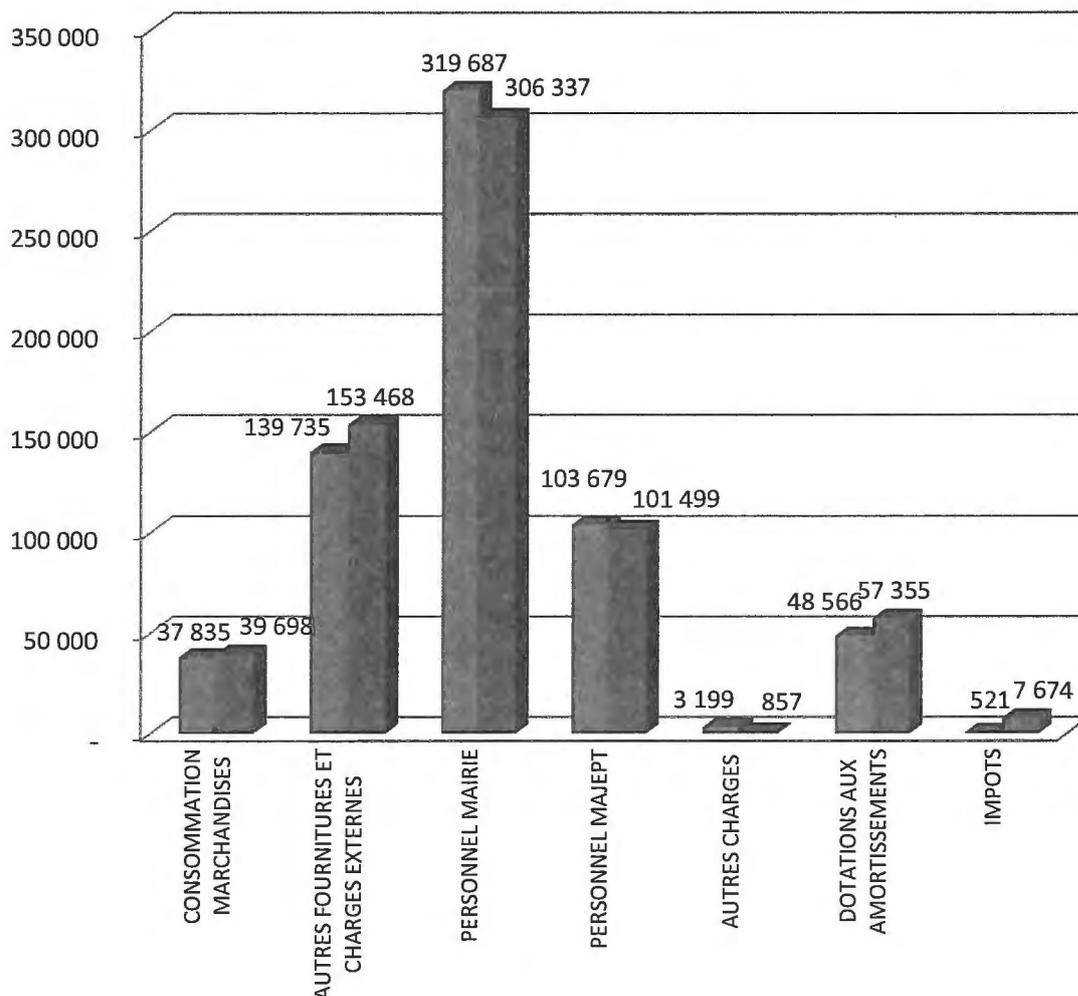
### 1. Répartition des postes de charges

Consommation marchandises	37 835
Autres fournitures et charges externes	139 735
Personnel Mairie	319 687
Personnel MAJEPT	103 679
Autres charges	3 199
Dotations aux amortissements	48 566
Impôts	521
<b>TOTAL</b>	<b>653 222</b>



BD

## 2. Evolution des postes de charges



La consommation de marchandises a diminué compte tenu de la légère baisse du chiffre d'affaires de la boutique, mais surtout, à la faveur d'une augmentation du coefficient de marge brute qui passe de 1,95 à 2,06 grâce à des achats promotionnels.

Une politique volontariste de réduction des charges a permis l'économie de 8,83 % sur l'ensemble des charges externes détaillées ci-dessous :

La consommation (achats + prélèvement des matériels stockés) de fournitures affectées au réseau ferroviaire (3) a progressé de 83 % (1567 € en N contre 854 € en N-1), alors que parallèlement la consommation destinée aux ateliers bricolage a baissé suite à l'instauration d'enveloppes de dépenses par projets.

La dépense d'énergie (4) a globalement augmenté de 36,94 %. Plus en détail, la consommation de gaz a augmenté de 28 % ; une augmentation constatée au niveau national si l'on en réfère à l'évolution de l'indice de consommation en France. La consommation et le prix de l'électricité restent stables, malgré une variation de la ligne comptable de 49,46 % du fait de l'affectation d'une facture de l'exercice N-1 dans l'exercice N. La consommation d'eau a augmenté de 20,95 %. La maîtrise des dépenses des fournitures diverses a permis une économie de 42,38 % (5).

La résiliation du contrat avec la LUDUS pour la location des consoles de jeux à la faveur d'un achat de matériel propre au musée, a permis une économie sur le poste de location (6) de 1 950 €. A

noter que l'achat des consoles et la dotation annuelle de l'amortissement de l'espace dédié sur 5 ans, ne dépassent pas le coût de la location annuelle.

Le poste de l'entretien quotidien (7) représente une dépense annuelle de 17 322 €. La forte variation par rapport à l'exercice précédent est liée au démarrage du contrat au cours de l'exercice N-1. Nous comparons donc une période de 12 mois avec une autre de 7 mois. Ce poste représente 12,4% des consommations de l'exercice.

Le poste entretien et sécurité (8) reste stable grâce au recours modéré à des professionnels pour les réparations ponctuelles, les travaux de petite maintenance étant réalisés dans la mesure du possible par des bénévoles. Néanmoins, le poste des contrats de maintenance du bâtiment (6 141 €) et le poste d'entretiens ponctuels (5 299 €) représentent à eux seuls 8 % des consommations de l'exercice.

La renégociation des contrats d'assurance (9) a permis une économie de 12,55 %. Toutefois, ce poste a vocation à augmenter avec la souscription à venir d'un contrat plus adapté en matière de couverture des objets confiés lors des expositions temporaire notamment.

Le poste communication (10) a été réduit de 24,47 % grâce à la recherche de nouveaux partenaires et fournisseurs. Toutefois, la baisse conjoncturelle de fréquentation sur les trois premiers mois de l'année 2017 force à constater qu'une politique de communication plus soutenue pourrait être menée à destination des publics locaux.

Une économie de 17,48 % a été réalisée sur les autres services extérieurs (11) grâce notamment au recours systématique aux envois en nombre lors des opérations de communication. Une moindre participation au défraiement des intervenants a contribué à une économie de 37,35 % sur les frais de mission et réception (12).

La masse salariale du personnel de mairie (13a) a augmenté de 4% du fait du retour de congé maladie de 2 membres du personnel, de l'augmentation du point d'indice et de l'avancement de grade de certains agents. La masse salariale MAJEPT a augmenté de 2 %, l'effectif étant passé de 2,4 salariés + 1 stagiaire à 2,8 salariés (13b).

Les impôts (20) sont composés de l'imposition sur les produits financiers. Ceux-ci étant très inférieurs à ceux de l'exercice N-1, l'impôt s'y afférant devient de fait beaucoup moins important. Le grand écart entre les deux années trouve aussi une explication dans le fait que l'impôt payé en N-1 comprenait également le montant de l'impôt N-2 qui n'avait pas été acquitté.

### En résumé

L'amélioration de la marge de la boutique, l'augmentation des tarifs réduits de 0,10 € et la révision de l'application du tarif famille, ont permis de réaliser une augmentation du chiffre d'affaires de 8 289 €, soit une progression de 4,10 %.

La baisse de fréquentation du premier trimestre de l'année nous a conduits à renforcer une politique de maîtrise de dépenses entamée au début de l'exercice. Si certains postes peuvent être contenus sans nuire à l'activité, il serait sans doute souhaitable d'augmenter à l'avenir les budgets de fonctionnement et de médiation pour permettre d'attirer et de fidéliser un public plus local qui nous a fait défaut au début de l'année, et permettre d'offrir des expositions de qualité. Notons qu'à la clôture de cet exercice, aucune dépense n'avait été enregistrée pour la mise en place de la nouvelle exposition temporaire sur les figurines alors que l'exercice précédent avait déjà supporté 3 290 € de dépenses pour l'exposition temporaire en cours (jouets et cinéma) et que les dépenses affectées dans l'exercice examiné sont de 10 324 €, soit un total de 13 614 € affectés à l'exposition "jouets et cinéma". Au prix d'ingéniosité et de nombreuses heures de travail à la recherche de partenariats à moindre coût, le budget de la nouvelle exposition "L'univers des figurines" devrait se situer entre 6 000 et 7 000 €. Ces solutions économiquement



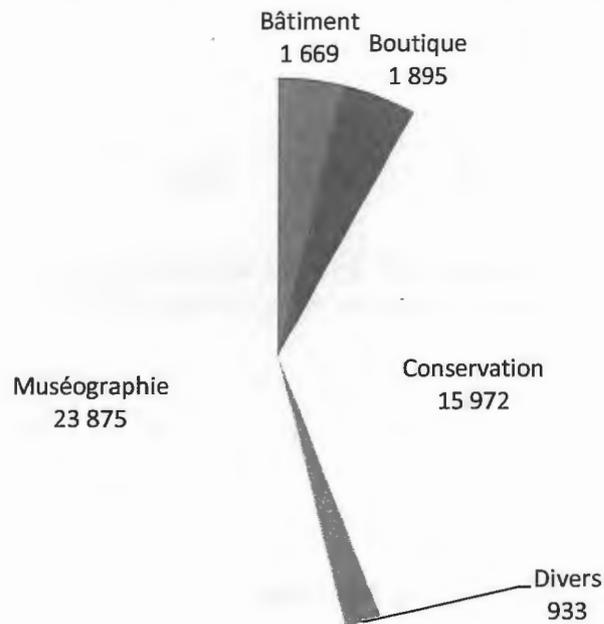
## A. Actif

### 1. Immobilisations

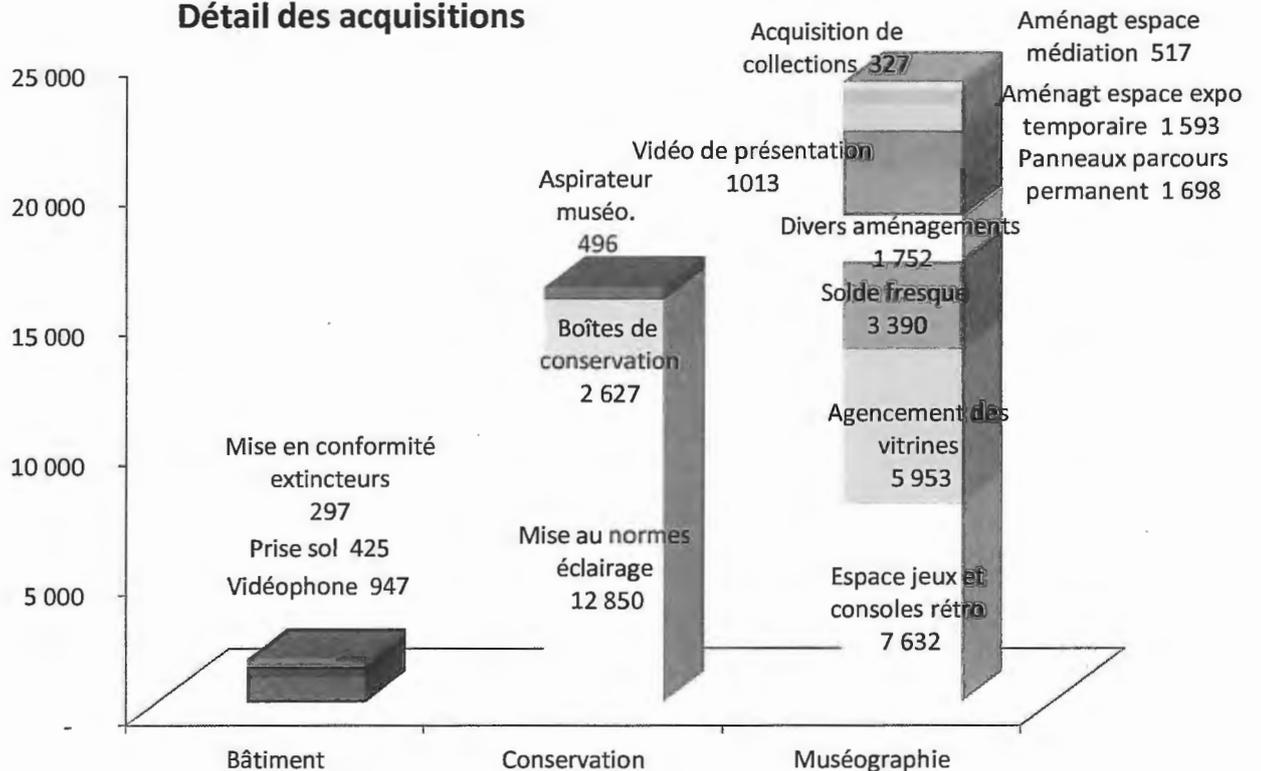
	Solde N	Solde N-1	(N) - (N-1)
Immobilisations	659 404	615 060	44 344
Amortissements cumulés	387 073	338 811	48 262
Immobilisations nettes	272 331	276 249	- 3 918

L'association a poursuivi sa politique d'investissement pour un montant de 44 344 € au cours de l'exercice.

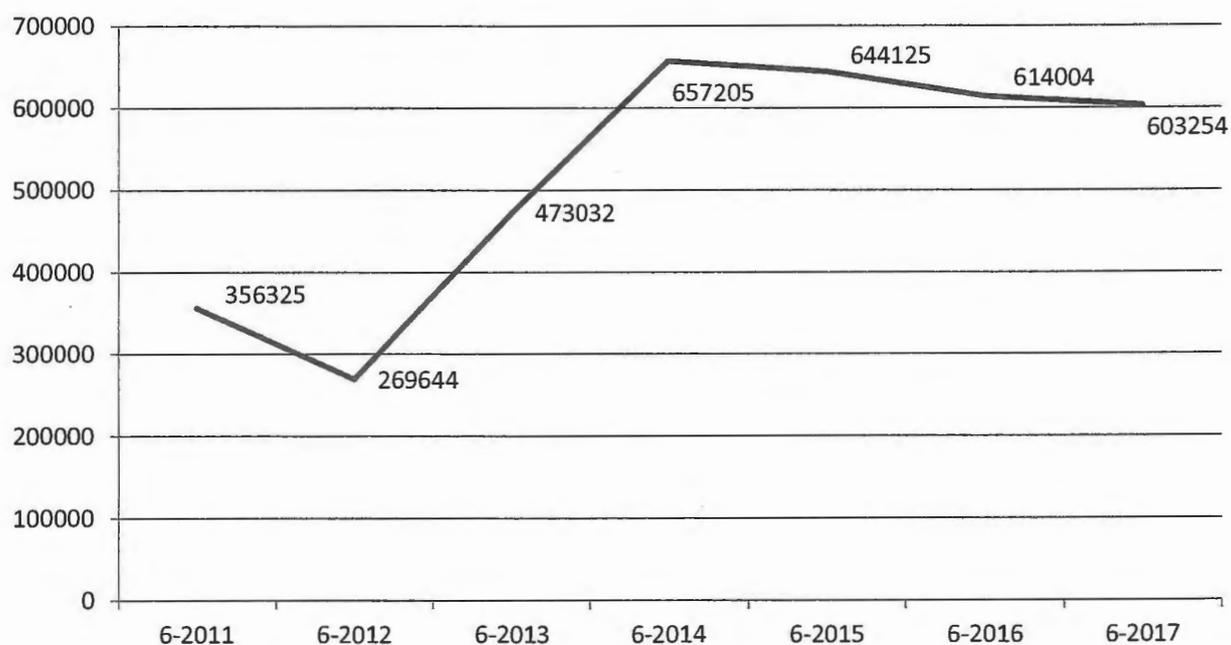
### Répartition des investissements de la période



### Détail des acquisitions



## 2. Evolution de la trésorerie



L'amélioration de l'excédent brut d'exploitation permet de maintenir le niveau de trésorerie (- 10 750 €), malgré des investissements autofinancés pour 44 344 €.

## B. Passif

### 1. Capitaux propres

	N	N-1
Capital social	193 561	193 561
Réserves	141 573	141 573
Report à nouveau	466 610	466 152
Résultat de l'exercice	-18 285	-27 550
Subventions d'équipement	4 053	39 892
<b>TOTAL</b>	<b>787 513</b>	<b>813 628</b>

Les capitaux propres ont baissé de 26 115 €, soit 18 285 € correspondant au résultat négatif de l'exercice + 7 830 € de transfert de la quote part annuelle de la subvention d'équipement au résultat.

## 2. Les dettes d'exploitation

Elles représentent 136 726 € pour l'exercice considéré contre 126 039 € en N-1, soit une augmentation de 10 687 €. De gros postes à échéance juillet 2017 restent ouverts, tels que les salaires du mois de juin et les charges sociales du 2ème trimestre pour 18 682 €, la facture de mise à disposition des agents par la Mairie pour 77 920 € et la facture à venir pour le loyer du bâtiment pour 14 420 €.

### Détail des dettes au 30 juin 2017

Facture Mise à disposition des agents 2T17	77 920
Paies 06 + charges sociales 2T17	18 682
Redevance d'occupation de l'exercice	14 420
ALLIANZ	8 130
ROELLY	4 604
DOMOS	4 191
Autres fournisseurs divers	3 204
SATIS	3 090
autres charges à payer	1 082
JDS	882
Impôt sur les produits financiers	521
<b>TOTAL</b>	<b>136 726</b>



Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 7 Rapport d'activités 2016 de Colmar Expo SA.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



**Point n° 7 – RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE COLMAR EXPO SA**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2016 de Colmar Expo SA ci-joint.

Le Maire

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint de Conseil municipal

kd



*Notre métier : l'événementiel*

# BILAN 2016

## RAPPORT D'ACTIVITES

3

5

# Sommaire

1. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
2. Engagements DSP 2016
3. Engagements DSP 2016 - détail de la contribution aux gros travaux d'entretien
4. Autres investissements réalisés par Colmar Expo depuis 2007
5. Activités annuelles 2016
6. Les faits marquants de 2016
7. Tendances et perspectives 2017

## 1.Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016

	BILAN 2016 COLMAR EXPO	BILAN 2015 COLMAR EXPO	ECART N-1
TOTAL PRODUITS	10 008 K€	9 388 K€	7 %
TOTAL CHARGES	9 481 K€	9 100 K€	4 %
RESULTAT EXPLOITATION	527 K€	288 K€	83 %
RESULTAT FINANCIER	8 K€	2 K€	300 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 K€	-5 K€	240 %
IMPOTS SUR LES SOCIETES	-154 K€	-73 K€	111 %
RESULTAT NET	388 K€	212 K€	83 %

5

## 1.Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016

ACTIF	2015	2016	PASSIF	2015	2016
ACTIF IMMOBILISE	1 569 K€	1 491K€	CAPITAL SOCIAL	275 K€	1 700 K€
STOCK	8 K€	8 K€	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	1 911 K€	676 K€
CLIENTS ET CREANCES	933 K€	1 288 K€	RESULTAT EXERCICE	212 K€	388 K€
			PROVISIONS POUR RISQUES		
DISPONIBILITES	1 537 K€	1 651K€	DETTES	1 810 K€	1 297 K€
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	373 K€	237 K€	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	212 K€	614 K€
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 420 K€</b>	<b>4 675 K€</b>	<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 420 K€</b>	<b>4 675 K€</b>

55

## 2. Engagements DSP 2016

	2016	2015	Variation N-1	Cumul depuis 2007
Loyer	177 928€	178 192€	- 264€	1 717 635€
Participation supplémentaire au résultat d'exploitation, montant variable 3% de l'EBE (calculé sur bilan 2015)	16 671€	25 022 €	- 8 351€	120 050€
Distribution de dividendes versés à la STUCE	1 500€	1 500 €	0€	15 000€
Gratuités accordées à la ville : Vœux du Maire (05/01/2016) Salon du livre (25+26/11/2016) Fête de Noël des personnes âgées (10/12/2016)	3	3	0	30
Contribution aux gros travaux d'entretien	80 000 €	80 000 €	0€	800 000€
<b>TOTAL</b>	<b>276 099€</b>	<b>284 714€</b>	<b>-8 615€</b>	<b>2 652 685€</b>

3

### 3. Engagements DSP 2016 - détail de la contribution aux gros travaux d'entretien

<b>Report à nouveau 2015</b>	<b>211 234€</b>
- Mise en place d'une borne de rechargement voiture électrique	6 351 €
- Amortissement bureaux administration	54 030 €
- Agrandissement zone accueil Est	29 782 €
- Mise en place d'un réseau vidéosurveillance	24 000 €
<b>Total 2016 gros travaux</b>	<b>114 163 €</b>
<b>Engagement annuel</b>	<b>- 80 000 €</b>
<b>Report à nouveau 2016</b>	<b>245 397 €</b>

5

#### 4. Autres investissements réalisés par Colmar Expo depuis 2007

	En €HT
- Honoraires d'architecte pour rénovation Hall1 (2012)	350 000 €
- Honoraires d'architecte pour rénovation extérieurs (2014)	120 000 €
- Honoraires d'architecte pour rénovation toilettes Théâtre (2016)	13 000 €
- Honoraires d'architecte pour parc expo 2030	20 000 €
- Achat gradins 1 300 places Hall 1 (2011)	645 300 €
- Construction plate forme VIP Théâtre (2011)	319 000 €
<b>Total autres investissements</b>	<b>1 467 300 €</b>
<b>Total contribution DSP aux gros travaux d'entretien (au 31/12/2016)</b>	<b>800 000 €</b>
<b>Report à nouveau 2016</b>	<b>245 397 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES TRAVAUX REALISE PAR COLMAR EXPO</b>	<b>2 512 697 €</b>

112 événements

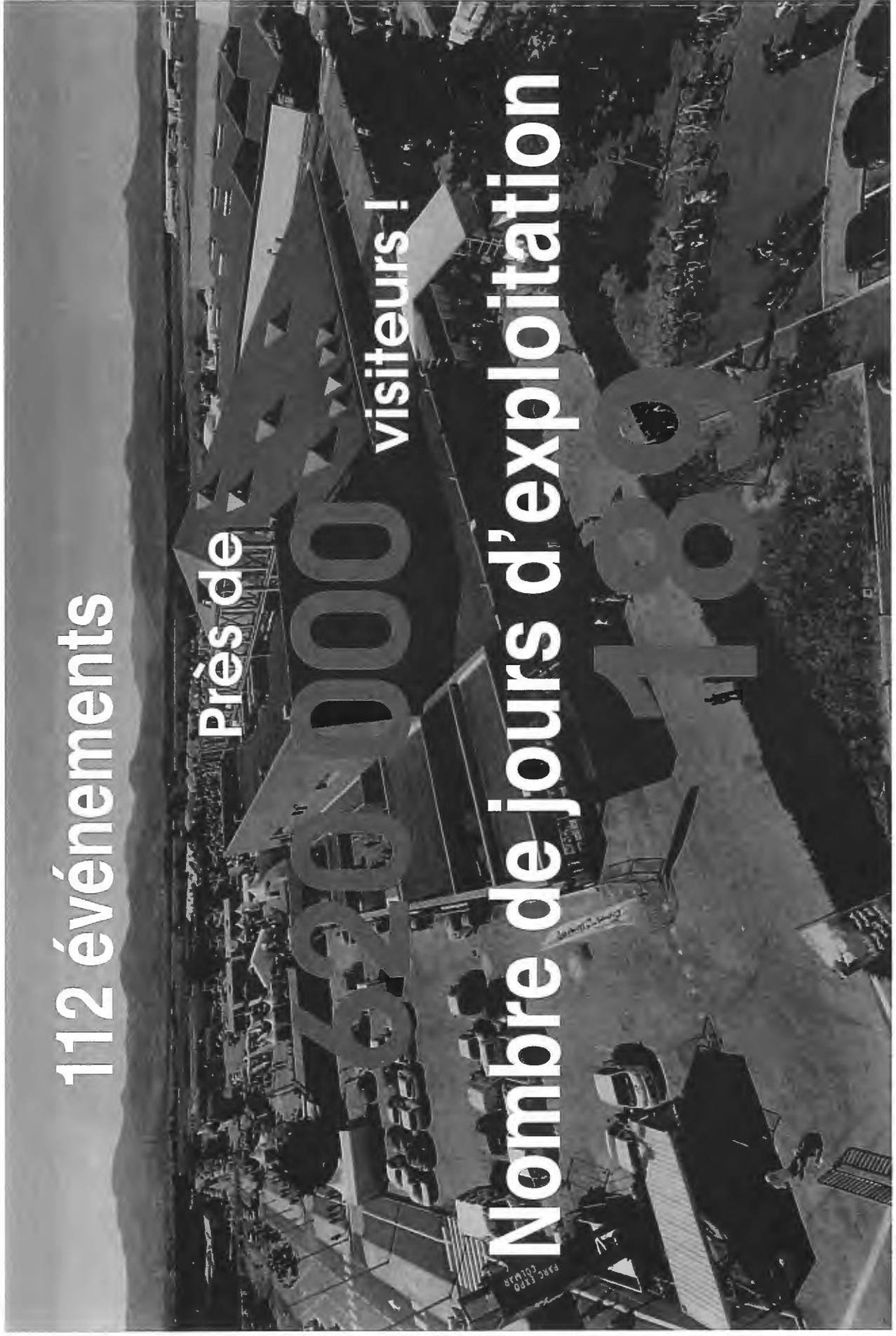
Près de

620 000

visiteurs !

Nombre de jours d'exploitation

180



5. Activités annuelles 2016

	Total visiteurs	Nb. de manifestations	Nb. jours ouverture
Manifestations propres régie Colmar Expo	364 779	7	27
Salons grand public	147 637	21	62
Manifestations Ville de Colmar DSP	22 500	3	4
AG conventions entreprises associations	29 530	38	42
Spectacles et concerts hors FAV	19 383	16	16
Salons professionnels	24 700	15	21
Concours et préparation élections	3 700	4	5
Congrès	3 400	4	8
Mariages	4 000	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>619 629</b>	<b>112</b>	<b>189</b>

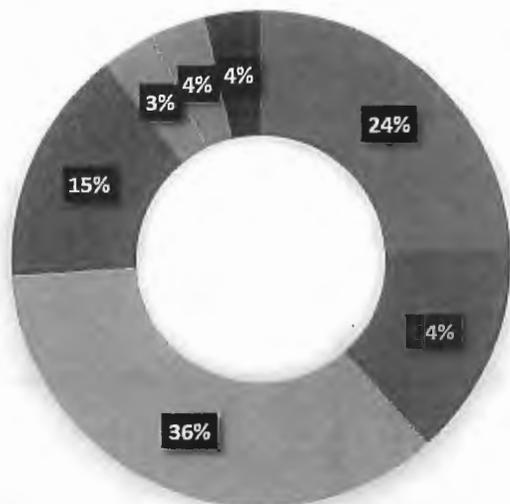
A retenir :

59% de la fréquentation du site a pour origine des manifestations organisées par Colmar Expo

En rajoutant les journées de montage et de démontage, le site est occupé 290 jours par an.

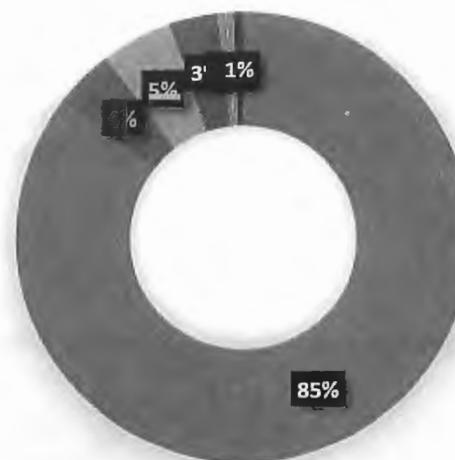
## 5. Activités annuelles 2016

### NOMBRE D'EVENEMENTS



- SALONS ET MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC
- SALONS PROFESSIONNELS
- AG CONVENTIONS ENTREPRISES ASSOCIATIONS
- SPECTACLE ET CONCERT
- CONCOURS ET ELECTIONS
- CONGRES
- MARIAGES

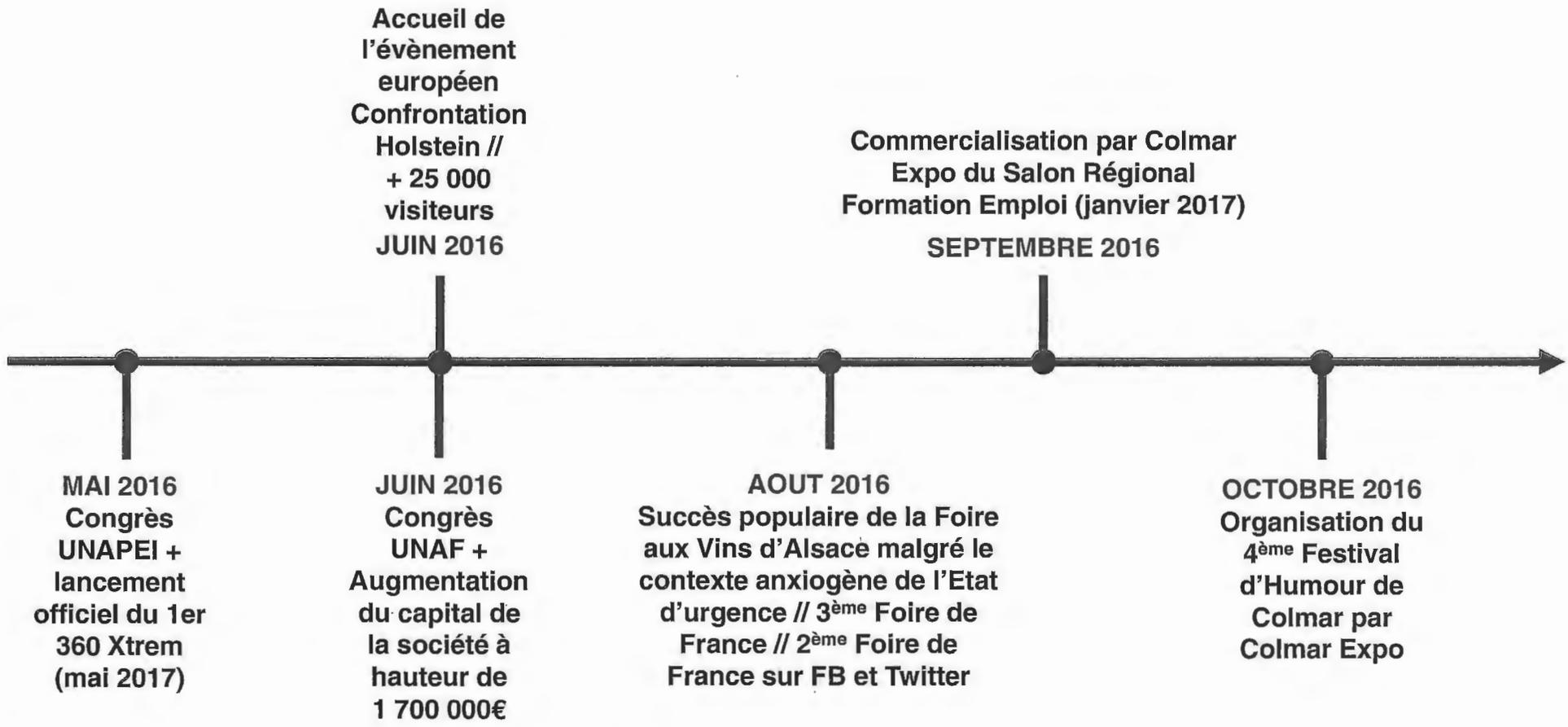
### NOMBRE DE VISITEURS PAR TYPE D'EVENEMENT



- SALONS ET MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC
- SALONS PROFESSIONNELS
- AG CONVENTIONS ENTREPRISES ASSOCIATIONS
- SPECTACLE ET CONCERT
- CONCOURS ET ELECTIONS
- CONGRES
- MARIAGES

5

## 6. Les faits marquants de 2016



## 6. Les faits marquants de 2016 - les salons grand public organisés par Colmar Expo

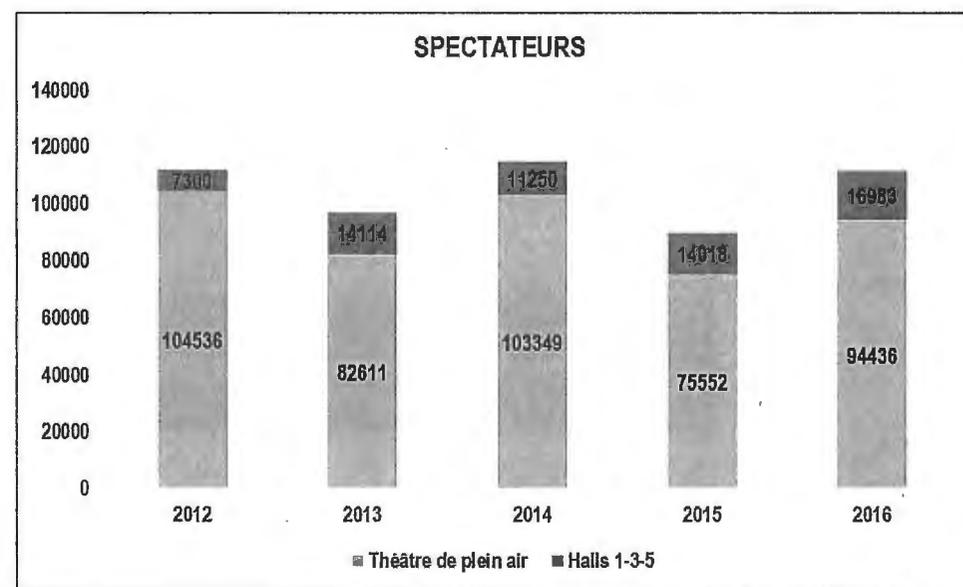
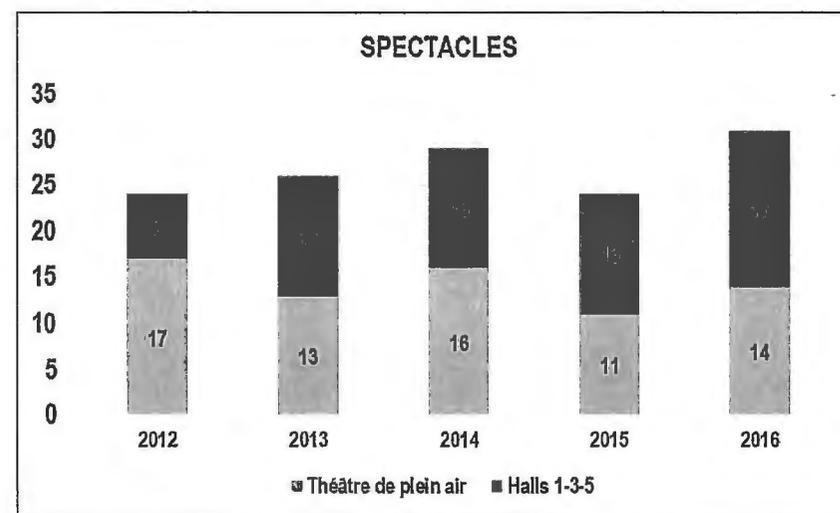
Manifestation	Nombre d'exposants*			Fréquentation*			
	2016	2015	Ev. N-1		2016	2015	EV. N-1
				Foire	192 096	203 083	- 4 %
Foire aux Vins d'Alsace	356	347	+ 3 %	Festival	80 436	75 552	+ 2 %
				Total	272 532	278 635	-2 %
Salon International du Tourisme et des Voyages	374	429	- 13 %		26 668	25 046	+ 6 %
Energie Habitat	264	252	+ 5 %		14 570	14 554	0 %
Maison Déco	266	191	+ 39 %		23 091	20 481	+ 13 %
Millésimes Alsace	102	/	/		750	/	/
Festival d'Humour	/	/	/		2 700	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>1 362</b>	<b>1 219</b>	<b>+ 12 %</b>		<b>340 311</b>	<b>338 716</b>	<b>0 %</b>

\* Chiffres certifiés par Expocert, inscrit à l'Office de Justification des Statistiques

3

## 6. Les faits marquants 2016 - les spectacles dans la Halle aux Vins et au Théâtre de plein air

HALLE AUX VINS / CABARET THEATRE DE PLEIN AIR			
Date	Spectacle	Hall	Spectateurs
19/01/16	Glenn Miller Orchestra	Hall1	450
28/01/16	Flor FM Live	Hall1	2 500
13/02/16	Soirée années 80	Hall1	700
26/02/16	Messmer le fascinateur	Hall1	1 300
10/03/16	Celtic Legend & Carlos Nunez	Hall1	750
03/04/16	Festival des Stars de la Danse	Hall1	1 023
09/04/16	Le Woop	Hall1	650
16/04/16	Orchestre Roger Halm	Hall5	350
10/06/16	Euro 2016 : France – Roumanie	Théâtre	5 000
20/06/16	Deva Prima & Mitlen	Hall1	860
22/06/16	Anne Roumanoff	Hall1	874
25/06/16	Kendji Girac	Théâtre	4 000
05 - 15/08/16	Festival de la Foire aux Vins d'Alsace	Théâtre	80 436
24/08/16	Parkway Drive	Hall5	700
25/09/16	Rencontre œcuménique	Théâtre	5 000
14/10/16	Festibière	Hall5	1 100
11 - 13/10/16	Festival d'Humour	Hall1	1 800
04/11/16	Véronic Dicaire	Hall5	926
19/11/16	Urban Colorz Festival	Hall1	1 569
20/11/16	Gala Volksmusik	Hall3	1 400
<b>TOTAL</b>			<b>111 388</b>



3

## 7. Tendances et perspectives 2017



5

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 8 Rapport d'activités 2016 du Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville de Colmar.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**POINT N° 8 Rapport d'activités 2016  
du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar**

Conformément à l'article R.314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles, je vous propose le rapport annuel 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar ci-joint.

**Le Maire**

 Pour ampliation conforme  
Colmar, le 13 OCT. 2017  
  
Maire adjoint du Conseil municipal



**11 ADMINISTRATEURS**

**22** **4** Séances du Conseil  
d'Administration  
**AGENTS**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**BUDGET : 2 111 900 M€**

**19 505 passages**

**4 902** **ENTRETIENS  
D'AIDES**

**RAPPORT  
D'ACTIVITES 2016**

**CCAS**  
  
**Colmar**

kb

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar est un Etablissement Public Administratif créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en lieu et place du Service Action Sociale et Aînés dont il a repris les missions principales.

Le service Action sociale et Aînés de la Ville a été maintenu notamment pour :

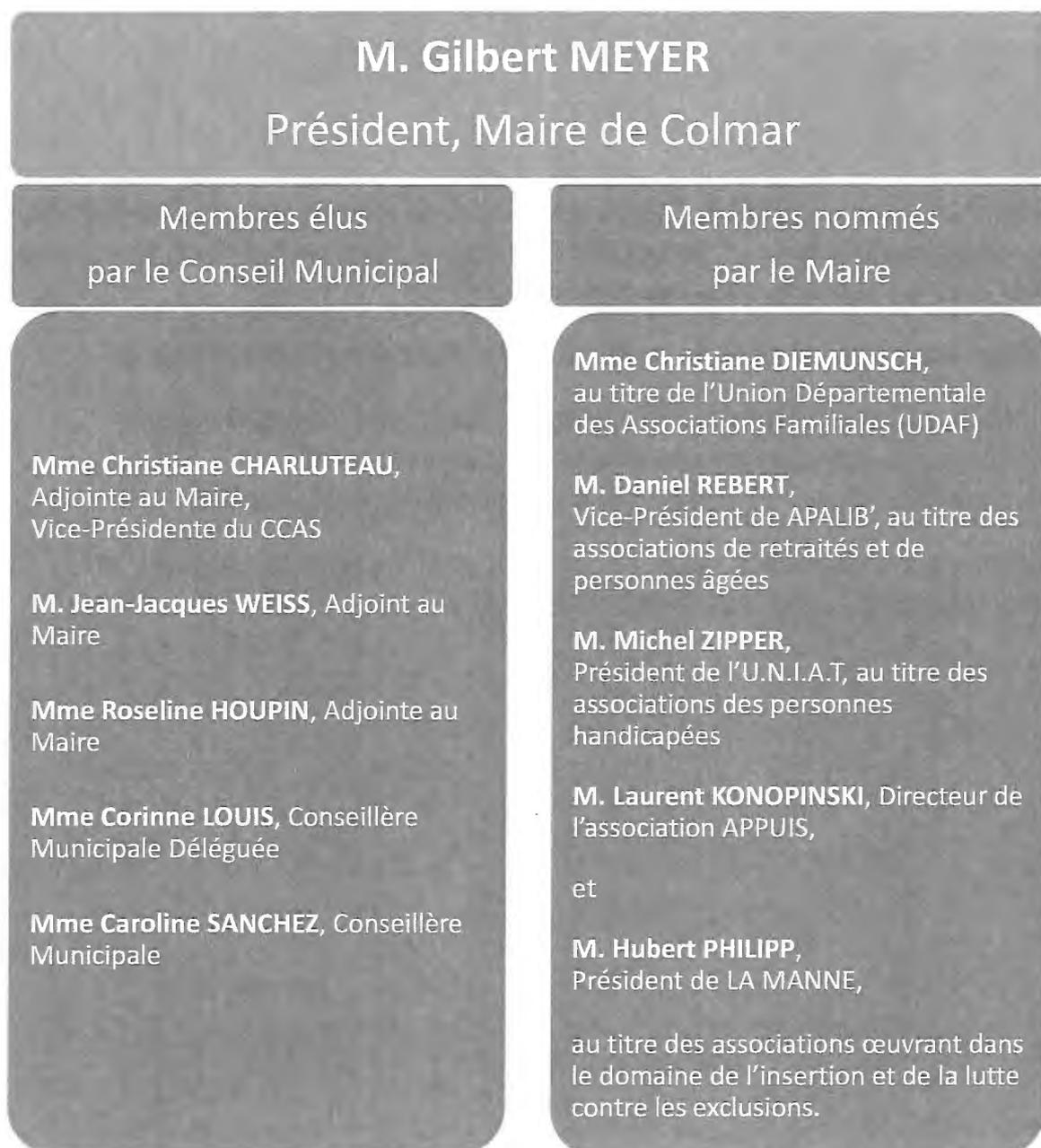
- L'instruction et le suivi des demandes de subvention d'investissement
- La gestion des bâtiments communaux à caractère social
- La mise en œuvre et le suivi des engagements de la Municipalité

Les agents mis à disposition du CCAS assurent ainsi les missions dévolues au CCAS et celles relevant du service d'action sociale de la Ville.

## I. Organisation institutionnelle

Le CCAS est un établissement public administratif, présidé de droit par le Maire.

Outre le Maire-Président, le Conseil d'Administration est composé à parité de 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de 5 membres nommés par le Maire représentant le monde associatif.



Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2016 :

23 février 2016	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation          Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour l'année 2015</p> <p>PT n°1 : avances sur subventions aux associations 2016          PT n°2 : subventions 2016 aux associations 1<sup>ère</sup> tranche          PT n°3 : convention 2016 portant renouvellement du partenariat entre le CCAS de Colmar et le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la gestion du Fonds local de solidarité pour le logement « Volet Energie »</p>
14 juin 2016	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation          Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) 1<sup>er</sup> trimestre 2016</p> <p>Informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rapport d'activités 2015 du CCAS</li> <li>&gt; Fin du partenariat entre le CCAS et la CAF</li> <li>&gt; Prolongation du partenariat entre la Ville de Colmar, le CCAS et APALIB</li> </ul> <p>PT n°1 : Compte de Gestion 2015          PT n°2 : Compte Administratif 2015          PT n°3 : Affectation du résultat 2015          PT n°4 : Subventions 2016 aux associations – 2<sup>ème</sup> tranche          PT n°5 : Transports bus Seniors</p>
18 octobre 2016	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation          Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) 2<sup>ème</sup> trimestre 2016</p> <p>Informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Bilan du plan Canicule 2016</li> <li>&gt; Fin du partenariat entre le CCAS et la STUCE concernant la mise en œuvre d'un tarif préférentiel sur la ligne transfrontalière Colmar-Breisach à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017</li> </ul> <p>PT n°1 : Budget Supplémentaire 2016          PT n°2 : Orientations Budgétaires 2017 pour le CCAS          PT n°3 : Subventions 2016 aux associations – 3<sup>ème</sup> tranche          PT n°4 : Subvention exceptionnelle 2016 au Groupement d'Intérêt Public Maison des Adolescents du Haut-Rhin          PT n°5 : Noël 2016 des personnes âgées colmariennes</p>
13 décembre 2016	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation          Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) 3<sup>ème</sup> trimestre 2016</p> <p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande (fourniture de denrées alimentaires) en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 conclu pour l'année 2017</p> <p>PT n°1 : Budget Primitif 2017</p>

## II. Organisation administrative

Au plan administratif, le CCAS est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe des Services à la Population.

Les 22 agents que compte le CCAS, soit 20 ETP, sont des agents municipaux mis à la disposition de l'établissement public. Leur statut est identique aux agents de la Ville.

Sur les 22 agents du CCAS :

- 18 sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- 1 agent est embauché en CDI de droit public
- 3 agents sont en contrat d'avenir (en remplacement de départs à la retraite).

Parmi ces derniers, un agent a intégré le CCAS, courant 2016, en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Territoriale, à l'issue des 3 années de son contrat d'avenir.

Afin d'assurer un service de qualité aux Colmariens, l'équipe s'est fortement professionnalisée et compte, outre les 3 agents en contrat d'avenir, dans la filière sociale :

- > 2 assistantes sociales
- > 2 conseillères en économie sociale et familiale
- > 2 éducateurs spécialisés
- > 1 adjoint d'animation

dans la filière administrative :

- > 3 attachés
- > 3 rédacteurs
- > 6 adjoints administratifs.

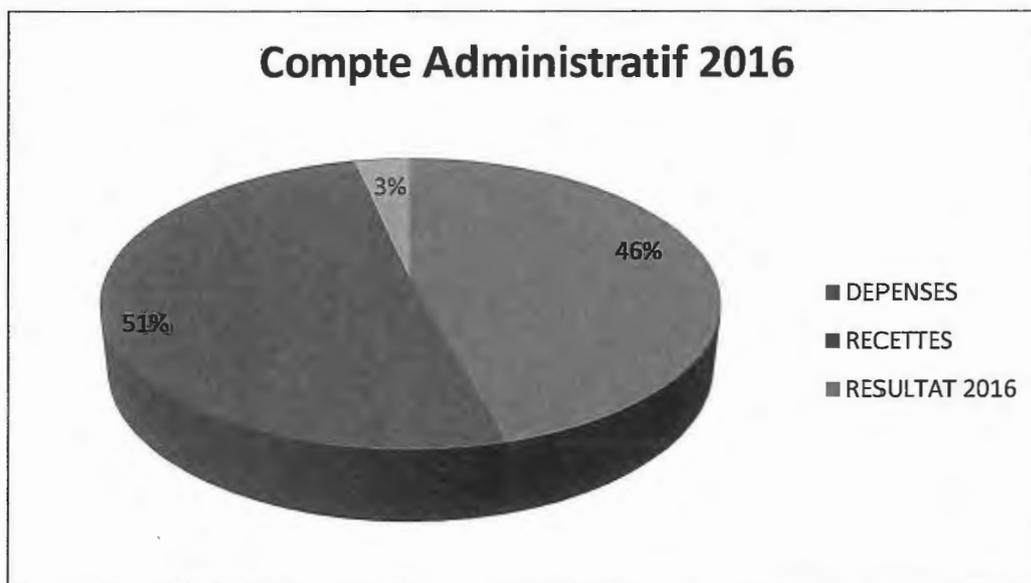
Cette professionnalisation est également le fruit d'une politique dynamique de formation.

En 2016, les agents du CCAS ont bénéficié de 182,5h de formation, soit une moyenne de 8 jours de formation par agent. Cette situation recouvre une réalité très diverse. L'accent a été mis en particulier sur les préparations aux concours de la FPT et sur la professionnalisation des agents recrutés en emploi d'avenir.

Charges de personnel en 2016 : **782 426 €**

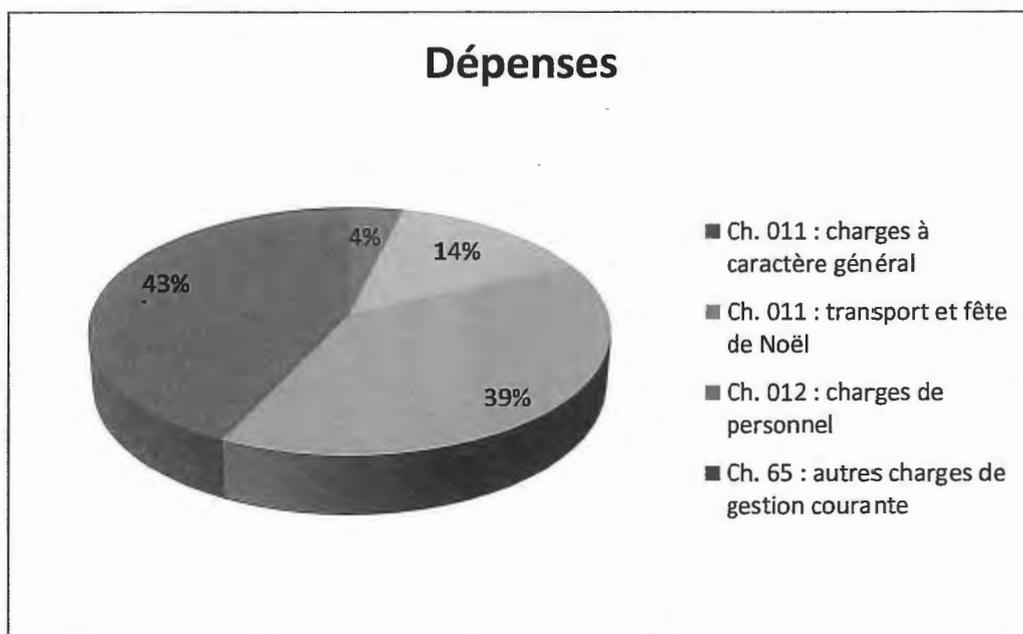
### III. Le budget du CCAS

Compte administratif 2016 :

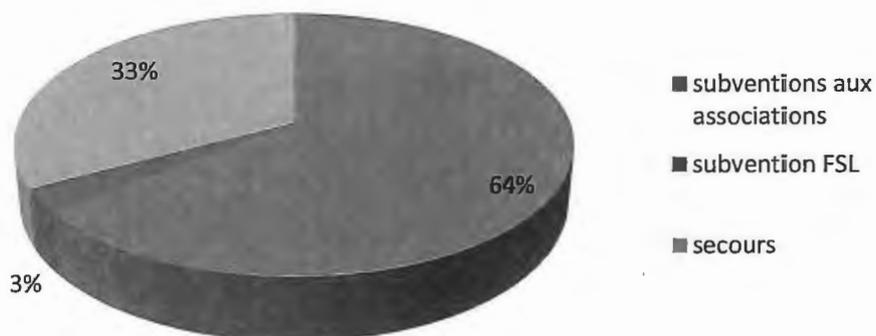


**Résultat** de l'exercice 2016 : **151 969,05 €**

↪ **Dépenses** 2016 du CCAS : **2 011 232,06 €**



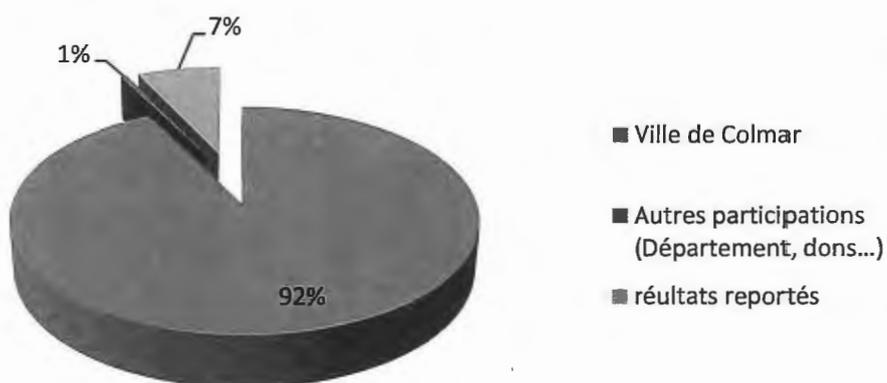
## Zoom sur le chap. 65



↳ **Recettes** 2016 du CCAS : **2 228 201,11 €**

dont **Subvention d'équilibre de la Ville de Colmar** : **2 034 900,00**

## Recettes



# Le CCAS de Colmar

## 3 grandes missions :

- Accueillir et aider les personnes en difficulté
- Agir en faveur des personnes vulnérables
- Soutenir les associations partenaires

## Accueillir et aider les personnes en difficulté

### Le pré-accueil

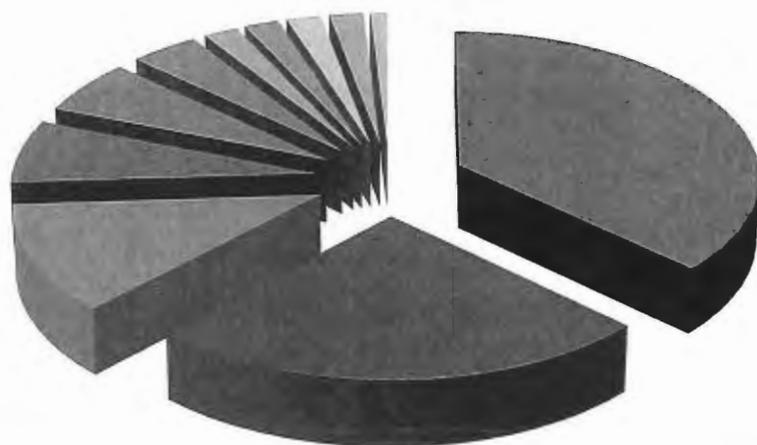
Ce poste est assuré en roulement par les 7 travailleurs sociaux de l'équipe de l'aide locale. Le secrétariat est mobilisé en appui.

Les missions principales de ce poste sont : l'accueil, l'orientation et l'information du public, le guichet d'aide aux personnes sans domicile fixe (bons douche, kit douche, bons pour repas chauds et sandwiches) et l'attribution d'aides diverses telles que les PASS mobilité ou les tickets de bus pour les personnes handicapées. C'est également au pré-accueil que sont distribués les courriers aux personnes domiciliées au CCAS.

Les agents assurant cette mission doivent également gérer les entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente.

**En 2016, le CCAS a enregistré 19 505 passages au pré-accueil.**

### Fréquentation moyenne du pré-accueil : 385 personnes par semaine



- 145 passages courrier SDF
- 98 rendez-vous
- 44 secours SDF
- 25 demandes d'information
- 22 demandes de RDV
- 15 passages aux permanences des partenaires
- 7 passages courrier nomade
- 9 demandes de tickets de bus
- 9 PASS MOBILITE
- 7 retraits de bons d'aide
- 4 dépôts de justificatifs

## **I. L'aide aux personnes en situation de précarité**

Le travail effectué dans le cadre de cette mission repose sur 13 travailleurs sociaux très polyvalents. Ils assurent simultanément : l'accueil et l'information du public, l'accès aux droits, le diagnostic social, l'éducation budgétaire et l'octroi des secours dans le cadre de l'entretien d'aide. Pour exercer ces missions, outre les qualités d'écoute et de bienveillance, une bonne connaissance de la législation sociale et du réseau partenarial est indispensable, ainsi que la maîtrise de la gestion budgétaire.

<b><u>Typologie du public accueilli</u></b>				
➤ Sexe :	Hommes	57 %	Femmes 43 %	
➤ Age :	18-25 ans	7%	➤ Situation socio-professionnelle	
	26-50 ans	67 %	RSA	39 %
	50-60 ans	19 %	Salariés	23 %
	+ 60 ans	7 %	Chômage	22 %
➤ Situation matrimoniale :			Handicapé / invalide	5 %
	Célibataires	40 %	Retraité	5 %
	Couples	30 %	En arrêt maladie	4,5 %
	(mariés, concubins, pacsés)		Sans ressource	1,5 %
	Séparés / divorcés	27 %		
	Veufs	3 %		

**En 2016, 4 902 personnes ont été reçues en entretien** dans le cadre de l'accompagnement social, de la domiciliation et de l'aide administrative.

### **A. L'octroi des secours dans le cadre de l'aide locale**

La personne est au cœur des missions du CCAS et bénéficie d'une attention particulière, en lui garantissant respect et dignité, en reconnaissant son autonomie, ses capacités et ses besoins. Le service public est ainsi assuré avec neutralité. De plus, le principe d'égalité implique qu'aucune distinction ne soit faite entre les demandeurs quant à l'offre de services.

L'accompagnement personnalisé et la notion de projet global de la personne sont des éléments incontournables de la qualité du service rendu à la personne. Le CCAS a pour mission dans ce cadre de : permettre à la personne accueillie d'accéder à ses droits, réaliser une évaluation globale (sociale, familiale et financière) de sa situation et assurer l'aide de 1<sup>ère</sup> nécessité qui répond aux besoins primaires des personnes démunies (se nourrir, se loger, se soigner...) si la personne répond aux critères d'intervention du CCAS, tels que définis par le Conseil d'Administration.

Afin de se rapprocher des réalités budgétaires du demandeur, le CCAS s'appuie sur l'ensemble des ressources et des charges pour calculer le « reste à vivre ». Le solde correspond à ce qui reste aux personnes pour se nourrir, s'habiller et se déplacer.

L'aide locale du CCAS ne présente aucun caractère systématique. Elle n'a pas pour vocation de compenser une insuffisance permanente de ressources. Le travailleur social devra déterminer avec la personne l'origine de la difficulté (loyer trop élevé, grand nombre de créances à rembourser, difficulté de gestion budgétaire...) et actionner avec elle les dispositifs permettant de rétablir un reste à vivre suffisant : insertion professionnelle, relogement, accompagnement budgétaire, dossier de surendettement ...

## **B. Dispositif de substitution secours-emploi**

Ce dispositif original met l'accent sur la valeur travail. C'est un dispositif qui se substitue aux secours traditionnels. Il offre aux personnes volontaires la possibilité de travailler au sein des services municipaux, par le biais de l'association Manne Emploi, pour payer une charge financière de la vie courante, principalement le loyer ou l'énergie.

L'usager effectue les heures de travail à hauteur de l'aide sollicitée et reçoit une fiche de paye. Le salaire est versé directement au créancier pour couvrir la dette.

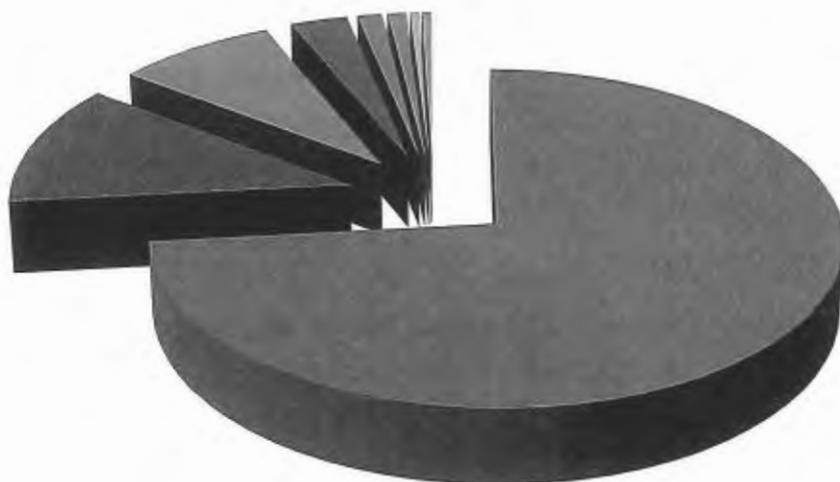
### Chiffres clés :

- **32 Colmariens** bénéficiaires du dispositif
- **1 993,64 heures** travaillées
- Coût : **34 091 €**
- **18 personnes**, soit **56 % des bénéficiaires**, ont poursuivi un **parcours d'insertion** avec Manne-Emploi : formations rémunérées, sorties emploi

## **C. La Commission financière**

Une fois par semaine, la Vice-Présidente et l'ensemble des travailleurs sociaux accueillant du public, se réunissent pour examiner les demandes de secours plus complexes et les demandes instruites dans le cadre du dispositif secours-emploi.

## Répartition des aides (budget secours) 2016



- Aide alimentaire 221 659 € (74%)
- Aide au logement 36 685 € (12,2%)
- Aide à l'énergie 25 449 € (8,5%)
- Aide à la personne 8 776 € (2,93 %)
- Aide au handicap hors transport 3 720 € (1,24 %)
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle 1 745 € (0,58 %)
- Aide au transport (hors personnes âgées et personnes handicapées) 1 484 € (0,50 %)
- Aide à l'enfance 121 € (0,04 %)

### Chiffres clés :

**94,7 %** des secours attribués aux personnes en précarité sont **axés sur l'aide aux dépenses de première nécessité** pour un montant total de **283 793 €**.

- L'aide alimentaire : 1 270 usagers  
221 659 €  
74 % des secours attribués
- L'aide au logement : 87 usagers  
36 685 €  
12,2 % des secours attribués
- L'aide à l'énergie : 122 usagers  
25 449 €  
8,5 % des secours attribués

KD

## **D. Mise en œuvre de l'action « lutte contre la précarité énergétique » (Agenda 21)**

La précarité énergétique est une réalité pour de nombreuses familles qui cumulent faibles revenus et factures énergétiques de plus en plus élevées. Inscrite dans l'Agenda 21 de la Ville de Colmar, l'action n°4 intitulée « Lutte contre la précarité énergétique » vise à accompagner l'évolution des comportements des ménages tout en leur apportant des solutions concrètes pour réduire leurs dépenses énergétiques.

Dans ce cadre, le CCAS a sensibilisé aux bonnes pratiques énergétiques les foyers les plus exposés lors des entretiens d'aides. De plus, afin de démultiplier l'impact de cette action, le CCAS a rencontré les associations assurant un accompagnement social en logement afin qu'ils deviennent eux-mêmes des relais auprès du public accueilli.

Cette démarche s'est accompagnée de la remise de packs « économies d'énergie ». **En 2016**, 35 packs ont été distribués lors d'entretiens individuels au CCAS et 465 packs, dans le cadre d'ateliers collectifs au sein des associations partenaires, soit un total de **500 packs « économies d'énergie » distribués**.

## **E. La domiciliation**

Les CCAS ont l'obligation légale de domicilier les personnes sans domicile stable (hébergées chez des tiers, sous main de justice,...) ou fixe (SDF) présentant un lien avec la commune (action d'insertion, activité professionnelle, lien familial, amical...).

La domiciliation permet aux bénéficiaires :

- de recevoir du courrier
- de remplir certaines obligations et de faire valoir certains droits et prestations

L'attestation de domicile est accordée pour une durée de 1 an ; elle peut être renouvelée si la personne remplit les conditions.

Un suivi social est proposé et peut être mis en place à la demande du bénéficiaire, dans le cadre d'une démarche volontaire plus globale. Le public rencontré présente des problématiques diverses allant d'une rupture brutale se traduisant souvent par la perte de l'emploi et du logement à une installation dans des phénomènes de désocialisation (rupture des liens familiaux, addiction, problèmes psychiques, psychiatriques, absence de couverture sociale, de revenus...).

### Chiffres clés

#### **622 élections de domicile dont :**

- 339 premières demandes
- 283 renouvellements

**7 590 passages** liés à l'activité courrier

**17 710 courriers** enregistrés et remis aux personnes.

## F. Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un prêt bancaire destiné aux Colmariens :

- qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire classique du fait de leurs revenus modestes et/ou d'un statut professionnel précaire
- qui ont la capacité de rembourser un prêt

Ces prêts, d'un montant de 300 à 3 000 €, sont garantis à 50 % par le Fonds de Cohésion Sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le microcrédit doit permettre de financer un projet, de s'équiper, ou de faire face à un imprévu.

### Les banques partenaires :

L'association Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne d'Alsace et le Crédit Mutuel Bartholdi.

### Le CCAS accompagne l'emprunteur :

- avant l'octroi du prêt, pour vérifier les conditions d'éligibilité et instruire le dossier sur la base d'un diagnostic budgétaire
- après l'octroi du prêt, pour vérifier la régularité des remboursements et aider l'emprunteur à surmonter d'éventuelles difficultés.

### Le plus du CCAS

Afin de soutenir l'effort budgétaire de l'emprunteur, le CCAS prend à sa charge 50 % du montant des intérêts.

### Chiffres clés

- **82 demandes** de renseignements sur le dispositif
- **52 personnes** reçues
- **21 dossiers** instruits
- **9 prêts** accordés
  - > 5 pour l'achat d'un véhicule d'occasion
  - > 3 pour financer des équipements électroménagers
  - > 1 pour financer un permis de conduire

## G. L'aide administrative

L'objectif du facilitateur administratif est d'aider une personne à gérer ses « papiers courants ». Le classement des documents est généralement la première étape. L'aide à la rédaction des correspondances courantes et la facilitation des contacts et des relations avec les administrations publiques, sont les demandes les plus fréquentes.

**En 2016, 204 personnes ont bénéficié de ce service.**

## **La permanence de CRESUS au CCAS**

L'association CRESUS accueille, écoute et accompagne les ménages surendettés. Elle agit en faveur de la lutte contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière de tous. CRESUS tient une permanence dans les locaux du CCAS une fois par semaine.

Le CCAS travaille en lien étroit avec CRESUS pour la constitution des dossiers de surendettement.

## **II. Les autres actions**

### **A. L'aide au personnel municipal**

Le CCAS est amené à recevoir des agents municipaux pour les aider à résoudre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel, dans le respect du secret professionnel.

Principaux motifs d'intervention :

- difficultés financières : gestion budgétaire, impayés, surendettement
- aide aux démarches administratives et accès aux droits en rapport ou non avec l'activité professionnelle : santé, invalidité, retraite, prime d'activité CAF
- aide à la recherche d'un logement
- médiation familiale : séparation, divorce

En 2016, **95 agents municipaux** ont été reçus au CCAS.

### **B. Les enquêtes d'instruction à domicile**

L'instruction est obligatoire en France et doit être assurée de préférence au sein d'un établissement scolaire. Elle peut cependant être dispensée par les parents à domicile. Dans ce cas, une enquête sociale doit être diligentée dès la première année par la Mairie, afin de vérifier les raisons pour lesquelles ce mode d'instruction est choisi par la famille et s'il est compatible avec l'état de santé et les conditions de vie de la famille. Cette enquête doit être renouvelée tous les 2 ans, jusqu'aux 16 ans de l'enfant.

L'enquête ne concerne pas la qualité de l'instruction qui relève du contrôle pédagogique. Les enquêtes réalisées par le CCAS sont transmises directement à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DA-SEN).

En 2016, le CCAS a réalisé **15 enquêtes** d'instruction à domicile, dont 4 renouvellements.

## **C. Les urgences**

### 1. Les incendies

En cas d'incendie, le CCAS accueille les personnes sinistrées afin de les aider dans les différentes démarches (indemnisation par l'assurance, aide au relogement) et à faire face aux besoins les plus urgents, si nécessaire (aide alimentaire, vestimentaire...).

Deux incendies en 2016 : le 6 mars (14 Avenue de l'Europe) et le 23 octobre (2 rue de Genève)

- › 6 familles sinistrées
- › 3 familles soutenues par le CCAS dans les démarches de relogement

### 2. Les enterrements d'indigents

Conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire, ou à défaut le représentant de l'Etat dans le Département, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune doit prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire.

Dans ce cadre, une convention a été passée avec les Pompes Funèbres Générales.

En 2016, 6 enterrements d'indigents pour un coût total de 4 802 €.

## **D. Le partenariat avec le Conseil Départemental**

### **A. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA**

Il s'agit pour la plupart de personnes très éloignées de l'emploi et qui cumulent des difficultés. Pour ces bénéficiaires, les contrats d'engagements réciproques sont axés principalement sur l'accès aux droits et l'aide aux démarches administratives, l'accès et l'accompagnement aux soins ainsi que sur la résolution des difficultés financières et l'aide à la gestion budgétaire.

Le CCAS est par ailleurs engagé, depuis 2015, dans le dispositif d'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, en lien étroit avec Pôle Emploi. Dans ce cadre, le rôle du CCAS consiste à aider les personnes à résoudre leurs difficultés personnelles susceptibles d'entraver leur retour à l'emploi.

**Le CCAS a accompagné, en tant que référent social, 251 bénéficiaires du RSA.**

## **B. Dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement, ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Le partenariat entre le CCAS et le Département est contractualisé par voie de convention annuelle. En 2016, le CCAS a apporté au Fonds une contribution de **25 000 €**. Les agents du CCAS ont instruit **106 demandes** dans le cadre du FSL.

## **E. Le partenariat avec la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord Colmar Guebwiller**

La Mission Locale met en œuvre le dispositif « Garantie Jeunes ». Ce dispositif s'adresse à tout jeune en situation de précarité capable de s'engager dans les démarches vers l'emploi ou la formation.

Dans cet objectif, un accompagnement intensif est proposé aux jeunes pour une période d'un an, renouvelable. En contrepartie, les bénéficiaires perçoivent une allocation forfaitaire mensuelle de 461,72 €.

Depuis 2016, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS anime, une fois par mois, un atelier sur la gestion du budget. Ce partenariat est formalisé par voie de convention.

L'intervention de la conseillère en économie sociale et familiale a permis aux jeunes :

- d'échanger sur leurs habitudes de consommation
- de prendre conscience des dépenses à prioriser (charges incompressibles) ou à anticiper (charges prévisibles)
- d'enclencher une démarche responsable et autonome

En 2016, le CCAS a animé **10 ateliers : 122 jeunes** y ont participé.

## **F. Le partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

### **A. La Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)**

La CCAPEX est chargée d'examiner la situation des ménages menacés d'expulsion et de rechercher toute solution visant à prévenir les expulsions.

Elle formule et adresse des avis et recommandations au bailleur et à l'occupant concernés, ainsi qu'à tout organisme ou toute personne susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives. Elle se réunit une fois par mois.

Le CCAS participe à cette instance avec voix consultative.

9 commissions en 2016 : **120 dossiers colmariens** examinés sur un total de 281.

### **B. Le droit au logement opposable**

En application de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, les demandes reconnues prioritaires et urgentes par la Commission de médiation sont soumises à l'avis des Maires des communes concernées.

Dans ce cadre, le CCAS a instruit **17 demandes** soumises à l'avis du Maire-Président.

### **C. La veille sociale**

Ce dispositif réunit, une fois par mois, les partenaires institutionnels et associatifs concernés par la problématique des personnes sans logement.

L'objectif est de trouver une solution d'hébergement ou de logement adaptée à chaque situation.

# Agir en faveur des personnes vulnérables

## I. Les personnes âgées

### A. L'aide légale

#### 1) L'aide sociale à l'hébergement

Le CCAS réceptionne le dossier et recherche les informations nécessaires à la constitution du dossier (ressources, extraits de compte...). Il convoque les obligés alimentaires et remplit le formulaire d'évaluation de l'obligation alimentaire.

Le dossier complet et signé par l'Adjointe de ressort est transmis au Conseil Départemental pour décision.

En 2016 :

- **161 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement
- **354 évaluations** de l'obligation alimentaire effectuées

#### 2) Les demandes d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Le CCAS vérifie la complétude du dossier avec la personne, le transmet à l'Adjointe de ressort pour signature, puis le transmet à la Caisse des Dépôts et Consignations à Bordeaux.

En 2016, **23 demandes d'ASPA** déposées au CCAS.

### B. Les manifestations conviviales autour de Noël

#### 1) La fête de Noël au Parc des Expositions

Cette fête s'adresse aux personnes de 71 ans et plus. Un spectacle de variétés est présenté dans une ambiance de Noël et un cadeau d'une valeur de 16 €, composé de produits régionaux, est offert.

Un marché à procédure adaptée a été passé nécessitant un avis d'appel public à la concurrence : 15 sociétés ont demandé les pièces du marché et 3 fournisseurs ont déposé des prototypes de colis. La société PJV, située à Argenteuil, a été retenue à l'issue de la procédure de négociation.

Toute l'équipe du CCAS est mobilisée en amont pour assurer l'organisation de cette manifestation et notamment :

- effectuer les inscriptions
- organiser le transport gratuit par bus à partir de 20 points de ramassage

et avec l'aide de 57 bénévoles :

- préparer, ranger et nettoyer le hall
- assurer le service et distribuer les cadeaux.

**1 446** personnes âgées de 71 ans et plus ont assisté à cette fête en 2016.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Poste, les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer reçoivent leur cadeau à domicile. **234** cadeaux ont ainsi été distribués en 2016.

## 2) Dans les maisons de retraite

L'équipe du CCAS organise également les visites de la municipalité dans **4 maisons de retraite colmariennes** : Notre Dame des Apôtres, le Diaconat, la Fondation Ostermann et la Résidence Saint-Gilles, afin de marquer le temps de Noël auprès de ceux qui ne peuvent plus se déplacer. Une animation est donnée dans chaque résidence grâce à la mobilisation de groupes bénévoles et une attention est offerte à chaque pensionnaire.

**380** personnes âgées sont concernées.

## 3) Noël au CPA et au CDRS

A l'occasion de la Fête de Noël organisée par chacune des résidences, la municipalité est invitée et un cadeau est offert à **643** résidents des 2 structures.

### Chiffres clés

- **2 703 personnes âgées** concernées
- Coût : **68 000 €**

## C. La lutte contre l'isolement

### 1) Le plan canicule

Le CCAS est chargé de tenir à jour le registre confidentiel des personnes inscrites au plan canicule. Ce registre permet d'identifier les personnes isolées et/ou vulnérables. Chaque année en avril, un pré-contact est effectué par les agents du CCAS afin d'enregistrer les éventuels changements survenus en cours d'année, avant transmission de la liste aux Conseillers Municipaux chargés de contacter les personnes âgées pendant la période estivale. Le fichier national est mis à jour à l'issue de ce pré-contact. Les problèmes recensés par les élus sont centralisés au CCAS, qui se charge des suites à donner.

En cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 « Alerte Canicule », l'association Apamad est missionnée pour contacter les personnes inscrites. Le CCAS est mobilisé en appui en cas de besoin et intervient à domicile si la situation le nécessite.

**150** personnes inscrites en 2016.

## 2) L'aide à la Téléassistance

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées isolées et de leur permettre de vivre à leur domicile en toute sécurité, la Ville de Colmar participe aux frais d'acquisition ou de souscription d'un abonnement de téléassistance pour un montant forfaitaire plafonné à 120 €. Le CCAS a en charge l'instruction des dossiers.

En 2016, **51** personnes ont bénéficié de cette mesure pour un budget de **6 120 €**. Cette dépense est imputée sur **le budget de la Ville**.

## 3) Le partenariat avec APALIB

### a) Renouvellement de la convention entre APALIB, la Ville de Colmar et le CCAS

Cette démarche partenariale vise à développer et à promouvoir des actions de lutte contre l'isolement, telles que :

- Les visites de convivialité à domicile
- L'aide administrative à domicile « les écrivains du lien »
- La plateforme téléphonique permettant un 1<sup>er</sup> contact

Dans le cadre de cette convention, le rôle du CCAS est de faciliter l'identification du public ciblé, en conformité avec la réglementation. Le CCAS a également participé à la formation des écrivains du lien.

En 2016, 36 bénévoles mobilisés au service de **56** personnes âgées.

### b) La Journée de la Solidarité

Le CCAS a participé au barbecue solidaire organisé au Natala par APALIB, en partenariat avec le Conseil des Sages, en faveur de toutes les personnes âgées isolées. Un beau succès : **150** participants pour cette 1<sup>ère</sup> édition !

### c) La fête de l'Épiphanie

Organisée chaque année par le CCAS, en partenariat avec APALIB, la Fête de l'Épiphanie a rassemblé une trentaine de personnes âgées isolées pour déguster les galettes des Rois offertes par la corporation des Boulangers et Pâtisseries de Colmar, en présence des élus de la Ville et des administrateurs du CCAS.

## D. L'aide aux transports collectifs

De nombreuses formules d'abonnements sont proposées aux Seniors par la Trace à un tarif préférentiel.

L'engagement financier du CCAS fait l'objet d'une convention avec Colmar Agglomération et la STUCE.

Année 2016	Carte Lyric mensuelle (engagement) 60-69 ans	Carte Lyric + Colmar annuelle (engagement) + 70 ans	Carte dédiée aux personnes âgées à faibles revenus	Dispositif de substitution carnet 10 tickets	Carte Aurore demi-tarif sur la ligne Colmar Breisach à partir de 60 ans
Nb de bénéficiaires ou d'abonnements	1 725 abonnements mensuels	1 427 bénéficiaires /an	270 bénéficiaires / an	22 bénéficiaires / an = 58 carnets	1 019 tickets
Coût annuel 2016 pour le CCAS	14 462 €	143 614 €	32 375 €	435 €	7 334 €
<b>Coût total annuel pour le CCAS : 198 220 €</b>					

## E. La participation citoyenne

Sous l'impulsion de la municipalité, un **Conseil des Sages** a été créé à l'automne 2014.

Instance locale de démocratie participative, le Conseil des Sages a vocation à s'impliquer activement dans la vie de la Cité, à faire remonter les besoins des Seniors, à être force de propositions concrètes et réalisables au service du bien commun.

Le CCAS a en charge toute la gestion administrative de ce Conseil **composé de 49 membres**.

La création d'un guide à destination des Seniors colmariens.

A l'initiative du Conseil des Sages, qui souhaitait rassembler dans un seul document simple et lisible, les différentes informations susceptibles de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées, un groupe de travail composé de membres du Conseil des Sages et d'étudiantes du GRETA s'est constitué, sous la direction du CCAS.

Le Guide Seniors paraîtra en 2017.



## **II. La santé**

### **A. Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**

Créé en novembre 2012 sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé et de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le CLSM de Colmar et arrondissement couvre 62 communes. Il est présidé par Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire.

Son objectif est de favoriser l'appropriation des questions de santé mentale par les collectivités et de fédérer autour d'une démarche commune les différents acteurs concernés par la santé mentale, afin de mettre en œuvre les actions concertées visant à favoriser l'intégration dans la Cité des personnes atteintes de troubles mentaux.

La coordination du CLSM est assurée par le CCAS de Colmar en partenariat avec les hôpitaux de Colmar et Rouffach.

### **B. Le Contrat Social Multipartite (CSM)**

Depuis octobre 2016, 11 Colmariens souffrant de pathologies mentales et suivis par les services de psychiatrie des Hôpitaux de Colmar et Rouffach, sont engagés dans une démarche CSM, sous la conduite de 2 animateurs.

L'objectif visé est de leur redonner confiance en eux afin qu'ils développent leur propre pouvoir d'agir et qu'ils redeviennent des citoyens à part entière dans la ville.

Dans le cadre d'ateliers de progrès, ils ont ainsi, étape par étape, défini eux-mêmes leurs objectifs individuels et leur capacité à les atteindre, non par obligation institutionnelle mais par désir personnel.

Le CCAS a été le point d'ancrage du groupe et a notamment joué le rôle de facilitateur dans l'organisation des rencontres et l'accès aux lieux de la Cité.

### **C. La permanence de la CPAM au CCAS**

Par voie de convention, le CCAS accueille dans ses locaux une permanence hebdomadaire de la CPAM, destinée à aider les personnes en difficulté à effectuer les démarches d'accès aux droits : couverture maladie universelle complémentaire, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, carte de sécurité sociale européenne,...

### **III. Les personnes handicapées**

#### **A. L'aide sociale à l'hébergement (aide légale)**

La demande d'aide sociale est introduite par l'établissement à la demande de la personne handicapée ou de son représentant légal.

Le CCAS vérifie ou complète le dossier familial d'aide sociale puis le transmet au Conseil Départemental pour décision.

En 2016, **44 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement ont été traités par le CCAS.

#### **B. L'aide au transport**

Les personnes handicapées domiciliées à Colmar et non imposables peuvent bénéficier de 20 tickets de bus par mois. En 2016, **105 personnes** ont bénéficié de tickets de bus pour un montant de **22 919 €**.

#### **C. L'aide à la compensation du handicap**

Le Fonds de Compensation du Handicap, géré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, est destiné à attribuer des aides financières aux personnes dépendantes, en complément des dispositifs d'aide légale, afin de leur permettre de faire face aux frais restant à leur charge pour la compensation technique de la perte d'autonomie.

Les dossiers sont adressés par la MDPH aux différents partenaires financiers.

En 2016, le CCAS est intervenu en faveur de **13 personnes handicapées** colmariennes à hauteur de **3 720 €**.

## **Le soutien aux associations**

De nombreuses associations œuvrent sur le territoire de Colmar. Les projets menés par ces structures sont complémentaires à l'action du CCAS et font l'objet, pour certains, d'un soutien financier.

44 dossiers de demande de subventions ont été réceptionnés et instruits. Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, le Conseil d'Administration du CCAS a attribué pour l'année 2016 un montant de **553 910 €** de subventions en direction de **38 associations** qui ont mené des projets sur le territoire de Colmar, dans les thématiques suivantes : Personnes Handicapées, Santé, Personnes Agées, Aide matérielle et accompagnement social des familles et Insertion sociale et professionnelle (cf tableaux).

Conformément au décret n°2001-495, une convention a été signée avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 €, désignées ci-après :

- Apalib
- Association Pour l'Aide et le Maintien à Domicile (APAMAD)
- Espoir
- La Manne.

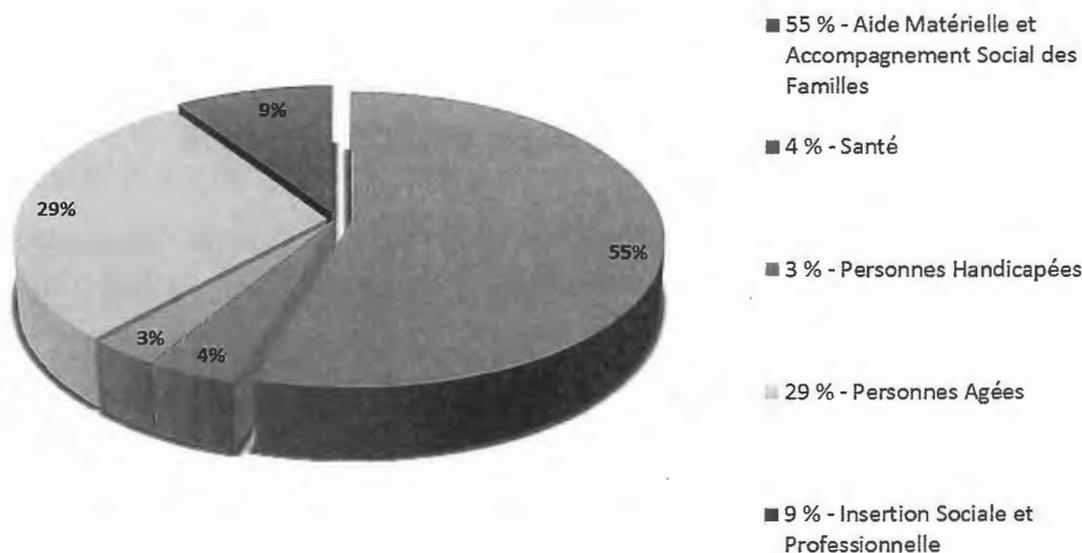
Par ailleurs, 3 conventions partenariales ont été signées entre le CCAS et les associations suivantes :

- Apalib pour la lutte contre l'isolement,
- Appona pour l'accompagnement global lié au logement (rue de l'Espérance)
- Manne Emploi pour le dispositif secours-emploi.

Enfin, considérant que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent par leur activité à la mise à l'emploi d'un public en grande difficulté, le CCAS et Colmar Agglomération ont soutenu financièrement le fonctionnement des associations Manne Emploi, ADEIS et ACCES, à hauteur de l'aide demandée.

Par ce partenariat financier, il a été pris en compte que le soutien aux associations relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.

### Répartition des subventions versées par thématique en 2016



## Subventions aux Associations - Année 2016

Associations	Objet de la subvention	Attribution 2016
Amicale CLAIR MATIN	Aide à la guérison des personnes victimes de l'alcool.	1 000,00 €
Association "AIDES"	Soutien et accompagnement des personnes vivant avec le VIH/Sida et les hépatites.  Actions de prévention et de réduction des risques sexuels en incitant au dépistage et en réalisant des Tests Rapides à Orientation Diagnostique.	1 500,00 €
Association "le Second Souffle" Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) de Colmar	Permettre à des personnes en situation de fragilité de créer des liens sociaux dans un lieu de convivialité, en les aidant à s'inscrire dans la vie de la cité par la mise en place d'activités de loisirs, de culture, de voyage avec les autres membres du GEM.	3 000,00 €
Association "Les Restaurants du Cœur du Haut-Rhin"	Apporter assistance aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.	6 000,00 €
Association APALIB	L'association développe des activités d'animation en direction des seniors permettant de renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.	95 000,00 €  Convention financière
Association APPUIS - Accueil Prévention Protection Urgence Insertion Sociale	Assurer la prise en charge de toute personne ou famille se trouvant en situation difficile et mettre en œuvre tous les moyens éducatifs leur donnant l'autonomie nécessaire à leur réinsertion dans la société. Soutien au service d'accueil d'urgence.	10 000,00 €
Association Caroline BINDER – Ets LE PORTAIL	Gestion de 20 logements locatifs sur Colmar à destination de personnes et familles en difficulté et engagées dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.	7 000,00 €
Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité (ACCES) - chantier d'insertion	Accueillir et accompagner vers l'insertion les personnes les plus fragiles : bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, chômeurs de longue durée et de+ de 50 ans. Le chantier d'insertion s'organise autour de 3 activités principales qui proposent une large palette de postes de travail.	15 000,00 €  Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 15 000 € Colmar Agglo : 15 000 €
Association Contact Plus	Plateforme d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi de longue durée.	20 000,00 €

Associations	Objet de la subvention	Attribution 2016
Association Delta Revie	Permettre aux personnes âgées, aux personnes malades, aux personnes handicapées et/ou isolées de rester chez elles en équipant leur domicile d'un appareil de téléassistance relié au SAMU 68.	2 100,00 €
Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS)	Association qui emploie des publics éloignés de l'emploi. Par le biais d'un contrat de travail, elle assure un suivi socio-professionnel de ses salariés afin de leur permettre d'accéder à un emploi durable. Chantier d'insertion avec deux activités	10 000,00 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 10 000 € Colmar Agglo : 10 000 €
Association des Bénévoles des Enfants Lésés Cérébraux (ABEL)	Bénévoles/aidants à la rééducation d'enfants et d'adultes lésés cérébraux en pratiquant la stimulation multisensorielle.	1 200,00 €
Association des Paralysés de France - Délégation Départementale	Informier et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches pour l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale, économique et culturelle de Colmar.	2 000,00 €
Association des Secouristes Français - Croix Blanche Colmar	Formation aux gestes de premiers secours pour tout public. Formation continue des secouristes actifs. Mise en place de postes de secours lors de manifestations sportives et culturelles. Poste bénévole à la fête de Noël des personnes âgées.	2 200,00 €
Association ESPOIR	Hébergement, accueil et accompagnement social des personnes sans domicile fixe au CHRS Urgence Schœlcher (abri de nuit et accueil de jour) 38 rue de Turckheim, 365 jours par an.	165 000,00 € Convention financière
Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie "JALMALV"	Accompagner des malades en fin de vie et des personnes en deuil à l'hôpital, en institution et à domicile.	3 100,00 €
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	Aide alimentaire en direction des plus démunis.	72 500,00 € Convention financière
Association Les Bouchons de l'Espoir	Récouter les bouchons plastiques, les trier et les acheminer en les vendant à un recycleur établi en Belgique. Le bénéfice de cette vente est reversé à l'Association Régionale d'Action Médicale (ARAME). L'ARAME est présidée par le Professeur LUTZ en charge du service des enfants atteints de cancer à l'hôpital de Hautepierre de Strasbourg.	1 000,00 €

Associations	Objet de la subvention	Attribution 2016
Association Manne Emploi	Association intermédiaire qui embauche les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Manne Emploi facilite leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux, à disposition des entreprises ou des particuliers.	6 250,00 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 6 250 € Colmar Agglo : 6 250 €
Association pour la Gestion d'un Vestiaire Communautaire	Gestion par des bénévoles d'un magasin de vêtements, chaussures et linge provenant de dons en nature.	800,00 €
Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomades d'Alsace - APPONA	Poursuite de l'accompagnement social mené par APPONA auprès des 39 ménages résidant rue de l'Espérance à Colmar.	5 000,00 € Convention avec la Ville, Pôle Habitat et le CCAS sur cette action CCAS : 5 000 € Ville : 10 000 € Pôle Habitat : 3 000 €
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	L'association accompagne et favorise le maintien à domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Par l'aide apportée dans les actes de la vie quotidienne, elle permet d'assurer la continuité de la prise en charge et du service et d'apporter des solutions aux aidants familiaux.	65 000,00 € Convention financière
Association Suicide Ecoute Prévention Interventions auprès des Adolescents (SEPIA)	Interventions auprès de tout jeune en situation de détresse qui souhaite être aidé ou tout parent qui est inquiet pour son adolescent. Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) au centre ville de Colmar pour les publics âgés de 11 à 24 ans, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h/19h. Gestion d'un numéro vert 24h/24.	7 200,00 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)	Accueil, écoute et accompagnement des familles, avant, pendant ou après une rupture. Reconnaissance de la famille, de parent seul ou famille recomposée.	5 000,00 €
Association Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)	Représentation et défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Projet soutenu par le CCAS : soutien à l'organisation de son 56 <sup>ème</sup> congrès - Parc des Expositions de Colmar les 19, 20 et 21 mai 2016	10 000,00 €
Banque Alimentaire du Haut-Rhin (BA 68)	Contribuer à apporter une réponse face à l'urgence des problèmes de la faim dans le Haut-Rhin par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.	1 500,00 €

<b>Associations</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Attribution 2016</b>
Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique	Apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires, tout secours, toute aide, directe, morale ou matérielle. Espace d'accueil St-Martin, St-Vincent et espace Frédéric Ozanam.	13 000,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin (CIDFF 68)	Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Projet soutenu par le CCAS : participation financière à la mise à jour de la plaquette "Violences faites aux femmes et intrafamiliales" - Secteur de Colmar et nord du département.	685,00 €
CIMAIDE 68 Equipe de Colmar	Accueil, information et orientation des personnes étrangères en fonction de leurs demandes.	500,00 €
Croix Rouge Française Unité locale de Colmar	La Croix Rouge est l'auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est partenaire du SAMU Social au niveau départemental et effectue les Maraudes du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 mars à Colmar, dans le cadre du dispositif d'urgence hivernal.	8 000,00 €
France Alzheimer Haut-Rhin	Aide et soutien aux familles qui ont en charge un malade à domicile.	1 000,00 €
Groupe des Aphasiques de Colmar et Environs	Aider les aphasiques de Colmar et environs à sortir de leur isolement. Informer et résoudre les problèmes administratifs.	150,00 €
Groupement d'Intérêt Public - Maison Des Adolescents du Haut-Rhin (MDA 68)	Accueillir et accompagner les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles dans la prévention aux soins par le biais de consultations individuelles ou d'ateliers collectifs (théâtre, sports, nutrition). Fédérer, animer et former un réseau de professionnels de l'adolescence dans le Haut-Rhin. Constituer un centre de ressources et d'information pour tous.	2 625,00 €
Mouvement ATD Quart Monde - Délégation Alsace	Promotion des familles les plus démunies pour favoriser leur participation à la vie de la société. Information et sensibilisation de la société.	1 200,00 €
Secours Populaire Français - Fédération du Haut-Rhin	Accueil, écoute, accompagnement des plus démunis, aide d'urgence. Libre-service alimentaire de la solidarité, accès à la culture, aux loisirs, aux sports et aux vacances. Actions de solidarité.	5 500,00 €

Associations	Objet de la subvention	Attribution 2016
Société des Amis des Aveugles et Malvoyants du Haut-Rhin (SAAM68)	Aide morale, matérielle, administrative et financière aux personnes aveugles et malvoyantes et à leurs familles proches.	1 500,00 €
SOS Amitié Haut-Rhin	Service d'aide à la personne par l'écoute téléphonique : 03 89 33 44 00 Ecoute ouverte à toute personne en état de détresse morale, psychique dans l'anonymat et la non directivité.	1 000,00 €
Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT) Section Colmar et Environs	Regrouper, informer, conseiller et défendre les personnes invalides, accidentées du travail, handicapées et retraitées.	400,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>553 910,00 €</b>

Le rôle du CCAS ne se limite pas au seul aspect financier. Tout au long de l'année, de nombreux contacts sont noués pour améliorer les services rendus à la population ou pour favoriser la mise en œuvre de projets dans le cadre de partenariats, formalisés ou non.

La complexité des situations et des réglementations, tout comme la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances publiques, nous imposent de travailler ensemble, dans la complémentarité, pour faire évoluer nos pratiques professionnelles et adapter nos réponses sociales. C'est à cette condition que nous pourrions continuer à assurer un service de qualité en faveur de nos concitoyens les plus fragiles.

## **Perspectives 2017**

- poursuite et fin du Contrat Social Multipartite
- poursuite des ateliers budgétaires en faveur des jeunes accompagnés par la Mission Locale dans le dispositif « Garantie - Jeunes »
- finalisation du Guide Seniors
- partenariat avec la Boutique Alimentaire Rebond de l'association La Manne
- mise en œuvre d'une action collective « sport-santé » à destination des habitants des quartiers prioritaires de la Ville en partenariat avec la Direction des Sports, la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse (Centre Socioculturel Europe) et l'association Oppelia, dans le cadre de l'Atelier Santé-Ville (Volet Santé du Contrat de Ville)
- portage financier du Programme de Réussite Educative (volet Cohésion Sociale du Contrat de Ville)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

### Point 9 Décision Modificative n° 1-2017.

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

Nombre de voix pour : 45  
contre : 2  
abstentions : 2

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017





REÇU À LA PRÉFECTURE

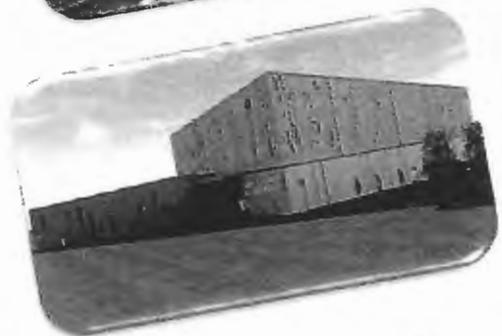
23 OCT. 2017

Séance du Conseil Municipal  
du 16 octobre 2017

# DECISION MODIFICATIVE N°1-2017

## Point n° 9

Rapport de présentation



Rapporteur :

Mr JAEGY – Adjoint au Maire

BD



## Table des matières

PRESENTATION GENERALE .....	3
BUDGET PRINCIPAL .....	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	4
2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses .....	4
3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations .....	4
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
1. Chapitre 012 - Charges de personnel .....	5
2. Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	5
3. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	5
4. Chapitre 66 - Charges financières.....	5
5. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	6
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
A. Les recettes réelles d'investissement .....	6
1. Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	6
2. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	7
3. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers .....	7
B. Les dépenses réelles d'investissement .....	7
1. Les dépenses d'équipement.....	7
2. Les dépenses financières.....	9
3. Les opérations pour le compte de tiers.....	9
Les budgets annexes .....	9
I. Festival de Jazz.....	9
II. Festival du Livre et Espace Malraux .....	9

## PRESENTATION GENERALE

La **décision modificative n°1** de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2017, à savoir :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- dégager un autofinancement conséquent visant à limiter le recours à l'emprunt
- maintenir un niveau de dépenses d'équipement élevé.

En poursuivant une gestion rigoureuse et optimisée, qui est la marque de fabrique colmarienne, cette décision modificative se caractérise :

- pour la section de fonctionnement par :
  - ✓ l'absence de dépenses nouvelles, confortant ainsi leur stabilité depuis 2014,
  - ✓ des recettes supplémentaires pour un montant de 2 153 000 € dont 1 131 800 € au titre de l'ajustement de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016. La Ville de Colmar récolte ainsi les fruits de sa bonne gestion.

Il en résulte mécaniquement une amélioration de la capacité d'autofinancement de 2 153 000 €.

L'épargne brute reste ainsi à un niveau particulièrement élevé pour atteindre 13,1 M€, en progression de 1 021 200 € (2 153 000 € - 1 131 800 €) par rapport au budget primitif 2017.

- pour la section d'investissement par :
  - ✓ le maintien d'un volume de dépenses d'équipement d'un niveau élevé avec un montant supérieur à 40 M€ (reports inclus), malgré une baisse des dépenses de 5 201 000 € qui pour l'essentiel sont différées sur l'exercice 2018,
  - ✓ une baisse parallèle des recettes (hors emprunts) de 222 000 € en lien avec la réduction des dépenses d'équipement.

Le besoin de financement de la section d'investissement est ainsi diminué de 4 979 000 € (5 201 000 € - 222 000 €).

Les ajustements de la décision modificative n° 1 permettent de réduire le volume des emprunts inscrits au budget primitif 2017 à hauteur de 7 132 000 €.

Ainsi, l'endettement de la Ville de Colmar restera contenu en 2017 avec une progression de l'encours de la dette de seulement 0,6 M€. De 15,2 M€ prévus au budget primitif 2017 (16,2 M€ avec les reports), le recours à l'emprunt se limitera ainsi à 8 M€ contre un remboursement en capital de la dette de 7,4 M€.

LD

# BUDGET PRINCIPAL

## I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à 0 € en dépenses et à + 2 153 000 € en recettes.

### A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en augmentation de 2,23 % par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation du résultat de fonctionnement reporté et des dotations de l'Etat, pour lesquelles la prévision budgétaire avait été « très prudente » lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Libellés	B.P. 2017	DM n° 1 - 2017	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 000 000	1 131 800	9 131 800	14,15%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 031 000	0	1 031 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	13 212 000	160 000	13 372 000	1,21%
73 IMPOTS ET TAXES	54 067 000	0	54 067 000	0,00%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 089 000	861 200	17 950 200	5,04%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 870 000	0	1 870 000	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	1 114 000	0	1 114 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	112 000	0	112 000	0,00%
Total général	96 495 000	2 153 000	98 648 000	2,23%

#### 1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est augmenté de 1 131 800 €, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2016. Lors du vote du budget primitif 2017, il avait été estimé à 8 000 000 €. Le montant total s'établit ainsi à 9 131 800 €.

#### 2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les droits de stationnement et de parking sont revalorisés de 160 000 €, notamment en raison de l'augmentation tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et de l'évolution des recettes réellement encaissées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2017.

#### 3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Elles sont abondées de 861 200 €, en raison essentiellement d'une majoration des :

- dotations (+ 499 200 €) sous l'effet d'un abondement au niveau national de l'enveloppe destinée à la péréquation verticale et de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui est intervenue en 2017 (*resserrement de l'éligibilité, suppression de la part « DSU cible et garantie de sortie exceptionnelle »*),
- compensations (+ 362 000 €) versées par l'Etat du fait notamment du rétablissement par le gouvernement de l'exonération pour les personnes de condition modeste en 2016. En l'absence d'information précise des services fiscaux lors de l'élaboration du BP 2017, l'inscription avait été faite sur la base de l'état de notification de 2016.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles restent stables par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2017. Seuls des transferts de crédits entre les chapitres budgétaires ont été opérés.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Libellés	BP 2017	DM n° 1 - 2017	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 600 000	0	16 600 000	0,00%
012 CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIMILES	46 308 000	120 000	46 428 000	0,26%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	557 000	-80 000	477 000	-14,36%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 456 000	150 700	10 606 700	1,44%
66 CHARGES FINANCIERES	1 909 000	-160 700	1 748 300	-8,42%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	552 000	-30 000	522 000	-5,43%
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROV.	107 000	0	107 000	0,00%
<b>Total général</b>	<b>76 489 000</b>	<b>0</b>	<b>76 489 000</b>	<b>0,00%</b>

### 1. Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel nécessitent un ajustement prudentiel à la hausse de 120 000 €, compte tenu notamment de l'impact de la revalorisation du point d'indice, des reclassements effectués dans le cadre de mise en place du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), de l'ajustement de la refacturation de Colmar Agglomération des personnels mis à disposition et des recrutements d'agents sur des postes vacants.

### 2. Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles sont revues à la baisse grâce à une diminution du montant du remboursement dû, au titre des dégrèvements accordés par l'administration fiscale, aux redevables ayant déposé une réclamation concernant l'imposition à la taxe d'habitation sur les logements vacants (- 50 000 €) et d'un ajustement des crédits pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), suite à la notification du montant dû pour 2017 (- 30 000 €).

### 3. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles sont en croissance de 150 700 €.

Il s'agit notamment :

- de la subvention de 95 700 € due au Groupement d'Action Sociale au titre du versement du solde de l'exercice 2016 (25 % de la subvention annuelle),
- d'une subvention complémentaire à la Société Schongauer de l'ordre de 55 000 €, ayant vocation à compenser les postes devenus vacants par du personnel recruté en propre par la société, conformément aux termes de la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2016.

### 4. Chapitre 66 - Charges financières

Elles sont diminuées à hauteur de 160 700 € en raison du niveau de notre trésorerie, qui a permis de ne pas recourir à la ligne de trésorerie et de décaler la mobilisation des emprunts à la fin de cette année.



## 5. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les crédits inscrits au budget primitif 2017 au titre de l'annulation des titres sur exercices antérieurs pour la taxe locale sur la publicité extérieure suite à des contestations, peuvent être réduits à hauteur de 18 750 €.

Par ailleurs, suite à la participation de Vialis au financement du Festival du Livre dans le cadre du mécénat pour 11 250 €, la subvention d'équilibre versée par le budget principal peut être diminuée à due concurrence et passe ainsi de 144 600 € à 133 350 €. Cet ajustement avait déjà été fait en 2016, avec le mécénat de la SCCU (15 000 €).

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à -5 201 000 € et en recettes à -7 354 000 €.

### A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2017 + Reporty	D.M. n° 1 / 2017	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2017	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 554 000	0	2 554 000	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 900 000	0	3 900 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	9 175 308	-225 500	8 949 808	-2,46%
16	Emprunts et dettes assimilées	16 254 692	-7 132 000	9 122 692	-43,88%
21	Immobilisations corporelles	56 000	0	56 000	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 243 000	0	1 243 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	130 000	3 500	133 500	2,69%
<b>Total</b>		<b>33 313 000</b>	<b>-7 354 000</b>	<b>25 959 000</b>	<b>-22,08%</b>

### 1. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Elles sont globalement en retrait de 225 500 €.

Ce chapitre enregistre principalement :

- une dotation complémentaire de 397 500 € suite à la notification du produit des amendes de polices, ce qui porte la recette de l'exercice à 1 497 500 €. Cette évolution s'explique par une augmentation de la valeur du point et une progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire ;
- la suppression des crédits inscrits au budget primitif 2017 au titre des subventions de l'Etat et de la Région Grand Est d'un montant de 671 000 € pour financer les Dominicains de Colmar. Les crédits seront réinscrits dans le budget 2018 pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux.

## 2. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Pour équilibrer la DM n° 1, les emprunts et dettes assimilées sont diminués de 7 132 000 €, ce qui porte les crédits de l'exercice à 9 122 692 €.

## 3. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers

Les crédits inscrits au titre des mises en sécurité d'immeubles menaçant ruine sont abondés de 3 500 €.

### B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2017 + Reports	D.M. n° 1 - 2017	B.P. + reports + D.M. n° 1 - 2017	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	45 411 600	-5 380 200	40 031 400	-11,85%
Dépenses financières	9 130 400	175 700	9 306 100	1,92%
Opérations pour le compte de tiers	191 000	3 500	194 500	1,83%
<b>Total</b>	<b>54 733 000</b>	<b>-5 201 000</b>	<b>49 532 000</b>	<b>-9,50%</b>

#### 1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en recul de 5 380 200 € par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2017, pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles + 43 100 €
- Subventions d'équipement + 28 670 €
- Immobilisations corporelles - 250 970 €
- Opérations individualisées - 5 201 000 €

##### a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont globalement revalorisés de 43 100 € du fait essentiellement d'un ajustement des frais d'études pour la future Maison des Archives à hauteur de 29 400 € et d'une inscription complémentaire de crédits pour la numérisation de fichiers pour les Dominicains de Colmar pour 12 000 €.

##### b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont abondées de 28 670 €.

Il s'agit principalement d'un ajustement de 25 000 € pour le marché couvert en vue de la réalisation d'une terrasse.

##### c) Immobilisations corporelles

Elles sont en recul de 250 970 €, en raison notamment des principaux ajustements suivants :

- - 348 000 € pour les acquisitions foncières dans l'attente de l'accord des propriétaires dans le cadre des transactions route de Rouffach,
- - 130 000 € pour des acquisitions de bâtiments pour tenir compte du besoin réel,

- - 60 000 € de crédits différés sur le budget 2018 pour l'amélioration des aires de jeux,
- + 190 600 € pour l'aménagement de la future Maison des Archives,
- + 162 730 € à destination des structures sportives.

#### *d) Opérations d'investissement individualisées*

Elles sont globalement en reflux de 5 201 000 €.

Parmi les évolutions à la baisse, on peut citer :

- **Gymnase Grillenbreit** - 2 420 000 €  
Suite au décalage dans le temps de l'opération, les crédits de paiement à hauteur de 2 420 000 € seront rephasés dans le cadre de l'AP / CP sur les crédits de paiement de l'exercice 2018.
- **Les Dominicains de Colmar** - 1 707 000 €  
Pour tenir compte du planning d'exécution des travaux, les crédits de paiement sont réduits de 1 707 000 € et feront l'objet d'une réinscription en 2018.
- **Equipeement couvert d'athlétisme** - 1 420 000 €  
Compte tenu du calendrier d'exécution des travaux, les crédits à hauteur de 1 420 000 € sont différés sur les exercices 2018 et suivants.
- **Requalification du secteur Luxembourg** - 340 000 €  
Les travaux n'étant pas réalisés avant 2018, il est proposé de différer les crédits sur 2018.
- **Montagne Verte : parking souterrain & espace paysager** - 185 000 €  
Une partie seulement des études de faisabilité sera faite cette année et la suite en 2018.
- **Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux** - 150 000 €  
Le planning d'exécution de travaux nécessite de décaler les crédits pour un montant de 150 000 € sur le budget 2018.
- **Regroupement des dépôts des espaces verts** - 30 000 €  
Le projet n'étant pas consolidé à ce jour, les crédits à hauteur de 30 000 € sont différés sur les exercices 2018 et suivants.
- **Renouvellement urbain Bel'Air - Florimont** - 29 000 €  
En l'absence d'études complémentaires avant la signature de la convention, les crédits sont décalés sur le budget 2018.
- **Plan local d'urbanisme** - 10 000 €  
Par délibération en date du 27 mars 2017, le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU). Les crédits budgétaires peuvent être ajustés à la baisse à hauteur de 10 000 € pour tenir compte de la dépense effective.

Parmi les évolutions à la hausse, on peut citer :

- **Parking Gare / Bleylé** + 1 090 000 €

L'état d'avancement de l'opération nécessite d'abonder les crédits à hauteur de 1 090 000 € en 2017.

## 2. Les dépenses financières

### a) Les subventions d'investissement

Il s'agit pour l'essentiel d'annulations de titres sur exercices antérieurs pour 136 800 €, émis à l'encontre du Conseil Départemental pour des plantations d'alignement et la sécurisation d'un passage piétons, suite à des décisions rendues par le Tribunal Administratif de Strasbourg. Ce montant est partiellement neutralisé par l'émission d'un nouveau titre de recette pour 44 200 € au titre de la sécurisation des passages piétons.

### 3. Les opérations pour le compte de tiers

Elles sont réajustées de 3 500 € pour des travaux effectués d'office pour le compte de tiers. Ces dépenses sont neutralisées par l'inscription de recettes d'un montant identique.

## Les budgets annexes

### I. Festival de Jazz

Il s'agit d'abonder à hauteur de 3 000 € la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 et de diminuer de 3 000 € les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012.

### II. Festival du Livre et Espace Malraux

En ce qui concerne le **Festival du Livre**, il est nécessaire d'inscrire en dépenses de fonctionnement un crédit de 2 600 € pour l'annulation de titres de recettes émis en 2016.

Cette dépense supplémentaire est financée par une diminution similaire des charges à caractère général.

Côté recettes, en contrepartie de l'inscription de la participation de Vialis au financement du Festival du Livre, qui n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2017, la subvention d'équilibre du budget principal est diminuée de 11 250 €. Elle passe ainsi de 144 600 € à 133 350 €.

Pour l'**Espace Malraux**, il s'agit d'inscrire un crédit de 800 € pour admettre des créances en non-valeur, financé par une diminution des charges à caractère général.

-0-0-0-0-

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulant toutes les écritures réelles auxquelles ont été ajoutées toutes les écritures d'ordre, en sorte de donner une vision d'ensemble.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 9 octobre 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

### ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2017 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

<b>Budget principal Ville</b>	<b>-2 174 000 €</b>
Section d'investissement	-4 327 000 €
Section de fonctionnement	2 153 000 €

<b>Budget annexe Festival de Jazz</b>	<b>0 €</b>
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	0 €

<b>Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux</b>	<b>0 €</b>
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	0 €

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

### Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Écritures réelles	Reports	Écritures d'ordre		Écritures réelles	Écritures d'ordre		
<b>Budget principal</b>	<b>143 040 000 €</b>	<b>4 291 000 €</b>	<b>22 646 000 €</b>	<b>169 977 000 €</b>	<b>-5 201 000 €</b>	<b>3 027 000 €</b>	<b>-2 174 000 €</b>	<b>167 803 000 €</b>
Fonctionnement	76 489 000 €	0 €	21 126 000 €	97 615 000 €	0 €	2 153 000 €	2 153 000 €	99 768 000 €
Investissement (1)	66 551 000 €	4 291 000 €	1 520 000 €	72 362 000 €	-5 201 000 €	874 000 €	-4 327 000 €	68 035 000 €
<b>Budget annexe Festival du Film</b>	<b>177 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>177 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>177 200 €</b>
Fonctionnement	177 200 €	0 €	0 €	177 200 €	0 €	0 €	0 €	177 200 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Budget annexe Festival de Jazz</b>	<b>95 300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>95 300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>95 300 €</b>
Fonctionnement	95 300 €	0 €	0 €	95 300 €	0 €	0 €	0 €	95 300 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux</b>	<b>377 620 €</b>	<b>0 €</b>	<b>460 €</b>	<b>378 080 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>378 080 €</b>
Fonctionnement	377 120 €	0 €	460 €	377 580 €	0 €	0 €	0 €	377 580 €
Investissement	500 €	0 €	0 €	500 €	0 €	0 €	0 €	500 €
<b>Consolidation</b>	<b>143 690 120 €</b>	<b>4 291 000 €</b>	<b>22 646 460 €</b>	<b>170 627 580 €</b>	<b>-5 201 000 €</b>	<b>3 027 000 €</b>	<b>-2 174 000 €</b>	<b>168 453 580 €</b>
Fonctionnement	77 138 620 €	0 €	21 126 460 €	98 265 080 €	0 €	2 153 000 €	2 153 000 €	100 418 080 €
Investissement	66 551 500 €	4 291 000 €	1 520 000 €	72 362 500 €	-5 201 000 €	874 000 €	-4 327 000 €	68 035 500 €
(1) Détail des écritures réelles	66 551 000 €	4 291 000 €			-5 201 000 €			
<i>hors opérations liées à la gestion active de la dette, résultat d'investissement reporté et dépenses imprévues</i>	50 442 000 €	4 291 000 €			-5 201 000 €			
+ opérations liées à la gestion active de la dette	11 300 000 €	0 €			0 €			
+ résultat d'investissement reporté	4 809 000 €	0 €			0 €			

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Point 9bis Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n°1-2017.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**CETTE DELIBERATION N'A PAS DONNE LIEU A UN VOTE  
ET SERA REMISE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2017**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Point N° 9bis: Autorisations de Programme et Crédits de Paiement  
Actualisation Décision Modificative N°1/2017

**Rapporteur** : Monsieur l'Adjoint aux Finances

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal a approuvé les autorisations de programme et crédits de paiement des opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et crédits de paiement doivent être votés à chaque étape budgétaire.

Il vous est tout d'abord proposé de réajuster l'autorisation de programme 20115 qui regroupe dorénavant la construction d'un parc de stationnement souterrain et l'aménagement de l'espace de la Montagne Verte, portant ce projet à 20 050 000 € afin de tenir compte de l'ajustement opérationnel retracé dans la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2017. Par ailleurs, l'autorisation de programme concernant Les Dominicains de Colmar est abondée de 733 850 €, conformément aux décisions prises lors de la même séance du Conseil Municipal.

Pour le reste, il s'agit d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement en cours compte tenu des ajustements de crédits retracés dans la Décision Modificative N°1.

Les opérations concernées par ces autorisations de programme figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, lequel indique pour chaque opération, le montant de l'autorisation de programme et le détail des crédits de paiement envisagés et modifiés éventuellement par la Décision Modificative N° 1/2017.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL,**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 9 octobre 2017,

VU l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

la liste des autorisations de programme et crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-annexé.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Le Maire,

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

B

B

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM N°1/2017 -

N° d'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs à 2017	Montant des CP					
		Montant de l'autorisation de programme	Révision DM1/2017	Total cumulé de l'autorisation de programme		Reports 2017	Crédits de paiement ouverts au BP 2017	Actualisation crédits de paiement DM1/2017	TOTAL crédits de paiement ouverts en 2017	2018	années 2019 et suivantes
AP 20115	Montagne Verte: parking souterrain (en HT-TVA fiscale*) et espace paysager	D 2 050 000,00 R	18 000 000,00	20 050 000,00	534 781,96	1 982,04	615 000,00	-185 000,00	431 982,04	1 000 000,00	18 083 236,00
AP 20081	Unterlinden (Musée, Office de Tourisme et Monuments Historiques)	D 42 729 084,35 R 22 190 500,00		42 729 084,35 22 190 500,00	41 472 000,67 21 052 022,65	612 083,68 1 040 887,98	645 000,00 97 500,00		1 257 083,68 1 138 387,98	89,37	
AP 20111	Unterlinden: espaces extérieurs	D 5 801 000,00 R 660 000,00		5 801 000,00 660 000,00	5 731 985,15 217 826,00	69 014,85	34 000,00		69 014,85 34 000,00	34 000,00	374 174,00
AP 20101	Construction d'un gymnase au Grillenbreit	D 3 000 000,00 R 456 000,00		3 000 000,00 456 000,00	11 827,20	4 320,00	2 450 000,00 30 400,00	-2 420 000,00	34 320,00 30 400,00	2 420 000,00 30 400,00	533 852,80 395 200,00
AP 20113	Site de restauration scolaire Les P'tits Loups	D 2 064 358,37 R 1 210 000,00		2 064 358,37 1 210 000,00	2 064 358,37 919 668,00		22 300,00		22 300,00	22 300,00	245 732,00
AP 2008376	Création du Département Génie Thermique et Energie à l'IUT	D 4 200 000,00 R 2 800 000,00		4 200 000,00 2 800 000,00	4 106 385,06 2 751 299,22	84 700,00 30 000,00			84 700,00 30 000,00	8 914,94 18 700,78	
AP 20118	Plan Local d'Urbanisme	D 214 000,00 R 12 000,00	-10 000,00	204 000,00 12 000,00	164 283,20	3 540,04 12 000,00	46 000,00	-10 000,00	39 540,04 12 000,00	176,76	
AP 20112	Aménagements extérieurs pour logement nomades sédentarisés	D 1 888 244,14 R 429 000,00		1 888 244,14 429 000,00	1 888 244,14 197 000,90	231 000,00			231 000,00	999,10	
AP 20121	Mise aux normes accessibilité aux bâtiments communaux	D 15 000 000,00 R 82 057,00		15 000 000,00 82 057,00	8 006 829,12 53 137,33	224 993,75 28 919,50	1 900 000,00	-150 000,00	1 974 993,75 28 919,50	1 050 000,00 0,17	3 968 177,13
AP 20131	Eco quartier Amsterdam	D 546 000,00 R 63 720,00		546 000,00 63 720,00	486 450,51 63 012,53					59 549,49 707,47	
AP 20132	Travaux de voirie avenue de l'Europe	D 3 000 000,00 R 1 064 454,15		3 000 000,00 1 064 454,15	2 827 688,91 1 064 454,15	11 160,00			11 160,00		161 151,09

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM N°1/2017 -

N° d'AP	Intitulé de l'AP		Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs à 2017	Montant des CP					
			Montant de l'autorisation de programme	Révision DM1/2017	Total cumulé de l'autorisation de programme		Reports 2017	Crédits de paiement ouverts au BP 2017	Actualisation crédits de paiement DM1/2017	TOTAL crédits de paiement ouverts en 2017	2018	années 2019 et suivantes
AP 20141	Requalification secteur Luxembourg	D	2 800 000,00		2 800 000,00	44 880,00	19 410,00	500 000,00	-340 000,00	179 410,00	2 130 000,00	490 590,00
		R	320 000,00		320 000,00							
AP 20151	Aménagement tronçon est de la Rocade Verte	D	3 588 500,00		3 588 500,00	596 616,46	103 274,67			103 274,67	208 000,00	67 120,00
		R	596 616,46		596 616,46							
AP 20153	Les Dominicains de Colmar	D	14 500 000,00	733 850,00	15 233 850,00	530 078,63	739 921,37	2 010 000,00	-1 707 000,00	1 042 921,37	7 706 000,00	5 954 850,00
		R	6 200 000,00	80 000,00	6 280 000,00							
AP 20154	Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont	D	2 100 000,00		2 100 000,00	7 533,60	104 340,00	30 000,00	-29 000,00	105 340,00	272 000,00	1 715 126,40
		R	700 000,00		700 000,00							
AP 20161	Équipement couvert d'athlétisme	D	1 800 000,00	200 000,00	2 000 000,00	4 140,00	22 280,00	1 450 000,00	-1 420 000,00	52 280,00	1 000 000,00	943 580,00
		R										
AP 20162	Regroupement dépôts espaces verts	D	500 000,00		500 000,00			30 000,00	-30 000,00	0,00	25 000,00	475 000,00
		R										
AP 20163	Parc de stationnement Gare/Bleyle en HT (TVA fiscale) *	D	10 460 000,00	390 000,00	10 850 000,00	750 000,00	53 279,60	7 760 000,00	1 090 000,00	8 903 279,60	300 000,00	
		R	5 571 645,00		5 571 645,00							

D = Dépense

R = Recette

\* en TVA fiscale, le paiement de la TVA et sa récupération se font hors budget.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 10 Collaborateurs bénévoles du service public en faveur  
de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEKY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

Nombre de voix pour : 47  
contre : 2  
abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



23 OCT. 2017

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

Point n° 10 : COLLABORATEURS BENEVOLES DU SERVICE PUBLIC EN FAVEUR DE LA VILLE  
AZERBAIDJANAISE DE SHEKI

Rapporteur : Mme Claudine GANTER, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la charte d'amitié et de coopération signée le 19 mai 2015 entre la ville de Colmar et la Ville Azerbaïdjanaise de Shéki, il est prévu de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique et économique, au travers de projets de coopération concrets.

La Ville de Shéki s'est fortement engagée, au sein de ses établissements scolaires et universitaires, à développer l'apprentissage de la langue française auprès de ses jeunes.

Le pôle média culture de Colmar envoie chaque année des livres, afin de créer une bibliothèque qui est ainsi alimentée régulièrement d'ouvrages en langue française.

Lors des 2 précédentes années scolaires (2015-2016 et 2016-2017), 6 professeurs retraités des écoles colmariennes sont partis en mission 3 mois pour enseigner le français à Shéki.

Ces missions ont été une réussite. Les professeurs volontaires ont été ravis aussi bien pour l'accueil qu'ils ont reçu, que par la motivation des jeunes à apprendre notre langue.

Les derniers professeurs, revenues de leur mission en juin 2017, ont souligné l'excellent accueil qu'elles ont pu avoir à Shéki et ont exprimé l'intérêt de ces missions, suite au constat d'un engouement pour la langue française et de progrès dans la pratique.

Devant ce succès, le député de Shéki, initiateur de ce projet, souhaite poursuivre cette action pour l'année scolaire 2017-2018.

L'objectif est de réunir 3 binômes pour couvrir l'année scolaire. La mission pour chacun s'étale sur un trimestre. Le transport et les frais d'hébergement sont pris en charge par la Ville de Shéki.

Ces professeurs bénévoles ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de la Ville de Colmar.

Afin de couvrir en termes de responsabilité cette intervention, il paraît opportun de signer une convention avec chacun des intervenants bénévoles, prévoyant les modalités de la mission.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

La mission à Shéki proposée à six professeurs bénévoles maximum pour enseigner le français

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe avec chacun des bénévoles

**CHARGE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

Le Maire

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

LD



Le collaborateur occasionnel est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics soit sous leur direction, après réquisition ou sollicitation, soit spontanément.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé que « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel du service public ».

A l'occasion de cette collaboration, les bénévoles peuvent subir ou causer des dommages. Dans le cas de dommages subis, ils bénéficient du régime protecteur de la responsabilité sans faute de la commune. Dans le cas de dommages causés ou subis, l'assurance responsabilité - multirisques de la collectivité couvre les dommages causés par le collaborateur à un tiers mais également ceux qu'il a subis du fait de l'activité.

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention fixe les conditions de la mission de Madame/Monsieur....., collaborateur bénévole, au nom de la collectivité dans la Ville de Shéki.

Dans le cadre de la charte d'amitié et de coopération signée le 19 mai 2015 entre la ville de Colmar et la Ville Azerbaïdjanaise de Shéki, il est prévu de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique et économique, au travers de projets de coopération concrets.

C'est ainsi que La Ville de Shéki souhaiterait développer l'apprentissage de la langue française auprès de ses élèves.

Il est proposé que des enseignants retraités puissent assurer, chacun pendant un trimestre, des cours à Shéki. Les élèves seraient des lycéens de 15 à 17 ans et des étudiants âgés de 18 à 22 ans.

Ces cours seront dispensés sur le dernier trimestre 2017 et sur les deux premiers trimestres de l'année 2018 avec au maximum deux professeurs bénévoles par trimestre.

Les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par la Ville de Shéki.

#### **ARTICLE 2 : ACTIVITE**

Le collaborateur bénévole effectuera les activités suivantes :

- Enseignement du français auprès des lycéens et des étudiants.

Les attentes sont :



Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

- de donner envie aux élèves d'apprendre le français,
- d'échanger en français afin que les jeunes acquièrent un minimum de mots de la langue française.

### ARTICLE 3 : REMUNERATION

Le collaborateur bénévole ne prétend à aucune rémunération de la part de la Ville de Colmar.

### ARTICLE 4 : RESPONSABILITE PERSONNELLE

Le collaborateur bénévole, en dehors des moments d'exercice de sa mission, devra s'assurer de sa responsabilité personnelle en raison des accidents qui pourraient survenir ou qu'il pourrait causer à autrui, ainsi que pour les maladies qu'il pourrait contracter.

### ARTICLE 5 : ASSURANCES

La Police d'assurance « Responsabilités Communales » souscrite par la Commune s'étend aux collaborateurs du service public le temps de leur mission. Les garanties sont étendues au monde entier pour l'envoi et la résidence à l'étranger. L'annexe recensant les principales garanties du contrat sera remise à chaque bénévole.

### ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention prend effet dès le début de la mission pour une durée de trois mois.

### ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout autre motif tiré d'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à .....

Le.....

La Ville de Colmar

Le collaborateur bénévole



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Point 11 Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2018.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BAROTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

Nombre de voix pour : 47  
contre : 2  
abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017

**POINT N° 11 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE COLMAR AUX FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS POUR  
2018**

REQU À LA PRÉFECTURE

**Rapporteur** : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

**23 OCT. 2017**

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les communes sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des sections maternelles et élémentaires des établissements privés, au même titre que pour les établissements publics.

En 2017, cette participation, déterminée en rapport avec le coût par enfant du secteur public, a été maintenue à son niveau de 2016 en maternelle et en élémentaire.

La participation ainsi déterminée s'élevait à 630 € par enfant colmarien de section élémentaire et à 916 € par enfant colmarien de section maternelle.

Il est proposé pour 2018 :

- L'augmentation de 1% du montant 2017 en élémentaire, soit 636 € par enfant.
- L'augmentation de 1% du montant 2017 en maternelle, soit 925 € par enfant

En fonction des effectifs de la rentrée 2017/2018 (589 élèves colmariens en section élémentaire et 231 élèves colmariens en section maternelle), la participation prévisionnelle de la Ville s'élèvera donc respectivement à 374 604 € et à 213 675 € portant la participation totale à 588 279 € (568 636 € en 2017).

**LE CONSEIL**

**Vu le décret N° 65-335 du 30 avril 1965,  
Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports du  
26 septembre 2017  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
et après avoir délibéré,**

**FIXE**

- le montant de sa participation aux frais de fonctionnement des établissements privés à 636 € par enfant colmarien de section élémentaire et à 925 € par enfant colmarien de section maternelle, pour l'année 2018

**DIT**

- que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018 à la fonction 213 compte 655.8.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation contournée  
Colmar, le 19 OCT. 2017

**ADOPTÉ**

Secrétaire adjoint du Conseil Municipal

B

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Point 12 Aide à la vie associative culturelle – 2<sup>ème</sup> tranche 2017.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

Nombre de voix pour : 48  
contre : 0  
abstention : 1

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017

23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR

Direction du Développement Culturel

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 12 - AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE – 2<sup>ème</sup> TRANCHE 2017**Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe au Maire

Colmar possède un tissu associatif très étendu qui contribue au dynamisme de la ville et renforce le lien social. Afin d'encourager les jeunes à s'impliquer dans des initiatives culturelles, il est proposé de verser une aide annuelle de 50 € aux associations culturelles dont le siège est à Colmar, pour chaque membre colmarien de 6 à 16 ans.

Pour les associations socio-éducatives colmariennes offrant pour moitié des animations culturelles, est proposée une aide annuelle de 25 € par membre colmarien de 6 à 16 ans.

Cette disposition constitue l'un des engagements proposés aux Colmariens par l'équipe majoritaire.

Par délibération du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a accordé 4 550 € pour l'Aide à la Vie Associative Culturelle (1<sup>ère</sup> tranche) à 6 associations.

Deux autres associations concernées par ce dispositif ont présenté la liste de leurs adhérents entrant dans la catégorie d'âge mentionnée ci-dessus.

Les propositions de subventions figurent sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 3 950,00 € :

Association	Nombre de membres actifs colmariens de 6 à 16 ans	Montant
<b>Associations culturelles (50€) :</b>		
Manécanterie de Saint-Jean	76	3 800,00 €
La Plume Colmarienne	3	150,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 950,00 €</b>

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 26 septembre 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

le versement des subventions précitées.

**DIT**

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 article 6574 fonction 30, Antenne Aide vie associative culturelle.

**CHARGE**

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire


**ADOPTÉ**

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 10 OCT 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 13 Convention de mécénat avec la SCCU pour la 28<sup>ème</sup> édition du Festival du Livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction du Développement Culturel

Séance du Conseil Municipal 16 octobre 2017

**Point N° 13 CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIÉTÉ COLMARIENNE DE CHAUFFAGE  
URBAIN POUR LA 28ème ÉDITION DU FESTIVAL DU LIVRE DE COLMAR  
DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2017**

Rapporteur : Mme Dominique ZINCK, Conseillère municipale déléguée

La Société colmarienne de chauffage urbain (SCCU) soutient les grandes manifestations culturelles colmariennes (Festivals de jazz et de cinéma) et propose, à l'instar de l'an passé, de soutenir la prochaine édition du Festival du livre de Colmar qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017, sur le thème "On lirait le Sud". Cette manifestation entièrement gratuite pour le public concourt à la diffusion de la culture et de la langue française et pourra être valorisée par la SCCU au titre du mécénat.

La SCCU s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 15 000 € (quinze mille euros) qui contribuera au rayonnement de cette manifestation.

En échange, la Ville de Colmar s'engage à faire figurer le nom de la SCCU, comme mécène du Festival du livre de Colmar, sur les supports de communication.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, en réunion du 26 septembre 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies**

**après avoir délibéré**

**APPROUVE**

la signature de la convention de mécénat avec la SCCU,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,

**CHARGE**

Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

ADOPTÉ

Centralité des conseils municipaux

AD

60

**CONVENTION DE MECENAT**  
**AVEC LA SOCIÉTÉ COLMARIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**  
**POUR LA 28<sup>ème</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU LIVRE DE COLMAR**  
**DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2017**

**Entre**

La Ville de Colmar, domiciliée en l'Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, BP 50528, 68021 Colmar, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2017.

Ci-après désignée par les termes : « la Ville de Colmar »,

**Et**

La Société colmarienne de chauffage urbain (SCCU), dont le siège social est situé 16 rue Henry Wilhelm, 68000 Colmar, représentée par son Directeur général, Monsieur Richard GRAN, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée par les termes : « la SCCU ».

**PRÉAMBULE**

La SCCU propose de soutenir la prochaine édition du Festival du livre de Colmar qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017, avec pour thème "On lirait le Sud" Cette manifestation entièrement gratuite pour le public concourt à la diffusion de la culture et de la langue française. Le Festival du livre de Colmar entre donc dans les dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**1. OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'exécution du soutien financier apporté par la SCCU, sous forme de mécénat, au Festival du livre de Colmar organisé par la Ville de Colmar, qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017.

**2. ENGAGEMENT DU MECENE**

La SCCU s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 15 000 € (quinze mille euros).

**3. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COLMAR**

La Ville de Colmar s'engage à faire figurer le nom de la SCCU, comme mécène du Festival du livre de Colmar, sur les supports de communication.

Elle s'engage à rembourser la SCCU si l'évènement devait être annulé.

#### 4. MODALITÉ DU VERSEMENT DU DON

Le versement du don se fera par virement sur le compte bancaire de la Ville de Colmar, budget annexe Espace Malraux / Salon du livre, dont les coordonnées figurent ci-après, avant la date du Festival du livre 2017.

#### 5. AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

#### 6. LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation de la convention, toute voie amiable de règlement

En cas de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Colmar, le .....

En deux exemplaires.

Pour la Ville de Colmar,

Pour la SCCU,

Gibert MEYER

Maire

Richard GRAN

Directeur Général

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

**Point 14** Convention de mécénat avec la société VIALIS pour la 28<sup>ème</sup> édition du Festival du Livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.

REÇU À LA PRÉFECTURE

**23 OCT. 2017**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point N° 14 CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIÉTÉ VIALIS POUR LA 28ème ÉDITION  
DU FESTIVAL DU LIVRE DE COLMAR DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2017**

Rapporteur : Mme Dominique ZINCK, Conseillère municipale déléguée

La société VIALIS propose de soutenir, à l'instar de l'an passé, la prochaine édition du Festival du livre de Colmar qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017, avec pour thème "On lirait le Sud". Cette manifestation de la Ville de Colmar, entièrement gratuite pour le public, concourt à la diffusion de la culture et de la langue française et pourra être valorisée par VIALIS au titre du mécénat. Le Festival du livre de Colmar entre dans les dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, rendant possible cette convention de mécénat.

La société VIALIS s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 11 250 € (onze mille deux cent cinquante euros) qui contribuera au rayonnement de cette manifestation.

En contrepartie, la Ville de Colmar s'engage :

- à faire figurer le nom de VIALIS, comme mécène du Festival du livre de Colmar 2017 sur tous les supports de communication,
- à proposer dix entrées gratuites au spectacle "Les Pieds tanqués" (au Théâtre Municipal le 23 novembre 2017),
- à offrir à VIALIS une mise à disposition gratuite de l'auditorium dans l'année,
- à proposer une visite guidée du PMC à la demande de VIALIS.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, en réunion du 26 septembre 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies**

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017



**après avoir délibéré**

**APPROUVE**

la signature de la convention de mécénat avec la société VIALIS,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,

**CHARGE**

Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

**ADOPTÉ**

Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower right quadrant of the page.

Handwritten initials or a mark, possibly "LD", located in the bottom left corner of the page.

**CONVENTION DE MECENAT**  
**AVEC LA SOCIÉTÉ VIALIS POUR LA 28<sup>ème</sup> ÉDITION**  
**DU FESTIVAL DU LIVRE DE COLMAR DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2017**

Entre

La Ville de Colmar, domiciliée en l'Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, BP 50528, 68021 Colmar, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2017.

Ci-après désignée par les termes : "la Ville de Colmar",

Et

La société VIALIS, société anonyme d'économie mixte au capital de 20 000 000 €, dont le siège social est situé 10 rue des Bonnes Gens – CS 70187 – 68000 Colmar Cedex, immatriculée au RCS COLMAR n°451 279 848, représentée par son Directeur Général, Monsieur Benoît SCHNELL, dûment habilité, ci-après désignée par les termes "La société VIALIS",

**PRÉAMBULE**

La société VIALIS propose de soutenir la prochaine édition du Festival du livre de Colmar qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017, avec pour thème "On lirait le Sud". Cette manifestation de la Ville de Colmar, entièrement gratuite pour le public concourt à la diffusion de la culture et de la langue française. Le Festival du livre de Colmar entre dans les dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, donc une telle démarche est possible.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**1. OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'exécution du soutien financier apporté par la société VIALIS, sous forme de mécénat, au Festival du livre de Colmar organisé par la Ville de Colmar, qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017.

**2. ENGAGEMENT DU MÉCÈNE**

La société VIALIS s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 11 250 € (onze mille deux cent cinquante euros) à la signature de la présente convention.

**3. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COLMAR**

En contrepartie, la Ville de Colmar s'engage :

- à faire figurer le nom de VIALIS, comme mécène du Festival du livre de Colmar 2017 sur tous les supports de communication,
- à proposer dix entrées gratuites au spectacle "Les Pieds tanqués" (au Théâtre Municipal le 23 novembre 2017),
- à offrir à VIALIS une mise à disposition gratuite de l'auditorium dans l'année,

- à proposer une visite guidée du PMC à la demande de VIALIS,
- à rembourser la société VIALIS si l'évènement devait être annulé.
- à faire parvenir à la société VIALIS une facture du montant à payer évoqué dans l'article 2 de la présente convention, ainsi qu'un reçu fiscal attestant du paiement.

#### 4. MODALITÉ DU VERSEMENT DU DON

Le versement du don se fera par virement sur le compte bancaire de la Ville de Colmar, budget annexe Espace Malraux / Salon du livre, dont les coordonnées figurent ci-après, avant la date du Festival du livre 2017.

#### 5. AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant

#### 6. LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Préalablement à l'introduction d'un recours contentieux, les parties s'engagent à régler tout conflit par voie amiable.

Fait à Colmar le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires

Pour la Ville de Colmar,

Pour la société VIALIS,

Gibert MEYER  
Maire

Benoît SCHNELL  
Directeur Général

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 15 Convention entre la Ville de Colmar et la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) pour le dépôt du fonds ancien de la bibliothèque de la SHNEC.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction du Développement Culturel  
Service Lecture Publique

Séance du Conseil Municipal 16 octobre 2017

**Point N° 15 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE COLMAR ET LA SOCIÉTÉ  
D'HISTOIRE NATURELLE ET D'ETHNOGRAPHIE DE COLMAR (SHNEC) POUR LE  
DÉPÔT DU FONDS ANCIEN DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SHNEC**

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La SHNEC a constitué depuis son origine (1859) une bibliothèque, complément indispensable de son musée, consacrée pour l'essentiel aux sciences et sciences naturelles. Cette bibliothèque, constituée de dons d'érudits locaux, d'achats et d'échanges, est toujours alimentée. Elle a fait l'objet de plusieurs catalogues. Ce travail sur les collections a été réalisé tantôt par les bibliothécaires de la Société, tantôt par un bibliothécaire municipal. Les statuts de l'association prévoient que le conservateur de la bibliothèque municipale, membre de droit, est également conservateur de la bibliothèque de l'association (article 12). En 2011, suite à des problèmes structurels de stockage de la bibliothèque de la SHNEC rue Turenne, il a été décidé d'un commun accord de déposer les ouvrages anciens (env. 1 300 volumes édités entre les 16<sup>es</sup> et 18<sup>es</sup>) à la bibliothèque des Dominicains.

La Ville de Colmar a impulsé un ambitieux projet de valorisation des exceptionnelles collections patrimoniales, qu'elle conserve à la bibliothèque des Dominicains, destinée à devenir musée du livre et de l'image. Le projet *Dominicains de Colmar, une histoire du livre et de l'image*, a reçu l'approbation du Conseil Municipal en mai 2015 pour une ouverture prévue en 2019. L'ensemble comprendra des magasins de conservation adaptés, une bibliothèque de recherche facilitant l'accès et l'étude de ces collections aux différents publics (académiques, locaux) et un espace muséographique tout public.

La SHNEC souhaite contribuer par une collaboration fructueuse au projet **Dominicains de Colmar** en y déposant sa bibliothèque de livres anciens tant que son propre projet muséographique ne sera pas entièrement déterminé et opérationnel.

La Ville de Colmar et la SHNEC proposent de contractualiser ce dépôt dans les termes suivants.

La SHNEC, restant propriétaire de sa collection, remet à la bibliothèque des Dominicains de la Ville de Colmar la totalité de ses livres anciens, à titre de dépôt temporaire et gratuit. Les documents concernés sont ceux qui ont fait l'objet du transfert de 2011.

Sous réserve d'une annonce préalable, la SHNEC donne à la Ville un accord de principe pour les opérations et traitements intermédiaires induits par le projet "Les Dominicains de Colmar". Cette disposition couvre notamment les actions d'entretien sanitaire (dépoussiérage) et le déménagement intégral des collections de la bibliothèque des Dominicains dans des locaux temporaires jusqu'en 2019. Il est expressément spécifié que les

60

fonds de la SHNEC feront systématiquement l'objet des mêmes protections et des mêmes garanties que les fonds appartenant à la Ville.

La bibliothèque des Dominicains de Colmar procédera, avec l'aide des bibliothécaires de la SHNEC, à l'établissement d'un inventaire qui sera remis à la SHNEC. Tous les ouvrages de la collection devront être estampillés "Bibliothèque de la SHNEC". L'inventaire des ouvrages déposés à la bibliothèque de Colmar sera joint à la présente convention.

Les documents de la SHNEC pourront être intégrés à la muséographie, au même titre et avec les mêmes précautions que ceux qui appartiennent à la Ville et à l'Etat.

La Ville s'engage à assurer les ouvrages reçus en dépôt, à hauteur de 200 000 € (deux cent mille euros).

La présente convention est établie pour une durée de cinq ans, renouvelable par reconduction expresse. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. La SHNEC pourra révoquer son dépôt à tout moment en respectant un préavis de six mois. La Ville pourra également résilier la présente convention à tout moment, pour motif d'intérêt général, en respectant un préavis réduit à deux mois.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, en sa séance du 26 septembre 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies**

**après avoir délibéré**

**APPROUVE**

la signature de la convention de dépôt avec la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,

**CHARGE**

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

kd



## Convention de partenariat

### Entre la Ville de Colmar

Représentée par son Maire, M Gilbert Meyer, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2017

Sise au 1 place de la Mairie  
68000 COLMAR

### Et la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC)

Représentée par son Président Jean-Michel BICHAIN

Sise au 11 rue de Turenne  
68000 COLMAR

Il est convenu ce qui suit :

Attendu que :

- La SHNEC a constitué depuis son origine (1859) une bibliothèque, complément indispensable de son musée, consacrée pour l'essentiel aux sciences et sciences naturelles. Cette bibliothèque, constituée de dons d'érudits locaux, d'achats et d'échanges, est toujours alimentée. Elle a fait l'objet de plusieurs catalogues (catalogue de 1869, catalogue de 1878, catalogue de 1910, catalogue Reeb et Meneret, catalogue actuel du fonds contemporain, catalogue de la bibliothèque Faudel...). Ce travail sur les collections a été réalisé tantôt par les bibliothécaires de la Société, tantôt par un bibliothécaire municipal. Les statuts de l'association prévoient que le conservateur de la bibliothèque municipale, membre de droit, est également conservateur de la bibliothèque de l'association (article 12). En 2011, suite à des problèmes structurels de stockage de la bibliothèque de la SHNEC rue de Turenne, il a été décidé d'un commun accord de déposer les ouvrages anciens (env. 1 300 volumes édités entre les 16<sup>es</sup> et 18<sup>es</sup>) à la bibliothèque des Dominicains.
- la Ville de Colmar a impulsé un ambitieux projet de valorisation des exceptionnelles collections patrimoniales, parmi lesquelles plus de 400 manuscrits médiévaux, 2 300 incunables et 8 000 impressions du XVI<sup>e</sup> siècle, qu'elle conserve à la bibliothèque des Dominicains, destinée à devenir musée du livre et de l'image. Le projet *Dominicains de Colmar, une histoire du livre et de l'image*, a reçu l'approbation du conseil municipal en mai 2015 pour une ouverture prévue en 2019. L'ensemble comprendra des magasins de conservation adaptés, une bibliothèque de recherche facilitant l'accès et l'étude de ces collections aux différents publics (académiques, locaux) et un espace muséographique tout public.

- La SHNEC souhaite contribuer par une collaboration fructueuse au projet **Dominicains de Colmar** en y déposant sa bibliothèque de livres anciens tant que son propre projet muséographique ne sera pas entièrement déterminé et opérationnel.

La Ville de Colmar et la SHNEC concluent la convention suivante :

La SHNEC, restant propriétaire de sa collection, remet à la bibliothèque des Dominicains de la Ville de Colmar la totalité de ses livres anciens, à titre de dépôt temporaire et gratuit. Les documents concernés sont ceux qui ont fait l'objet du transfert de 2011. Sous réserve des clauses ci-dessous :

1. Sous réserve d'une annonce préalable, la SHNEC donne à la Ville un accord de principe pour les opérations et traitements intermédiaires induits par le projet « Les Dominicains de Colmar ». Cette disposition couvre notamment les actions d'entretien sanitaire (dépoussiérage) et le déménagement intégral des collections de la bibliothèque des Dominicains dans des locaux temporaires jusqu'en 2019. Il est expressément spécifié que les fonds de la SHNEC feront systématiquement l'objet des mêmes protections et des mêmes garanties que les fonds appartenant à la Ville.
2. La bibliothèque des Dominicains de Colmar procèdera, avec l'aide des bibliothécaires de la SHNEC, à l'établissement d'un inventaire qui sera remis à la SHNEC. Tous les ouvrages de la collection devront être estampillés « Bibliothèque de la SHNEC ». L'inventaire des ouvrages déposés à la bibliothèque de Colmar sera joint à la présente convention.
3. Les documents de la SHNEC pourront être intégrés à la muséographie, au même titre et avec les mêmes précautions que ceux qui appartiennent à la Ville et à l'Etat.
4. La Ville s'engage à assurer les ouvrages reçus en dépôt, à hauteur de 200 000 € (deux cent mille euros).
5. La présente convention est établie pour une durée de cinq ans, renouvelable par reconduction expresse. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. La SHNEC pourra révoquer son dépôt à tout moment en respectant un préavis de six mois. La Ville pourra également résilier la présente convention à tout moment, pour motif d'intérêt général, en respectant un préavis réduit à deux mois.

Les parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant saisine de la juridiction compétente, au regard de l'objet du litige qui pourrait survenir.

Fait à Colmar en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Colmar

Pour la Société d'Histoire Naturelle  
et d'Ethnographie de Colmar

Le Maire

Le Président

Gilbert MEYER

Jean-Michel BICHAIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 16 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

Nombre de voix pour : 48

contre : 0

abstention : 1

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



**POINT N° 16 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE  
COLMAR POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL  
D'UN VELO NEUF PAR FOYER**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à septembre 2017.

Par décret du 16 février 2017, l'Etat a décidé d'octroyer à compter du 19 février une aide de 20%, plafonnée à 200€ pour l'acquisition d'un cycle neuf à pédalage assisté n'utilisant pas de batterie au plomb et avec une puissance maximale de 0,25 kilowatt.

Le versement de cette aide de l'Etat étant exclusif de toute autre aide, quelle qu'en soit la nature, allouée par une collectivité publique, l'aide de la Ville de Colmar à l'achat d'un vélo électrique est suspendue jusqu'à l'arrêt du subventionnement par l'Etat (aujourd'hui fixé au 31 janvier 2018). Pourtant, la Ville reste une courroie de transmission pour faciliter la formulation de l'aide auprès de l'Etat.

Les vélos à assistance électriques acquis avant le 19 février et dont les dossiers de subvention par la Ville de Colmar sont encore ouverts restent éligibles.

13

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	5 781	573 749,30
2009	3 269	325 043,13
2010	1 775	176 713,9
2011	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06
2012	1 355 dont 19 vélos électriques	135 831,57
2013	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91
2014	1 288 dont 55 vélos électriques	142 854,22
2015	1 122 dont 66 vélos électriques	135 167,05
2016	975 dont 81 vélos électriques	118 986,59

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2017 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>30/01/2017</u>	78 dont 9 vélos électriques	9 797,96
<u>27/02/2017</u>	25 dont 1 vélo électrique	3 049,99
<u>27/03/2017</u>	78 dont 6 vélos électriques	9 470,47
<u>22/05/2017</u>	154 dont 4 vélos électriques	18 557,67
<u>26/06/2017</u>	73	8 624,51
<u>18/09/2017</u>	262	31 224,55
<u>16/10/2017</u>	75	8 929,82
<b><u>Total en 2017</u></b>	<b>745 dont 20 vélos électriques</b>	<b>89 654,97</b>

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2017 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<b><u>TOTAL de 2008 à 2017</u></b>	<b>19066 dont 289 vélos électriques</b>	<b>1 975 706,70</b>

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et Modes de Déplacement du 5 juin 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,
- De suspendre l'aide de la Ville à l'achat d'un vélo à assistance électrique acquis depuis le 19 février 2017 et jusqu'à arrêt du subventionnement par l'Etat pour l'achat d'un cycle neuf à pédalage assisté.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

B

50

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

### Point 17 Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2018.

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point N° 17 - TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LES EQUIPEMENTS  
ET BATIMENTS SOCIAUX  
Programme 2018**

Rapporteur : Madame l'Adjointe Christiane CHARLUTEAU

Dans le cadre du programme 2018 des travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux, il est proposé de faire procéder à des travaux de réfection et d'entretien définis à partir de critères prioritaires tels que la sécurité, la rénovation et la mise aux normes.

Une liste, jointe en annexe, fait état de ces travaux à réaliser, pour un montant de 130 000 €.

A titre indicatif, les crédits affectés à ces travaux se sont élevés à :

B.P. 2014 : 80 000 €. En sus, un crédit exceptionnel de 151 200 € pour le réaménagement de la cour de l'IMP Les Catherinettes

B.P. 2015 : 80 000 €

B.P. 2016 : 80 000 €

B.P. 2017 : 80 000 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 29 septembre 2017,

Pour ampliation conforme

Vu l'avis des Commissions Réunies  
Colmar, le 19 Oct. 2017

Après avoir délibéré

**APPROUVE**



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

la réalisation du programme 2018 des travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux, pour un montant de 130 000 €, détaillés dans les annexes jointes ;

**DIT**

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE

**ADOPTÉ**

*h*

Handwritten text, possibly a signature or date, with a small black dot below it.

Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux 2018

DIRECTION DE LA SECURITE, DE LA PREVENTION ET DE LA CITOYENNETE		
LIEUX	NATURES DES TRAVAUX	MONTANTS TTC
<b>Bât. Municipal</b> <i>72, rue du Logelbach</i>	Travaux de peinture	9 000 €
<b>Association Nucléo Social Portugais</b> <i>3, rue l'Abbé Lemire</i>	Mise en conformité électrique (Commission Communale de Sécurité)	25 000 €
	Mise en conformité incendie (Commission Communale de Sécurité)	25 000 €
	<b>TOTAL 1</b>	<b>59 000 €</b>

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE		
LIEUX	NATURES DES TRAVAUX	MONTANTS TTC
<b>Club des Jeunes</b> <i>5, rue de Princeton</i>	Revêtement de sol salle de danse	9 500 €
	Travaux de mise en conformité (Commission Communale de Sécurité)	8 000 €
	Ventilation local technique	3 500 €
	Rideaux motorisés salle de vie	10 000 €
	Amélioration acoustique salle de vie	6 000 €
<b>Centre Europe</b> <i>13, rue d'Amsterdam</i>	Installation garde-corps parking	3 000 €
	Travaux ligne RJ + électricité vidéoprojecteur	2 000 €
	Installation arceaux à vélos	2 000 €
	<b>TOTAL 2</b>	<b>44 000 €</b>

29

Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux 2018

DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
LIEUX	NATURES DES TRAVAUX	MONTANTS TTC
Association Appuis 2, rue du Lycée	Travaux de sanitaires	4 000 €
	Travaux lumineux sur détection	3 000 €
	Travaux de menuiserie porte d'entrée	10 000 €
IMP les Catherinettes 27, rue Golbéry	Travaux de plafond / luminaires	10 000 €
	<b>TOTAL 3</b>	<b>27 000 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>130 000 €</b>

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

**23 OCT. 2017**

**Point 18 Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association  
APALIB' – immeuble 14 rue Berthe Molly.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**

23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
 Direction Générale Adjointe des Services  
 CCAS

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 18 SOLDE SUR REMBOURSEMENT DE LOYERS ET DE CHARGES  
 LOCATIVES A L'ASSOCIATION APALIB - IMMEUBLE 14, RUE B. MOLLY**

Rapporteur : Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

En 2014, la propriété de l'immeuble sis n° 14 rue Berthe Molly a été transférée à Pôle Habitat Centre Alsace suite à la cession décidée par la Ville de Colmar.

Au sein de ce bâtiment, l'Espace Bel Age, antenne colmarienne de l'association APALIB', propose aux Seniors des activités d'animation, de prévention et de promotion de la santé (activités physiques, arts manuels, activités de bien-être, jeux de société,...).

Le changement de propriété a impacté financièrement APALIB', puisqu'elle est, depuis, redevable d'un loyer de 1 926 €/mois et de charges locatives. Pour éviter une fragilisation de la santé financière de l'association, la moitié des loyers et charges locatives annuels acquittés à Pôle Habitat est remboursée sous forme d'une subvention de fonctionnement.

Pour 2016, les frais supportés par APALIB' se montent à 37 695,38 € (23 112 € de loyers et 14 583,38 € de charges locatives). La Ville de Colmar rembourse la moitié soit 18 847,69 €.

Le Conseil Municipal a approuvé en sa séance du 22 mai 2017 une avance sur remboursement de 16 444,80 €, calculée sur la base de 80 % de la moitié des loyers et des provisions sur charges. Suite à la transmission du décompte de charges acquittées, le solde restant à verser par la Ville de Colmar au titre de l'exercice 2016 est de 2 402,89 €.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la  
 Politique de la Ville et de la Sécurité  
 du 29 septembre 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies du 9 octobre 2017  
 après avoir délibéré**

**APPROUVE**



Pour ampliation conforme  
 Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

L'attribution du solde sur remboursement de loyers et de charges locatives de 2 402,89 € à l'association APALIB', sur présentation des quittances de loyers et du décompte de charges pour l'année 2016.

**DIT**

Que le crédit nécessaire est inscrit au Budget 2017 (chapitre 65).

**CHARGE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

**ADOPTÉ**

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

**23 OCT. 2017**

**Point 19 Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : **23 OCT. 2017**



23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
 Direction Générale Adjointe des Services  
 CCAS

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 19 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF  
 D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES**

Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action, à distinguer de la participation financière à la protection des habitations, résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 3 personnes.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

Intitulé	Nombre de personnes bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide de 120 €	3	360 €
Aide inférieure à 120 €	0	0 €
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>360 €</b>

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, 110 personnes auront bénéficié de cette mesure pour un montant total de 13 200 €.

KB

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable des Commissions des Services à la Population,  
de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité  
du 29 septembre 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies du 9 octobre 2017  
après avoir délibéré,**

### DECIDE

- d'octroyer une aide financière à 3 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar Fonction 61 compte 657.4.

### AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Le Maire

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

B

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

**Point 20 Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2018.**

REÇU À LA PRÉFECTURE

**23 OCT. 2017**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



23 OCT. 2017

**Point N° 20 : Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques**

**- Programme 2018 -**

Rapporteur : Monsieur Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Le plein emploi des installations, dû essentiellement à une augmentation constante du nombre d'utilisateurs et à la diversification des modes et des pratiques, ainsi qu'à l'émergence d'équipements nouveaux (Colmar Stadium, Aqualia, gymnases Anne Frank et Château d'Eau, skate parc couvert, espace sportif Rapp, structure couverte de tennis, salle d'escrime, espace technique d'athlétisme, complexe sportif de la Montagne Verte, etc.) génère des dépenses croissantes d'entretien.

L'évolution de l'état des bâtiments, l'usure des surfaces de pratiques sportives et l'aspect général de certaines infrastructures nécessitent des travaux de réhabilitation et de rénovation réguliers, afin de maintenir un bon état général.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des travaux réalisés sur les exercices 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Années	Enveloppe allouée pour les travaux de maintenance	Enveloppe totale des travaux tenant compte des travaux de maintenance réalisés, des travaux inscrits en DM, d'opérations spécifiques, de crédits supplémentaires inscrits dans le cadre du plan de relance, etc
2007	308 000 €	527 200 €
2008	460 000 €	540 600 €
2009	490 000 €	1 113 753 €
2010	505 000 €	624 175 €
2011	513 600 €	1 165 098 €
2012	596 200 €	681 911 €
2013	932 000 €	1 248 772 €
2014	1 153 600 €	5 397 146 €
2015	800 000 €	1 084 732 €
2016	723 000 €	884 744 €
2017	743 000 €	

L'enveloppe allouée aux travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques s'est élevée en 2017 à 743 000 €.

Le programme 2018 des travaux de réfection et d'entretien a été défini à partir de critères prioritaires, tels que la sécurité, la rénovation et le remplacement de systèmes fonctionnels. Sont également intégrées dans ce programme, les acquisitions de matériels nécessaires à la pratique sportive et au bon fonctionnement des installations sportives et nautiques.

Ainsi, pour 2018, il est proposé d'arrêter un montant de 751 400 € à inscrire au budget primitif 2018, pour des travaux à réaliser sur les équipements sportifs (425 500 €) et nautiques (325 900 €).

Lors de la passation des divers marchés visant à assurer la réalisation des opérations présentées ci-dessus, il est possible que les entreprises attributaires proposent un coût de travaux inférieur aux montants alloués, ou que certaines opérations soient reportées.

Ainsi, les crédits dégagés pourraient être réinjectés directement en fonction des montants, dans la réalisation d'une opération complémentaire portant sur le transfert des locaux de l'OMS sur le site de l'Orangerie, dont le coût est estimé à 500 000 €.

En annexe, figure la liste des opérations de maintenance proposées au titre de l'année 2018.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports  
émis lors de sa séance du 26 septembre 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

la réalisation du programme 2018 des travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques pour un montant de 751 400 € TTC, selon le tableau joint en annexe ;

**PROPOSE**

d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 ;

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

## 1. Equipements sportifs

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2018
<b>GYMNASES</b>	
<b>Gymnase Ladhof</b>	
Travaux de mise en conformité électrique	3 800 €
<b>Gymnase Pfeffel</b>	
Extension pour le stockage et modification du portail	80 000 €
Travaux de mise en conformité électrique	3 500 €
<b>Gymnase Bartholdi</b>	
Travaux de mise en conformité électrique	2 100 €
<b>Gymnase Anne Frank</b>	
Installation de commandes électriques pour les fenêtres	12 000 €
<b>Maison des Associations (salle de tennis de table)</b>	
Installation de rideaux occultants	20 000 €
<b>Complexe sportif de la Montagne Verte</b>	
Fermeture du local à vélos	8 000 €
<b>Gymnase St-Exupéry</b>	
Travaux de mise en conformité électrique	4 000 €
<b>Gymnase Waltz</b>	
Modification des luminaires	5 600 €
<b>STADES</b>	
<b>Stade de l'Orangerie</b>	
Travaux de désamiantage et remplacement d'une clôture	10 000 €
Création d'un local de stockage	15 000 €
<b>Colmar Stadium</b>	
Travaux de mise en conformité électrique	7 000 €
<b>Stade des Cheminots</b>	
Aménagement pour l'accès des véhicules	25 000 €
Création d'un local de stockage	15 000 €
<b>Stades</b>	

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2018
Travaux sur les mâts d'éclairage	15 000 €
<b>DIVERS</b>	
<b>Office Municipal des Sports</b>	
Réfection du mur	25 000 €
<b>Centre Hippique</b>	
Remplacement du revêtement de sol du bureau	3 000 €
<b>SOUS/TOTAL :</b>	<b>254 000 €</b>

ACQUISITIONS	
<b>Complexe sportif de la Montagne Verte</b>	
Acquisition de matériels de musculation	17 500 €
Acquisition d'une balayeuse auto-portée	13 000 €
<b>Stade de l'Orangerie</b>	
Installation de deux abris-touches	4 000 €
<b>Gymnase Barrès</b>	
Acquisition de matériels pour les arts du cirque	7 000 €
<b>Colmar Stadium</b>	
Acquisition d'une tondeuse à lames hélicoïdales	60 000 €
<b>Diverses installations</b>	
Acquisition de matériels de gymnastique	20 000 €
Acquisition d'auto-laveuses	25 000 €
Acquisition de deux tondeuses auto-tractées	2 000 €
Acquisition de trois traçuses	5 000 €
Acquisition de quatre berces	18 000 €
<b>SOUS/TOTAL :</b>	<b>171 500 €</b>

ETAT RECAPITULATIF	
Travaux	254 000 €
Acquisitions	171 500 €
<b>TOTAL :</b>	<b>425 500 €</b>

hb

## 2. Equipements nautiques

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2018
<b>PISCINE AQUALIA</b>	
Construction d'un mur mitoyen	15 000 €
Modification de l'éclairage de sécurité	6 000 €
Installation d'un plan de travail dans le vestiaire du personnel	2 000 €
Remplacement d'un skydom	2 100 €
Remplacement des luminaires du hall d'entrée	4 800 €
Modification des luminaires subaquatiques du bassin toboggan	8 000 €
Réparation de la porte d'entrée principale	1 000 €
Remplacement du carrelage de la plage extérieure	8 500 €
Rénovation de la plage arrière bordant le bassin ludique	25 000 €
Travaux électriques	8 000 €
Insonorisation de la salle de repos du sauna	8 000 €
Frais d'insertion	3 000 €
Travaux d'urgence	8 000 €
<b>STADE NAUTIQUE</b>	
Protection cathodique des filtres du bassin de 25 m	25 000 €
Travaux de mise aux normes électriques	6 000 €
Rehausse des virages des toboggans	17 000 €
Reprise des seuils des portes du hall d'entrée	3 000 €
Création d'une porte pour le local des plongeurs	8 500 €
Consolidation des mâts d'éclairage	6 000 €
Réfection de carrelage	45 000 €
Installation d'un éclairage extérieur par détection	2 000 €
Travaux sur les conduites PVC de la salle des machines	10 000 €
Modification du mécanisme des fenêtres des vestiaires	3 500 €
Travaux de menuiserie	2 500 €
Remplacement des réducteurs de pression eau froide	15 000 €
Travaux d'urgence	6 000 €

100

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2018
<b>PISCINE J.J. WALTZ</b>	
Travaux électriques	3 000 €
Travaux d'urgence	4 000 €
<b>SOUS/TOTAL :</b>	<b>255 900 €</b>

<b>ACQUISITIONS</b>	
<b>Aqualia</b>	
Acquisition de pompes	21 000 €
Acquisition d'un poste de chloration	13 000 €
Acquisition d'un aspirateur	3 000 €
<b>Stade nautique</b>	
Acquisition de pompes	21 000 €
Acquisition d'un nettoyeur haute pression	5 200 €
Acquisition de talkies walkies	4 100 €
Remplacement d'une ligne de compétition	1 700 €
Acquisition d'un sac à dos de sécurité	1 000 €
<b>SOUS/TOTAL :</b>	<b>70 000 €</b>

<b>ETAT RECAPITULATIF</b>	
Travaux	255 900 €
Acquisitions	70 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>325 900 €</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 21 Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2017.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



23 OCT. 2017

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 2A : Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2017**Rapporteur : Monsieur Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Dans le cadre des animations de Noël, organisées du 24 novembre 2017 au 7 janvier 2018, la Ville de Colmar a prévu, pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive, d'installer sur la place Rapp une patinoire mobile destinée au grand public.

Conformément aux dispositions contractuelles, il appartient à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, attributaire de la délégation de service public de la patinoire municipale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, d'assurer le fonctionnement de cette patinoire mobile, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'APSG sollicite la Ville pour l'intervention des éducateurs sportifs municipaux durant cette période.

L'ensemble des modalités inhérentes à l'intervention des trois éducateurs sportifs municipaux doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et ladite association qui ne pourra être signée qu'après accord des intéressés. La charge, évaluée à 1 500 € environ, sera remboursée à la Ville.

Il est rappelé qu'en 2016, le montant de cette charge s'est élevé à 1 380 €.

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée délibérante doit être informée du projet de mise à disposition.

Par ailleurs, et à l'instar de l'édition 2016, le « Grand Huit de Noël » sera reconduit à proximité de la patinoire mobile. Il est à préciser que cette attraction familiale est gérée directement par le propriétaire du carrousel de la place Rapp.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports,

émis lors de sa séance du 26 septembre 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

**DIT ETRE INFORME**

Pour ampliation conforme

Colmar, le 19 OCT. 2017



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

de la convention entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, portant sur l'intervention des éducateurs sportifs municipaux, jointe en annexe ;

**DIT**

que les frais de personnel devront être remboursés à la Ville par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

**CHARGE**

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

le Maire,

**ADOPTÉ**

KD

100

**Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association  
pour la Promotion des Sports de Glace pour l'organisation des  
animations de Noël sur la patinoire de la place Rapp**

VU la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'article L 2122 -18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration ;

entre les soussignés,

La Ville de Colmar, représentée par M. Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 16 octobre 2017 et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

d'une part,

et

L'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar, représentée par M. Robert Veit, Président, dûment habilité par le Conseil d'Administration du ....., et désignée ci-dessous par l' « Association » ;

d'autre part,

**PREAMBULE :**

Dans le cadre des animations de Noël, la Ville de Colmar a prévu, pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive, d'installer sur la place Rapp une patinoire mobile, destinée au grand public.

Conformément aux dispositions contractuelles, il appartient à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, attributaire de la délégation de service public de la patinoire municipale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, d'assurer également le fonctionnement de cette patinoire mobile, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'APSG sollicite la Ville aux fins d'intervention durant cette période des éducateurs sportifs municipaux. La charge, évaluée à 1 500 € environ, sera remboursée à la Ville.

Une convention fixant les modalités de cette mise à disposition doit être conclue entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar.

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée délibérante doit être informée du projet de mise à disposition.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**



**Article 1 – Objet de la convention :**

La Ville met à la disposition de l'Association, trois éducateurs sportifs municipaux, durant la période courant du 24 novembre 2017 au 7 janvier 2018. En cas d'indisponibilité de l'un des agents pour quelque cause que ce soit, la Ville ne procédera pas à son remplacement.

**Article 2 – Obligation de l'Association :**

L'Association s'engage à rembourser à la Ville le montant de la rémunération et des charges sociales du personnel engagé dans cette opération. Le moment venu, la Ville produira à l'Association tous les justificatifs nécessaires à ce remboursement (effectifs, horaires, etc).

**Article 3 – Accord des éducateurs sportifs municipaux :**

La présente convention, portée à la connaissance des fonctionnaires concernés, préalablement à leur mise à disposition, sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels.

**Article 4 – Missions des éducateurs sportifs municipaux :**

Après avis de la commission administrative paritaire, il est proposé que les missions des trois éducateurs sportifs municipaux portent sur le contrôle, la surveillance et les premiers secours.

**Article 5 – Horaires d'intervention :**

Les éducateurs sportifs municipaux interviendront à la patinoire place Rapp dans le cadre du contrôle, de la surveillance et des premiers secours :

- ✓ du 24 novembre 2017 au 24 décembre 2017, les week-ends, de 15 h à 18 h ;
- ✓ du 25 décembre 2017 au 7 janvier 2018, tous les jours, de 15 h à 18 h, sauf les 24 et 31 décembre 2017, de 14 h à 17 h.

**Article 6 – Coûts horaires :**

Les frais d'intervention des trois éducateurs sportifs municipaux seront calculés sur les bases suivantes :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| ✓ ETAPS, principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 26,40 € de l'heure ; |
| ✓ ETAPS, principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 25,20 € de l'heure ; |
| ✓ ETAPS, principal de 1 <sup>ème</sup> classe | 24,50 € de l'heure.  |

**Article 7 – Assurance :**

L'Association, en application notamment des articles L321-1 et L321-7 du Code du sport, souscrira un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de tout préposé de l'Association et des enseignants, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises pour y exercer les activités concernées.

Le contrat doit prévoir que les licenciés et les pratiquants sont tiers entre eux.

L'Association remettra lors de la signature de la convention une attestation d'assurance couvrant sa « responsabilité civile ».

**Article 8 - Durée de la convention :**

La présente convention est signée pour la période du 24 novembre 2017 au 7 janvier 2018, aux jours et horaires d'intervention définis dans l'article 5.

**Article 9 – Litiges :**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être portée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Colmar, en triple exemplaire,

le

Pour la Ville de Colmar,  
Le Maire

Pour l'Association pour la Promotion des Sports de Glace,  
Le Président

Gilbert MEYER

Robert VEIT

20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 22 Désignation de M. VOLTZENLOGEL dans différents organismes.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

Nombre de voix pour : 48  
contre : 0  
abstention : 1

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



23 OCT. 2017

VILLE DE COLMAR  
Direction Générale des Services  
Secrétariat des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 22 DESIGNATION DE M. VOLTZENLOGEL**  
**DANS DIFFERENTS ORGANISMES**

Rapporteur : M. l'Adjoint Jean-Jacques WEISS

Monsieur Julien ERNST ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, il est remplacé, conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, par M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Monsieur ERNST représentait la Ville auprès de divers organismes au sein desquels il convient de le remplacer.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis des Commissions Réunies  
Après avoir délibéré

**DESIGNE COMME REPRESENTANT DE LA VILLE**

M. Patrick VOLTZENLOGEL :

- à la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité,
- à la Commission de l'environnement, du développement durable et des modes de déplacement,
- à la Commission de l'attractivité et des affaires économiques de la Ville,
- à la Commission spéciale de délégation de service public, pour l'ouverture des plis et analyse des candidatures et des offres pour la DSP de l'aérodrome de Colmar-Houssen, en tant que suppléant,



- à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (anciennement COLOSS), en tant que suppléant,
- au Lycée polyvalent Blaise Pascal,
- à l'école Adolphe Hirn,
- à l'école maternelle Les Muguets,
- à l'école maternelle Les Magnolias.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Point 23 Désignation de M. SPAETY dans différents organismes.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMAN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

VILLE DE COLMAR  
Direction Générale des Services  
Secrétariat des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 23 DESIGNATION DE M. SPAETY**  
**DANS DIFFERENTS ORGANISMES**

Rapporteur : M. l'Adjoint Jean-Jacques WEISS

Madame Brigitte KLINKERT ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, elle est remplacée, conformément aux dispositions de l'article L-270 du Code Electoral, par M. Eric SPAETY.

Madame KLINKERT représentait la Ville auprès de divers organismes au sein desquels il convient de la remplacer.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis des Commissions Réunies  
Après avoir délibéré

**DESIGNE COMME REPRESENTANT DE LA VILLE**

M. Eric SPAETY :

- à la Commission de l'environnement, du développement durable et des modes de déplacement,
- à la Commission de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture et des sports,
- à l'école maternelle Jean Macé,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

LE MAIRE

**ADOPTÉ**

Secrétaire du Conseil municipal

B

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

**Point 24 Versement de la subvention 2017 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

MAIRIE DE COLMAR  
Direction des Ressources Humaines

23 OCT. 2017

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 24 VERSEMENT de la SUBVENTION 2017 au GROUPEMENT d'ACTION  
SOCIALE du PERSONNEL de la VILLE DE COLMAR**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a reconduit pour une nouvelle période de 3 ans, la convention entre la Ville de Colmar et le Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar (G.A.S.).

Le G.A.S. a obligation d'instituer en faveur des agents municipaux (actifs et retraités) et de leurs ayants droit, des avantages sociaux qui relèvent des domaines culturel, sportif, social et de loisirs. Ils peuvent revêtir la forme d'aides financières ou matérielles, notamment à l'occasion d'évènements de leur vie professionnelle et familiale.

A cet effet, la Ville participe partiellement au fonctionnement de l'association, notamment au titre de moyens financiers, humains et matériels, nécessaires à la bonne organisation du G.A.S.

L'article 4 de la convention prévoit que la subvention allouée par la Ville au G.A.S. est fixée annuellement par l'assemblée délibérante. Conformément à l'article 5, un acompte de 75% a déjà été versé sur la base de la subvention 2016 qui s'est élevée à 428 000 €.

Il est proposé pour 2017 de reconduire le montant de la subvention de l'an passé, soit 428 000 € et de verser le solde correspondant pour l'année en cours. Les charges du personnel mis à disposition dans le cadre de la convention, à savoir deux postes d'adjoint administratif, restent refacturées intégralement au G.A.S.

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL,**

vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité,  
de la politique de la Ville et de la sécurité du 29 septembre 2017,  
vu l'avis des Commissions Réunies,  
après avoir délibéré,

**DECIDE**

le versement au G.A.S. d'une subvention de 428 000 € pour l'exercice 2017,

**DIT**

que les crédits sont inscrits au budget de la Ville,

**DONNE**

pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Le Maire,

**ADOPTÉ**

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 25 Conversion d'une concession perpétuelle en concession perpétuelle  
à titre honorifique.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction des Affaires Civiles, Juridiques  
et de la Commande Publique

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 25 CONVERSION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE  
EN CONCESSION PERPETUELLE A TITRE HONORIFIQUE**

Rapporteur : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

L'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne compétence au Conseil Municipal pour attribuer les espaces concédés dans les cimetières. Il lui est donc possible, par délibération, de donner à une concession un caractère spécial, celui de la concession honorifique.

Le cimetière municipal de Colmar abrite les sépultures de personnes estimables, ayant effectué des actes de bravoure ou des actes qui ont contribué à la réputation de la Ville.

Cependant, certaines de ces concessions sont dans un état peu décent et aucun ayant-droit ne s'est fait connaître.

Aussi, l'Association « le Souvenir Français », propose de restaurer l'une de ces sépultures.

Il s'agit de la tombe perpétuelle du résistant Marie Lucien Joseph STENGEL, inhumé dans la concession située Partie Sud C ligne 37 n°46.

Monsieur STENGEL a été arrêté pour son attitude francophile en 1944 (faits de résistance, hébergement d'évadés) et transféré en camps de concentration. Il décédera des suites des divers traitements dans les camps le 29 avril 1945 à Baden-Baden. Il a été reconnu « Déporté Résistant » le 13 octobre 1952 et « Mort pour la France ».

Pour qu'une restauration puisse être effectuée, il faut l'accord des ayants-droit du concessionnaire. Cependant, comme aucun descendant de Monsieur STENGEL n'a pu être retrouvé, la transformation de ladite tombe perpétuelle en tombe perpétuelle honorifique permettrait l'intervention de l'Association, le Souvenir Français.

Cette démarche n'entraînerait pas de conséquences financières spécifiques pour la Ville.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis de la Commission des services à la Population,  
de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité du 29 septembre 2017**

**Vu l'avis des Commissions Réunies**

**Pour ampliation conforme**

**Colmar, le 14 OCT. 2017**

après avoir délibéré

**APPROUVE**



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

La conversion en concession perpétuelle à titre honorifique de la sépulture de Monsieur Marie Lucien Joseph STENGEL, située Partie Sud C ligne 37 n°46. De ce fait, cette sépulture sera fermée aux inhumations futures.

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

**ADOPTÉ**

*Handwritten mark resembling a stylized 'B' or 'M'.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

**Point 26 Convention entre la Ville de Colmar et le Tribunal d'Instance de Colmar organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des Pactes Civils de Solidarité (PACS).**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction des Affaires Civiles, Juridiques  
et de la Commande Publique

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N°26 Convention entre la Ville et le Tribunal d'Instance de Colmar  
organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des Pactes Civils de Solidarité  
(PACS)**

Rapporteur : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

L'article 48 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle qui prévoit le transfert à l'officier d'état civil de la conclusion, la modification et la dissolution des PACS entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Les nouvelles dispositions seront applicables à compter de cette date.

Le nombre de PACS enregistrés en Mairie de Colmar s'élèvera, en moyenne, à 250 / an. Pour ce qui concerne le nombre de demandes de modification et/ou de dissolution, il est estimé à environ 130 dossiers/an.

Il est à relever que la compétence du notaire reste inchangée lorsque la convention de PACS est faite par acte notarié.

Ce transfert de compétences implique la transmission, par le Tribunal d'Instance de Colmar à la Ville, des dossiers de PACS en cours et ceux dont la dissolution a moins de 5 ans à la date du 01.11.2017.

En sus, les données informatiques seront transférées en vue de leur intégration dans le logiciel d'état civil de la Ville.

Pour ce faire, la circulaire ministérielle du 10 mai 2017 prévoit qu'une convention doit être conclue entre le Tribunal d'Instance et la Ville.

Celle-ci a pour objet de régir les modalités pratiques de transfert et plus particulièrement :

- les dates d'acheminement des dossiers papiers et des données informatiques,
- les moyens humains et matériels mobilisés,
- le volume de dossiers accompagné d'une fiche récapitulative amiante (DTA) du bâtiment attestant de l'absence de risque de présence de fibres d'amiante sur les archives,
- la désignation de l'agent municipal chargé de la bonne réception,
- les conditions de continuité du traitement des demandes (conclusion, modification, dissolution) entre la réception des dossiers et le 1<sup>er</sup> novembre,
- le contrôle exercé par le directeur des Archives Départementales,
- les conditions d'élimination physique à l'issue de leur durée d'utilité administrative,
- les règles de communication des données au public.

Cette convention qui est jointe doit être approuvée par le Conseil Municipal.

B

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis de la Commission des services à la population,  
de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité du 29 septembre 2017  
Vu l'avis des Commissions Réunies**

**après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La conclusion de la convention entre la Ville et le Tribunal d'Instance de Colmar organisant les modalités pratiques de transfert de la gestion des PACS, jointe en annexe,

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

*Handwritten mark resembling a stylized 'B' or a signature.*

**Convention organisant les modalités pratiques  
du transfert de la gestion des PACS**

Entre

Le tribunal d'instance de COLMAR (TD),

représenté par Monsieur Philippe ERTLE, vice-président chargé de l'administration du tribunal,

et

La Ville de COLMAR,

représentée par Monsieur Gilbert MEYER, maire de la Ville de Colmar, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2017,

Vu le Code du patrimoine, livre II ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, article L. 3112-1 ;

Vu le Code des relations entre le public et les administrations ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, article 48 ;

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

Vu la circulaire JUSC1711700C – CIV/05/17 du Ministère de la Justice en date du 10 mai 2017 relative à la présentation des dispositions en matière de pacte civil de solidarité ;

Vu la circulaire du ministère de la Culture et de la communication n°MCCC1519022C du 5 août 2015 relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives ;

Vu la délibération du Conseil municipal 16 octobre 2017 autorisant le Maire ou son représentant à signer la conclusion de la convention entre la Ville de Colmar et le tribunal d'instance de Colmar organisant les modalités pratiques de transfert de la gestion des PACS ;

Considérant que, dans le cadre d'un transfert de compétences entre deux administrations publiques, il est nécessaire de transférer les archives courantes et intermédiaires pour permettre d'assurer la continuité du service public ;

Considérant la liste des archives à transférer figurant en annexe ;

Est passée la convention suivante :

Art. 1. Le tribunal d'instance de COLMAR déclare transférer à la Ville de COLMAR, siège du TI, à laquelle les compétences en matière de gestion des PACS ont été transférées par l'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, la propriété des archives produites et reçues dans le cadre de cette mission, soit les données de l'application PACTI (logiciel de gestion des PACS au sein du Ministère de la Justice) et les dossiers de conclusion, modification et dissolution de PACS, dont les DUA (durée d'utilité administrative) fixées par le décret du 6 mai 2017 ne sont pas échues et dont la liste détaillée, extraite de PACTI (via le module d'extraction statistiques spécifique au Ministère de la Justice ELIX), figure en annexe.

Ce transfert ne porte donc que sur les données et les dossiers précités relatifs aux PACS en cours ou clos depuis moins de 5 ans à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il sera réalisé selon les modalités suivantes :

- les dossiers papier seront transférés sans modification du classement utilisé par le tribunal : *un dossier par PACS et par numéro d'enregistrement*, détaillé sur les listes annexées. Avant le transfert, le TI de COLMAR s'engage à fournir à la Ville de COLMAR une fiche récapitulative à jour du dossier technique amiante (DTA) du lieu de conservation de ces dossiers, (*le local étant antérieur à 1997*), qui doit attester de l'absence de risque de présence de fibres d'amiante sur les dossiers.
- Les données seront transférées au format spécifié par le ministère de la Justice, qui permet l'intégration dans le logiciel d'état civil de la commune.

Parallèlement, suivant les procédures définies par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture, le tribunal d'instance de COLMAR devra verser aux Archives Départementales du Haut-Rhin les données de l'application PACTI relatives à des PACS clos depuis plus de 5 ans à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Art. 2. La date de transfert de l'ensemble des dossiers papiers est arrêtée d'un commun accord au 24/10/2017, et la date de transfert des données informatiques issues de PACTI au 17/10/2017.

Afin de permettre à la Ville de COLMAR d'effectuer un test d'intégration des données informatiques, un export partiel sera réalisé si les modalités techniques le permettent à partir du 25/09/17. Le transfert final contiendra l'ensemble des données à jour à date.

Art. 3. Ce transfert des dossiers papier sera effectué via un véhicule de service de la mairie de COLMAR. Ce transfert sera réalisé par les agents du tribunal par remise en main propre.

Au titre du transfert, le tribunal d'instance prend en charge les opérations suivantes :

- mise en boîtes archives des dossiers de PACS ;
- prise en charge au local des archives du tribunal situé au RDC ;
- aide au chargement dans le véhicule de la mairie ;

- aide à la livraison dans les locaux de la Ville de COLMAR.

Les dossiers sont réceptionnés au service Population de la Ville de COLMAR, représentée par Monsieur Ghislain HUFSCMITT, chef du service Population.

Les données informatiques seront transférées via une application sécurisée dont le lien d'accès sera communiqué à la commune à la date convenue à l'article 2 par le biais du courriel suivant :

[pacs@colmar.fr](mailto:pacs@colmar.fr)

Après vérification de la complétude des dossiers et données transférés, la commune signera le bordereau synthétique annexé à la présente convention.

Art. 4. Pour les enregistrements de PACS, la commune est informée qu'à compter du 16/10/2017, il lui revient la charge de la prise des rendez-vous pour la période postérieure au 1<sup>er</sup> novembre 2017. En cas de modification de cette date, le tribunal d'instance en informera la commune.

Les personnes sollicitant des informations relatives au PACS ou un rendez-vous d'enregistrement de PACS sont informées par le personnel du tribunal ou la commune contactée par les futurs partenaires, ainsi que par voie d'affichage au sein de la juridiction.

Art. 5. Les demandes de dissolution et de modification qui n'auront pu être traitées durant la période de préparation des données et des dossiers seront transmises à la commune du lieu du tribunal d'instance, afin de permettre une prise en compte de la dissolution ou de la modification à compter du 2 novembre 2017. Le tribunal d'instance informera les demandeurs concernés de cette transmission.

Ce transfert matériel interviendra le 02 ou le 03/11/2017 et sera réalisé par les agents du tribunal, par remise en main propre à M. Ghislain HUFSCMITT, chef du service, désigné par le maire contre signature.

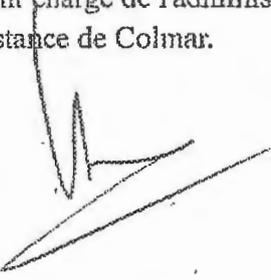
Art. 6. Le contrôle scientifique et technique de l'État sur dossiers et données transférés, quel que soit leur âge, est exercé par le directeur des Archives Départementales du Haut-Rhin à COLMAR.

Art. 7. A l'issue de leur durée d'utilité administrative, les données et dossiers transférés qui doivent être conservés à titre définitif le sont par la commune *dans les conditions fixées par le code du patrimoine aux articles L212-11 et L212-12.*

Art. 8. A l'issue de leur durée d'utilité administrative, les dossiers et données qui doivent être éliminés feront l'objet d'un bordereau d'élimination soumis au visa préalable du directeur des Archives Départementales du Haut-Rhin à COLMAR, chargé du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques. L'élimination physique des dossiers ne pourra avoir lieu qu'après obtention de ce visa.

Art. 9. En cas de demande de communication par le public de dossiers ou données transférés, les modalités du Code des relations entre le public et les administrations, ainsi que les règles de communication des archives du Code du patrimoine seront appliquées. Dans le cadre d'une demande de communication par dérogation, la Ville de COLMAR ayant bénéficié du transfert sera appelée à donner son accord à l'administration des Archives instruisant la demande.

Fait en 3 exemplaires, à COLMAR le

<p>Le représentant du TI de COLMAR, Philippe ERTLE, Vice-président chargé de l'administration du tribunal d'instance de Colmar.</p> 	<p>Le représentant de la Ville de COLMAR, Gilbert MEYER, Maire de la Ville de Colmar.</p>
<p>Visa du directeur des Archives départementales au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques du Haut-Rhin.</p>	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 27 Convention de transfert de gestion des aménagements d'espaces verts et d'éclairage public du giratoire de la Croix Blanche – RD 417/RD 1 bis II.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction de la Voirie et des Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**POINT 23 CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION  
DES AMENAGEMENTS D'ESPACES VERTS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC  
DU GIRATOIRE DE LA CROIX BLANCHE – RD 417 / RD 1 bis II**

Rapporteur : M. Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la réalisation de la déviation de Wintzenheim, le Département du Haut-Rhin a aménagé le carrefour entre la route de Wintzenheim (RD417), la rue du Tiefenbach et la RD 1 bis II en giratoire, communément appelé giratoire de la Croix Blanche.

Depuis cet aménagement réalisé en 2009, un éclairage provisoire est en service, et le terre plein central du giratoire reste en friche jusqu'au fauchage réalisé par le Département 1 à 2 fois par an.

Soucieux d'apporter une qualité conforme à ce que tous usagers et riverains sont en droit d'attendre d'une entrée de ville, des discussions ont été engagées avec le Département pour que ce dernier prenne en charge l'investissement initial de l'aménagement paysager et de l'éclairage public, et que la Ville de Colmar prenne en charge l'entretien ultérieur et les consommations électriques.

Les projets d'aménagement paysager et d'éclairage public ayant été établis d'un commun accord et étant conformes aux exigences de la Ville de Colmar, il est proposé de signer une convention de transfert de gestion pour l'entretien de ces aménagements.

Cette convention, annexée à la présente délibération, prendra effet à compter de la date de signature du procès verbal des opérations préalables à la décision de réception des travaux. Toutefois, le Département conservera ses obligations contractuelles vis-à-vis des entreprises titulaires des marchés de travaux jusqu'à leur terme (levée des réserves, année de parfait achèvement, délai contractuel de garantie de reprise de 3 ans,...).

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain émis lors de sa séance  
du 25 septembre 2017

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

LD

**DECIDE**

Que la Ville de Colmar assurera l'entretien des espaces verts et de l'éclairage public du giratoire de la Croix Blanche, et prendra en charge les consommations électriques associées après achèvement des travaux par le Département du Haut-Rhin.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT**

Les dépenses de fonctionnement associées à cette convention seront inscrites aux documents budgétaires futurs de la Ville de Colmar.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU À LA PRÉFECTURE  
23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Ville de COLMAR

Département du HAUT-RHIN

**COLMAR**

**Giratoire de la Croix Blanche – RD 417 / RD 1 bis II**

**Convention de transfert de gestion**

**CONVENTION N° 48/2017**

- VU la délibération n° CG-2011-5-3-10 du Conseil Général du 7 décembre 2011 approuvant la convention-type pour le transfert de gestion des aménagements, ouvrages et équipements réalisés et autorisant le Président à la signer,
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de COLMAR du ..... autorisant M. Gilbert MEYER, Maire, à signer la présente convention,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président, dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- la Ville de COLMAR, représentée par Monsieur Gilbert MEYER, son Maire, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal susvisée, ci-après désignée par la "**Ville**",

d'autre part,

Ci après désignées par les "**parties**",

Il a été convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Dans le cadre de la réalisation de la déviation de WINTZENHEIM, le Département a aménagé le carrefour en giratoire, situé à l'extrémité Est de la déviation, entre les RD 417, RD 1 bis II et deux voies communales, en agglomération de COLMAR.

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de confier à la **Ville** la gestion de l'éclairage public et des aménagements paysagers réalisés dans le cadre de cette opération.

**ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES CONCERNES**

Le plan figurant à l'annexe n° 1 de la présente convention donne la position planimétrique des équipements et des aménagements suivants :

a) Eclairage public

L'éclairage public est conforme aux recommandations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la **Ville**.

Le détail du projet d'éclairage public validé est indiqué dans le dossier AVP en annexe n° 2.

b) Aménagements paysagers

Les plantations qui composent les aménagements paysagers ont été sélectionnées selon les recommandations de la **Ville**.

Le détail des plantations choisies est indiqué sur le plan en annexe n° 1.

c) Piste cyclable et trottoirs

Le **Département** a rétabli l'itinéraire cyclable existant assurant la liaison entre COLMAR et WINTZENHEIM et réalisé l'amorce de la liaison entre COLMAR et WETTOLSHEIM/EGUISHEIM.

Les trottoirs sont revêtus en enrobés.

**ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE**a) Eclairage public

La **Ville** prendra en charge l'entière gestion et la maintenance des équipements d'éclairage public et en assurera la surveillance et l'entretien.

La **Ville** prendra en charge, notamment, les frais d'énergie électrique, d'entretien des candélabres, de remplacement des lampes, de remise en peinture, de remplacement en cas d'accident et de remplacement à terme.

La **Ville** s'engagera à effectuer des contrôles périodiques des installations. Leur nature ainsi que leur fréquence devront être conformes à la réglementation en vigueur.

b) Aménagements paysagers

Les espaces verts seront entretenus selon les règles de l'art et en tout état de cause de manière à ne compromettre ni la sécurité des usagers, ni la lisibilité de la signalisation réglementaire.

La **Ville** prendra en charge tous les frais d'entretien des espaces concernés à l'issue d'une période de 3 ans qui correspond au premier entretien et à la garantie de reprise, à savoir : la tonte, la taille, l'arrosage et le remplacement éventuel des plantations ayant pu dépérir pour quelque cause que ce soit.

Le **Département** se réserve le droit d'enjoindre à la **Ville** d'apporter des modifications aux aménagements réalisés si ces derniers ne devaient plus être conformes à la réglementation en vigueur et/ou aux conditions de sécurité minimales.

#### **ARTICLE 4 - RESPONSABILITE**

En cas de manquement, la **Ville** est responsable de tout dommage ou préjudice que pourraient causer aux personnes et aux biens, y compris au domaine public départemental, la gestion et l'entretien des ouvrages et aménagements dont la responsabilité lui incombe du fait de la présente convention.

Elle fera son affaire de tout litige pour faire face à cette obligation et elle souscrira en conséquence toute assurance, de sorte que le **Département** ne puisse être directement recherché en responsabilité.

Toute nouvelle disposition technique (modification, remplacement, reprise partielle ou totale des ouvrages et aménagements) sera soumise au préalable à l'agrément du **Département** qui reste propriétaire des ouvrages. Les modifications validées seront ensuite effectuées sous la seule responsabilité de la **Ville**.

#### **ARTICLE 5 - REMISE EN GESTION**

Le transfert de gestion prendra effet à la date de signature du procès verbal des opérations préalables à la décision de réception des travaux par le **Département**. La **Ville** sera destinataire d'une copie de cet acte administratif dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de sa signature.

Toutefois, le **Département** conserve ses obligations contractuelles vis-à-vis des entreprises titulaires des marchés de travaux jusqu'à leur terme (levée des réserves, année de parfait achèvement, délai contractuel de garantie de reprise de 3 ans...).

Le transfert de gestion est conclu à titre gratuit.

#### **ARTICLE 6 - DUREE**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par **les parties** et restera valable pendant toute la durée des obligations liées à son exécution.

kb

**ARTICLE 7 - RESILIATION**

La présente convention, de par sa nature et son objet, n'est susceptible de résiliation qu'en cas de disparition de l'un ou de plusieurs des ouvrages sus désignés, et/ou de modification dans la situation juridique des parties, emportant des conséquences directes sur le contenu et/ou l'étendue de leurs engagements respectifs.

Dans cette hypothèse, il appartiendra à la partie qui entend se prévaloir des dispositions qui précèdent, de notifier son intention de mettre fin à la présente convention à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, trois mois au moins avant la date à laquelle la résiliation prendra effet.

**ARTICLE 8 - LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois, les **parties** s'engagent, avant d'ester en justice, à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention. Ainsi, les **parties** conviennent que ce n'est qu'à défaut de solution amiable trouvée dans un délai de 3 mois à compter de la naissance d'un différend que le juge administratif pourra être saisi par la partie la plus diligente.

REQU A LA PREFECTURE

Fait en deux exemplaires

23 OCT. 2017

A COLMAR, le 04 AOUT 2017

La Ville de COLMAR

Le Maire  
Gilbert MEYERPour le Département  
Le Président du Conseil départemental  
Eric STRAUMANN

KD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Point 28 Remplacement de véhicules de service – programme 2018.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



23 OCT. 2017

**POINT N° 28 : Remplacement de véhicules de service  
programme 2018.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SIVSLER, Adjoint au Maire**

Le programme d'acquisition de véhicules et engins pour 2018, évalué à 605 000 € TTC, a pour objectif de renouveler les matériels les plus vétustes et les plus polluants, tout en l'adaptant à l'évolution des missions des différents services.

Ainsi, sur les 109 véhicules légers composant le parc automobile, 62 fonctionneront au GNV et 16 à l'électricité.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 25 septembre 2017

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

**DECIDE**

Le renouvellement des véhicules ainsi que du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services pour un montant total de 605 000 Euros conformément au programme ci-joint

**PROPOSE**

L'inscription des crédits au Budget Primitif 2018 dans la mesure des possibilités financières de la Ville

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la cession des matériels remplacés et à solliciter toutes subventions susceptibles d'être octroyées, notamment auprès de la Région Grand Est et de l'ADEME.

Le Maire

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017



**ADOPTÉ**

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

13

<b>Renouvellement de véhicules - Année 2018 -</b>				Véhicules
<b>Renouvellement 2018</b>		<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant T.T.C</b>
<b>VOIES PUBLIQUES</b>				
Remplacement d'un utilitaire Mercedes Sprinter GNV V962 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	822	42 000 €	
Remplacement d'un utilitaire Mercedes Sprinter GNV V963 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	822	42 000 €	
<b>DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE</b>				
Remplacement d'une berline Renault essence V901 de 2007 par un véhicule similaire essence	2182	020	20 000 €	
<b>ETAT CIVIL</b>				
Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo Cargo GNV V967 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	020	27 000 €	
<b>PROPRETE</b>				
Remplacement d'un utilitaire Renault Master gasoil V912 de 2007 par un véhicule similaire	2182	813	42 000 €	
Remplacement d'un camion Ivéco multi-benne 19t gasoil V1037 de 2012 par un véhicule similaire	2182	813	138 000 €	
Remplacement d'une citadine Citroën C3 GNV V943 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	813	16 000 €	
Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo Cargo GNV V966 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	813	27 000 €	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>				
Remplacement d'une citadine Opel Combo gasoil V1053 de 2013 par un ludospace essence	2182	112	35 000 €	
<b>DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLE</b>				
Remplacement d'un utilitaire Opel Combo GNV V947 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	33	25 000 €	
<b>MAINTENANCE - ATELIERS</b>				
Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo Cargo GNV V968 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	020	27 000 €	
Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo Cargo GNV V969 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	020	27 000 €	
Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo Cargo GNV V970 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	020	27 000 €	
<b>GESTION DU DOMAINE PUBLIC</b>				
Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo gasoil V954 de 2008 par un véhicule similaire électrique	2182	020	27 000 €	
<b>THEATRE MUNICIPAL</b>				
Remplacement d'un utilitaire Opel Combo GNV V946 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	313	25 000 €	
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>				
Remplacement d'un utilitaire Mercedes Sprinter GNV V961 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	411	42 000 €	
<b>PETITE ENFANCE</b>				
Remplacement d'une citadine Citroën C3 GNV V942 de 2008 par un véhicule similaire GNV	2182	6429	16 000 €	
			<b>Total</b>	<b>605 000 €</b>

Crédit investissement BP 2018 ..... 605 000 €  
 Crédit investissement BP 2017 ..... 633 000 €  
 Crédit investissement BP 2016 ..... 600 000 €  
 Crédit investissement BP 2015 ..... 535 000 €  
 Crédit investissement BP 2014..... 632 000 €  
 Crédit investissement BP 2013..... 657 000 € dont 30 000 € liés au surcoût des véhicules électriques  
 Crédit investissement BP 2012.....640 000 €  
 Crédit investissement BP 2011.....733 000 € dont 70 000 € pour l'expérimentation des véhicules électriques  
 Crédit investissement BP 2010.....606 000 €  
 Crédit investissement BP 2009.....616 000 € + 85 000 € (redéploiement des crédits)

LM

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 29 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction de la sécurité, de la prévention  
et de la citoyenneté  
Service animation et vie des quartiers

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 29 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE**  
**VOITURE**

**A DES JEUNES COLMARIENS AGES DE 17 A 23 ANS**

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1<sup>er</sup> octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, 511 bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de 304 459,60 €.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Dix nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à 6 350 €.

En définitive, la Ville aura attribué 521 bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de 310 809,60 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LD

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité,  
de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 29 septembre 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

**DIT**

qué le crédit nécessaire, d'un montant de 6 350 €, est inscrit au budget 2017 sous le  
chapitre 011 – charges à caractère général, fonction 5221, article 6288 – autres services  
extérieurs ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

**LE MAIRE**

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

KB

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

### Point 30 Subventions à diverses associations patriotiques.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



23 OCT. 2017

**Point N° 30 SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire, Conseiller départemental

**I - OMSPAC**

La coordination de la participation des Associations Patriotiques et d'Anciens Combattants aux cérémonies commémoratives est assurée depuis de nombreuses années déjà par l'Office pour les Manifestations des Sociétés Patriotiques, d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Colmar et Environs. Cette association, en coordonnant l'action des diverses sociétés, permet de rehausser l'éclat des cérémonies et d'honorer le devoir de mémoire. L'OMSPAC sollicite une subvention de la Ville de Colmar.

Chaque année, l'OMSPAC bénéficie d'une subvention qui, en 2016, était d'un montant de 2 450 €. Pour l'année 2017, l'association sollicite une subvention de 2 800 €.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2017, une subvention identique aux frais de fonctionnement de l'association en 2015, soit 2 450 €. Ce montant est inscrit au budget 2017.

**II – ASSOCIATION NATIONALE DU SOUVENIR FRANÇAIS – COMITE DE COLMAR**

Le Comité de Colmar sollicite une aide destinée à participer au financement des actions menées par l'association envers les Anciens combattants et le devoir de mémoire, notamment dans le cadre de la réfection de tombes d'anciens soldats.

L'association a bénéficié, en 2016 d'une subvention d'un montant de 600€. Cette année, l'association sollicite une subvention de 900€.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2017, une subvention de 700 €. Ce montant est inscrit au budget 2017.

**III – SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR-COMITE DE COLMAR**

La Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur de Colmar et environs participe à diverses manifestations patriotiques et s'investit dans la citoyenneté notamment en intervenant auprès d'élèves ainsi que dans le cadre de la réinsertion par le biais de conventions avec les Procureurs de la République de Mulhouse et de Colmar.

La Société des membres de la Légion d'Honneur de Colmar et Environs sollicite une subvention de 1400 €.

L'association a bénéficié, en 2016 d'une subvention d'un montant de 1250€.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2017, une subvention de 1300 € à l'Amicale. Ce montant est inscrit au budget 2017.

#### **IV ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE**

Dans le cadre de l'adhésion de la ville à l'association AMAM qui a été approuvé par le Conseil municipal dans sa délibération du 21 mars 2016, la cotisation 2017 d'un montant de 300€ a été versée au titre de l'adhésion 2017.

#### **LE CONSEIL**

**Vu l'avis des Commissions Réunies**

**après avoir délibéré**

**APPROUVE**

- Le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'AMAM
- Le versement des subventions présentées ci-dessus ainsi que les montants correspondants

#### **DECIDE**

de verser les subventions suivantes :

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 2 450 € à l'OMSPAC
- 700 € à l'Association nationale du Souvenir Français – Comité de Colmar
- 1 300 € à la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur

23 OCT. 2017

#### **DIT**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 sur l'article 6574 – fonction 025

#### **AUTORISE**

M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

#### **CHARGE**

M. le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire.

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 31 Transaction immobilière : acquisition de parcelles  
sises Oberer Rudenwadel Weg.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017**



REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point N°3) TRANSACTION IMMOBILIERE : ACQUISITION DE PARCELLES  
SISES OBERER RUDENWADEL WEG**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Aux fins d'élargissement de la voie dite Oberer Rudenwadel Weg, la Ville de COLMAR souhaite acquérir une surface d'environ 46ca à détacher des parcelles section PK n°108 et n°110, propriété de Madame Brigitte SIPP. Ladite surface sera incorporée dans le Domaine Public Communal.

Les modalités liées à la transaction sont les suivantes :

- Le prix, compatible avec l'estimation de France Domaine, est de 2160€ l'are soit environ 993,60€,
- le procès-verbal d'arpentage sera à la charge de la Ville,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif rédigé par le service des Affaires Foncières et qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 25 septembre 2017,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE**

d'acquérir la surface décrite ci-dessus, sise Oberer Rudenwadel Weg, propriété de Madame Brigitte SIPP, aux conditions susvisées.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

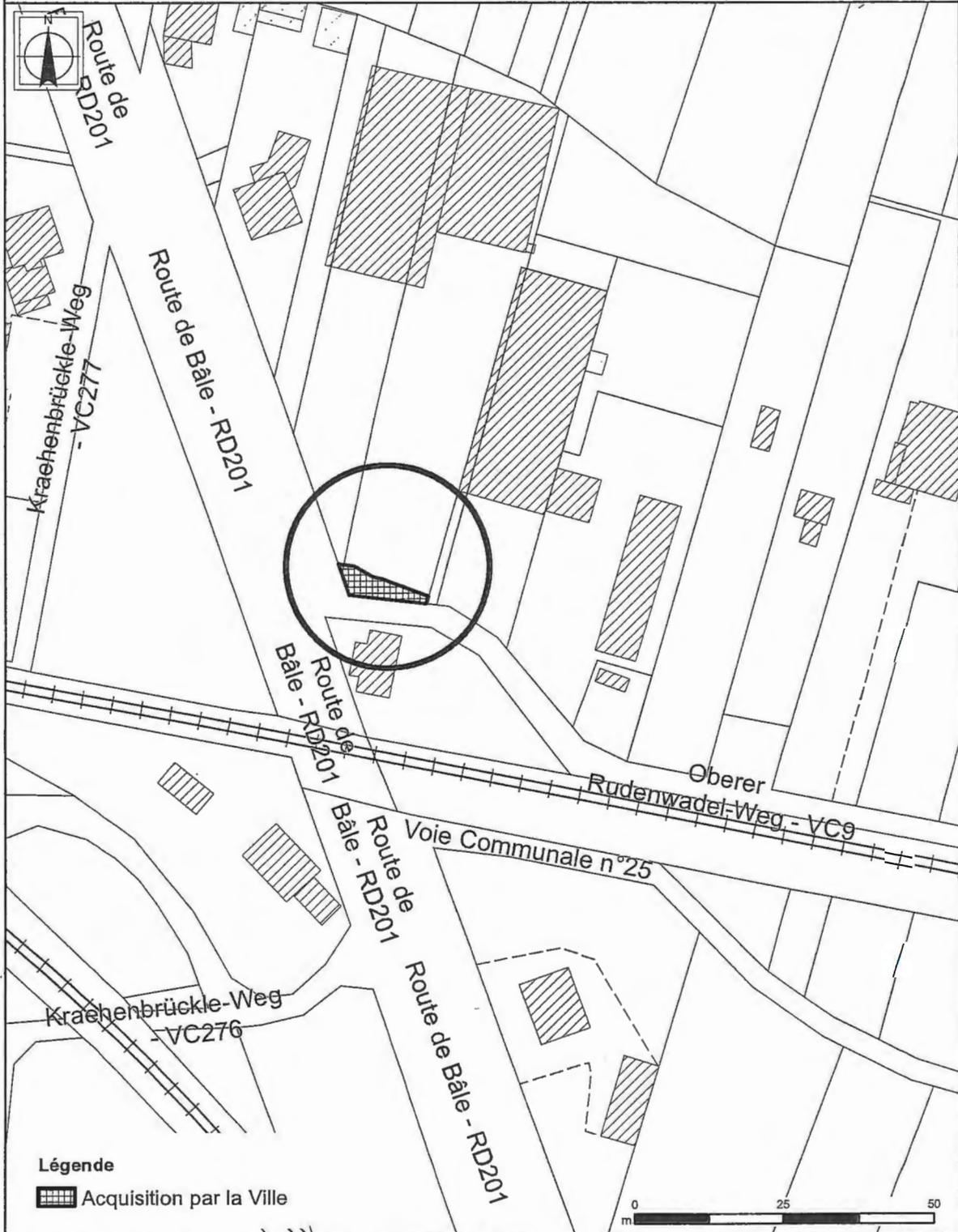
Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**



B

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

REÇU A LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 32 Transaction immobilière : régularisation foncière lycée Blaise Pascal.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



REÇU À LA PRÉFECTURE  
23 OCT. 2017

**Point N°32 TRANSACTION IMMOBILIERE : REGULARISATION FONCIERE  
LYCEE BLAISE PASCAL**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

La Ville est propriétaire avec la Région Grand Est des parcelles section CW n°61 et n°33 sur lesquelles se situe le lycée Blaise Pascal.

Aux fins de régularisation foncière, la Ville de COLMAR souhaite acquérir une surface d'environ 5a70ca, sise rue du Pont-Rouge et rue du Logelbach, à détacher desdites parcelles, aujourd'hui en nature de trottoir pour l'incorporer dans le Domaine Public.

Les modalités liées à la transaction sont les suivantes :

- la mutation portera sur la quote-part de la Région Grand Est, propriétaire des terrains à hauteur de 40%,
- l'acquisition se fera à titre gratuit,
- le procès-verbal d'arpentage sera à la charge de la Ville,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif rédigé par le service des Affaires Foncières et qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 25 septembre 2017,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE**

L'acquisition de la surface décrite ci-dessus, sise rue du Pont-Rouge et rue du Logelbach, appartenant à la Région Grand Est (40%), aux conditions susvisées.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire

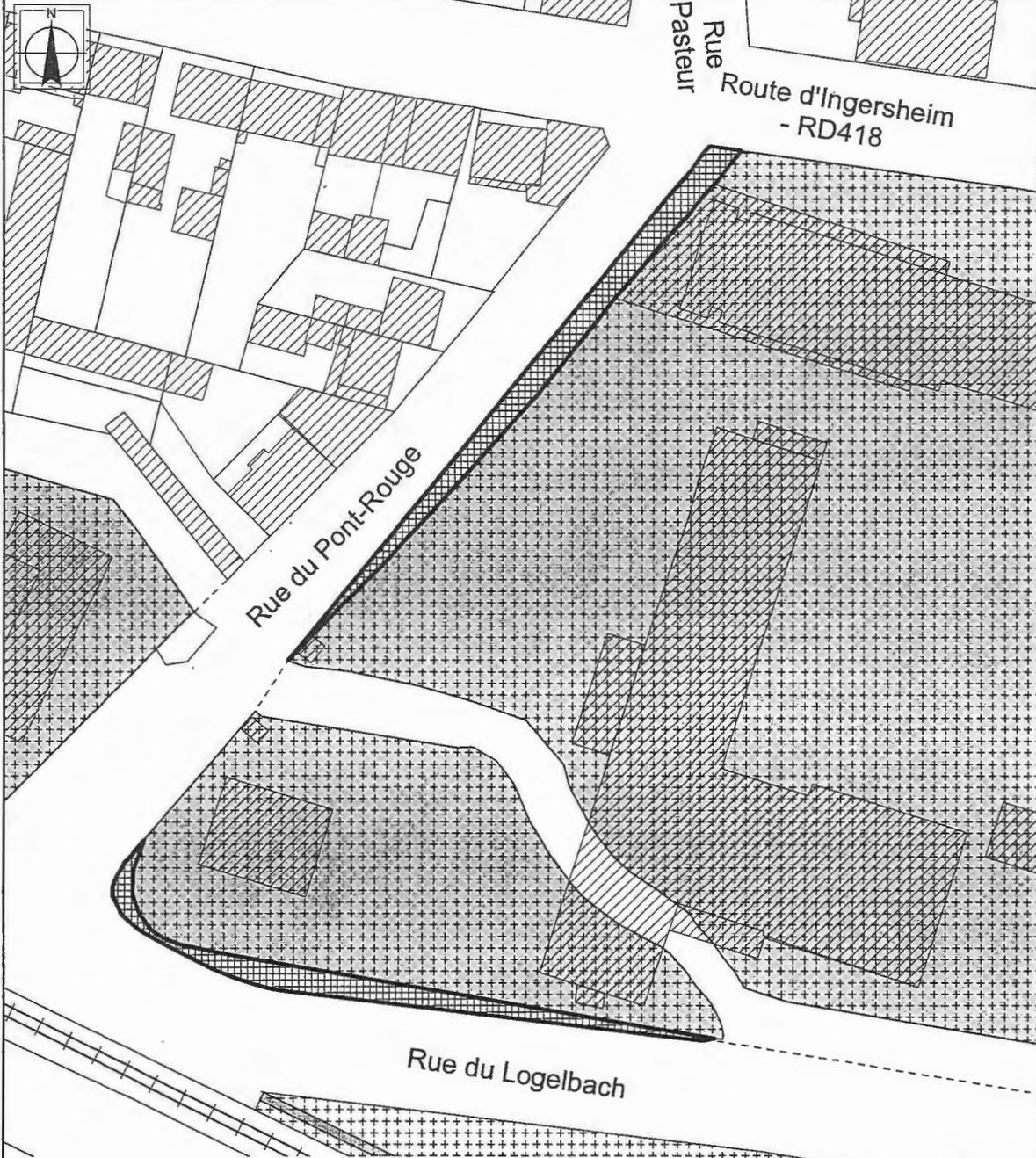


Pour ampliation conforme  
Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adj. Int. du Conseil municipal

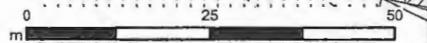
**ADOPTÉ**

KB



**Légende**

-  Achat de la quote-part de la Région Grand-Est par la Ville
-  Propriété Ville Entière
-  Propriété Ville Partielle



KD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Nombre de présents : 46  
absent : 0  
excusés : 3

**Point 33 Passage entre les rues de l'Enceinte et des Laboureurs : radiation et constitution d'une servitude au Livre Foncier.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



23 OCT. 2017

MAIRIE DE COLMAR  
Direction de l'Urbanisme,  
des Projets d'Ensemble et  
de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**Point N° 33 PASSAGE ENTRE LES RUES DE L'ENCEINTE ET DES LABOUREURS :  
RADIATION ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU LIVRE FONCIER**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Pour mettre fin aux nuisances liées au détournement d'usage du passage piétonnier aménagé sous leur immeuble sis aux 5-7-9-11-13, rue de Theinheim, les copropriétaires ont demandé à le clôturer.

Cependant, ce passage - qui appartient à ladite copropriété - étant grevé au Livre Foncier par une servitude consistant en un droit de passage public, au profit de la Ville de Colmar (fonds dominant), le consentement du Conseil Municipal est nécessaire pour la radier et permettre ainsi la fermeture des lieux.

De plus, la présence de réseaux éclairage public et assainissement rend la portion de terrain concernée inconstructible qui doit rester accessible à pied et avec tous véhicules, de jour comme de nuit, en tout temps et en toute heure, sept jours sur sept, avec ou sans matériel, pour toutes les opérations de dépose, entretien ou renouvellement. De sorte que, si la commune consent à renoncer au passage public, ce qui à l'usage ne présente pas de difficultés circulatoires, il ne peut en être autant des réseaux qui devront faire l'objet d'une nouvelle servitude au Livre Foncier.

Les modalités liées à ce dossier sont les suivantes :

- un acte administratif rédigé par le service des Affaires Foncières et reçu par Monsieur le Maire constatera, d'une part, la radiation du droit de passage public existant, puis, d'autre part, l'inscription de la nouvelle servitude de passage des réseaux, sans frais supplémentaires,
- l'ensemble des frais (droits d'Enregistrement de l'acte à verser à l'Etat...) restera à la charge de la copropriété,
- enfin, pour clôturer le passage, un dossier devra donc être déposé au service Application du Droit des Sols et un double des clefs devra être remis à VIALIS et LA COLMARIENNE DES EAUX, concessionnaires des réseaux concernés.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 25 septembre 2017,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

DECIDE

- de consentir à la radiation entière et définitive au Livre Foncier de la servitude consistant en un droit de passage public qui grève la copropriété sise aux 5-7-9-11-13, rue de Theinheim, aux conditions susvisées,

- de constituer au Livre Foncier, au profit de la Ville de Colmar, propriétaire des réseaux, une servitude pour toutes les opérations de dépose, entretien ou renouvellement des réseaux publics éclairage public et assainissement qui traversent ledit passage, aux conditions susvisées,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transcriptions.

Le Maire



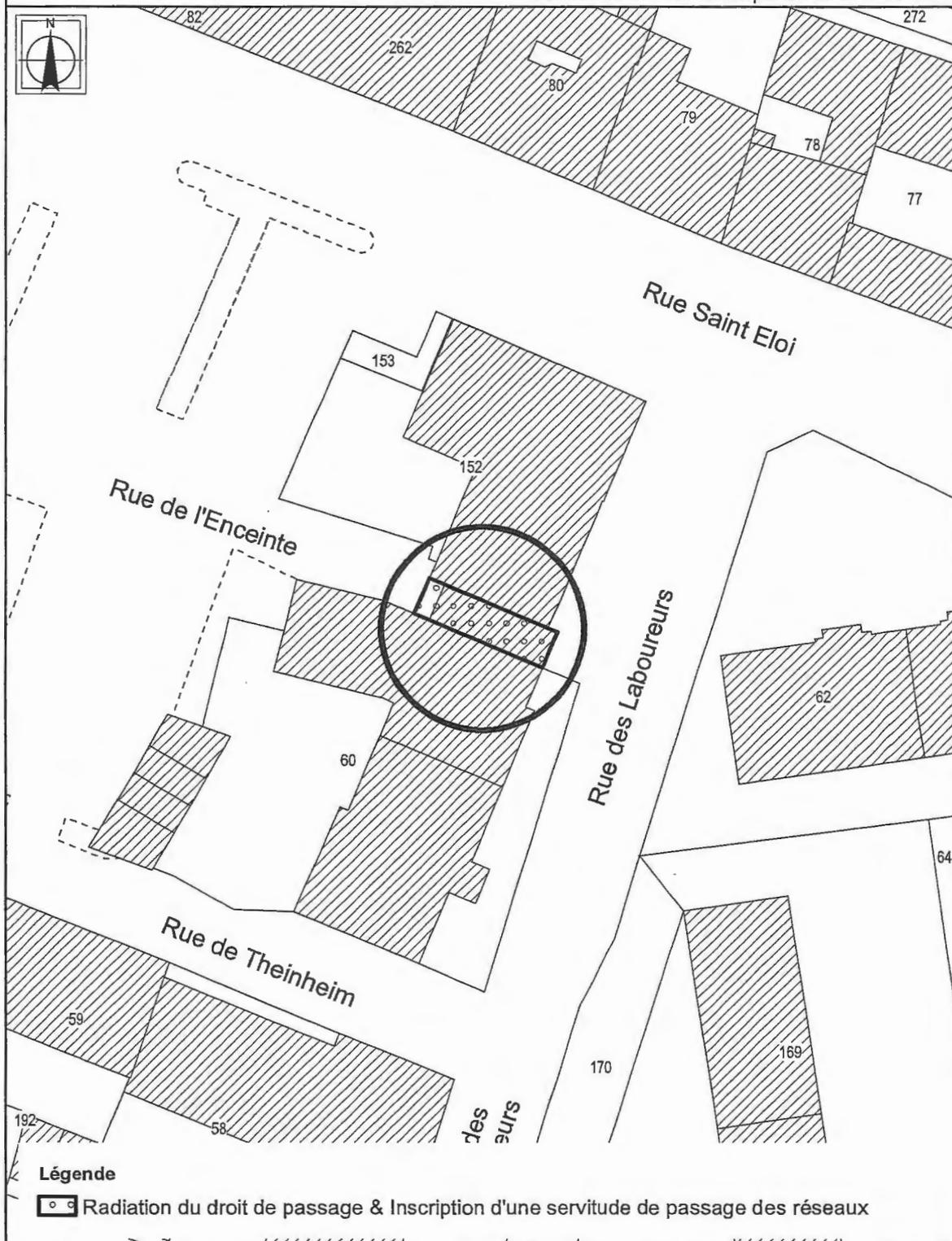
Pour ampliation conforme

Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

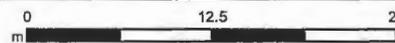
**ADOPTÉ**

REÇU À LA PRÉFECTURE  
23 OCT. 2017



Légende

 Radiation du droit de passage & Inscription d'une servitude de passage des réseaux



30

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

**Point 34 Subventions pour la restauration de maisons anciennes en site patrimonial remarquable et ses proches abords.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017



23 OCT. 2017

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

**POINT N° 34 : SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE MAISONS  
ANCIENNES EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET SES PROCHES ABORDS**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de revitalisation de son cœur historique, la Ville de Colmar a mis en place depuis plus de trente ans une aide financière pour les propriétaires qui restaurent et remettent en valeur les maisons anciennes du Centre Ville.

Il vous est proposé de subventionner les propriétaires suivants, selon les critères adoptés lors du Conseil Municipal dans sa séance du 23 novembre 2009, pour les travaux effectués sur les immeubles ci-après.

	Immeubles - Montant des travaux	Taux	Subvention	Total subvention €
1	<b>3 rue MANGOLD</b>   <b>Mme SCHIPILLITI Isabelle</b> <b>Annule et remplace délibération du</b> <b>26-11-2016 (augmentation notable du devis)</b> (3 logements - 1 commerce)   (SPR)			
	menuiseries volets battants bois   21 917,53	10%	2 191,75	
			<b>Total</b>	<b>2 191,75</b>
2	<b>12A rue Chauffour</b>   <b>M. HACHETTE Dany</b> (1 bureau - 1 commerce)   (SPR)			
	Couverture en tuile plate   31 985,68	10%	3 198,57	
	zinguerie   9 968,08	5%	498,40	
			<b>Total</b>	<b>3 696,97</b>
3	<b>5 rue Mercière</b>   <b>SDC Résidence Mercière</b> (15 logements - 3 commerces - 2 bureaux)   <b>KS IMMO Services</b> (SPR)			
	échafaudage   2 380,00	5%	119,00	
	Décrépiage   8 320,00	15%	1 248,00	
	Peinture   6 241,70	10%	624,17	
			<b>Total</b>	<b>1 991,17</b>
4	<b>86-88 Grand'Rue</b>   <b>Syndic Copropriété</b> (3 logements - 2 bureaux)   <b>M. GRUNENWALD</b> (SPR)			
	Peinture   1 246,42	10%	124,64	
	Réfection d'éléments en pierre normaux   610,00	20%	122,00	
	Réfection de portes et portails anciens   7 543,62	10%	754,36	
			<b>Total</b>	<b>1 001,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>8 880,89</b>
			<b>Report</b>	<b>8 880,89</b>

Immeubles - Montant des travaux		Taux	Subvention	Total subvention €
			<b>Report</b>	<b>8 880,89</b>
5	<b>6 rue des Augustins</b> (10 logements)	<b>Copropriété ancienne</b> <b>Chancellerie</b> (SPR)		
	Couverture en tuiles plates	2 465,00	10%	246,50
	Charpente	2 110,00	15%	316,50
	Echafaudage	2 830,00	5%	141,50
	Réfection des Colombages	2 314,00	25%	578,50
	Décrépissage	2 380,01	15%	357,00
	Crépissage	6 300,00	10%	630,00
	Peinture	342,00	10%	34,20
	Réfection d'éléments en pierre normaux	3 697,00	20%	739,40
			<b>Total</b>	<b>3 043,60</b>
6	<b>15 rue du Chasseur</b> (1 logement)	<b>Mme SAROCH</b> (SPR)		
	Echafaudage	993,30	5%	49,67
	Décrépissage	2 623,50	15%	393,53
	Peinture	946,44	10%	94,64
	Réfection d'éléments en pierre normaux	756,80	20%	151,36
	Volets battants bois	979,33	10%	97,93
	Fenêtres à petits bois	545,16	10%	54,52
			<b>Total</b>	<b>841,65</b>
7	<b>8 rue de la Cigogne</b> (13 logements)	<b>SYNDIC COURS CIGOGNE</b> (SPR)		
	Pavage cours	49 796,90	10%	4979,69
			<b>Total</b>	<b>4 979,69</b>
8	<b>1 rue Schongauer</b> (6 logements - 1 commerce)	<b>SCI JMSP</b> <b>M. Sylvain PFEFFER</b> (SPR)		
	Charpente	1 207,50	15%	181,13
	Zinguerie	713,80	5%	35,69
	Echafaudage	570,00	5%	28,50
	Crépissage	680,80	10%	68,08
	Peinture	1 104,49	10%	110,45
	Réfection pierre normaux	4 386,00	20%	877,20
	Volets battants bois	54,45	10%	5,45
	fenêtres petits bois	4952,65	10%	495,27
	Réfection portail ancien	1080	10%	108,00
			<b>Total</b>	<b>1 909,77</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>19 655,60</b>
			<b>Report</b>	<b>19 655,60</b>

Immeubles - Montant des travaux		Taux	Subvention	Total subvention €
			<b>Report</b>	<b>19 655,60</b>
9	<b>13 rue Chauffour</b> (2 logements)	<b>Mme ZANETTI Maria</b> (SPR)		
	Couverture en tuiles plates	13 527,80	10%	1352,78
	Zinguerie	321,20	5%	16,06
	Echafaudage	1 584,00	5%	79,20
				<b>Total</b>
				<b>1 448,04</b>
10	<b>2B rue Rapp</b> (2 logements - 1 commerce)	<b>Mme WOELFLIN</b> (SPR)		
	volets battants bois	2270,05	10%	227,01
				<b>Total</b>
				<b>227,01</b>
11	<b>9 rue Vauban</b> (5 logements - 1 commerce)	<b>SCI KP Logements</b> M. Sylvain PFEFFER (Proches abords SPR)		
	Couverture en tuiles plates	29 580,17	10%	2958,02
	Zinguerie	10 079,97	5%	504,00
	Echafaudage	1 801,00	5%	90,05
	Décrépissage	642,81	20%	128,56
	Crépissage	3 516,45	10%	351,65
	Peinture	2 843,69	10%	284,37
	Volets battants bois	2578,29	10%	257,83
	fenêtres petits bois	11590,92	10%	1159,09
				<b>Total</b>
				<b>5 733,57</b>
12	<b>12 rue Unterlinden</b> (2 logements)	<b>M. DEBOST Geoffrey</b> (Proches abords SPR)		
	Couverture en tuiles plates	1 210,00	10%	121,00
	Zinguerie	3 839,00	5%	191,95
	Echafaudage	5 148,00	5%	257,40
	Peinture	4 912,60	10%	491,26
				<b>Total</b>
				<b>1 061,61</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>28 125,83</b>

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain en date du 25 septembre 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder les subventions selon les conditions mentionnées ci-dessus

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

Le Maire



**ADOPTÉ**

Pour ampliation conforme  
 Colmar, le 19 OCT. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

*ho*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46

absent : 0

excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

23 OCT. 2017

**Point 35 Subventions pour la rénovation des vitrines.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD et Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT qui donne procuration à M. MEISTERMAN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 23 OCT. 2017

(15) 3-1-21

23 OCT. 2017

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

MAIRIE DE COLMAR  
 Direction de l'Urbanisme, des Projets d'Ensemble  
 et de la Rénovation Urbaine

### POINT N° 35 : SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES VITRINES

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Forte d'un commerce local existant déjà dynamique et dans le cadre des 60 engagements de la Municipalité, la Ville de Colmar s'est engagée davantage dans l'accompagnement de son économie locale. Pour ce faire, la Ville s'est dotée de dispositifs permettant la promotion de son patrimoine commercial et notamment l'aide à l'amélioration des vitrines.

Pour mémoire, le dispositif d'aide destiné à lutter contre la vacance des locaux commerciaux mis en place depuis 2009 sur Colmar a été étendu et est pris en charge par Colmar Agglomération depuis le 1er janvier 2016.

Pour les vitrines, le montant total de l'opération, incluant celui de la présente délibération, s'élève depuis la mise en place du dispositif à 147 152,09 €

Il vous est proposé de subventionner les propriétaires suivants, selon les critères adoptés lors du Conseil Municipal dans sa séance du 2 février 2009, puis modifiés lors de sa séance du 17 décembre 2012, pour les travaux effectués sur les immeubles ci-après.

	Immeuble - Montant des travaux (TTC)		Taux	Calcul	Subvention vitrines en € (plafonnée à 4500 €)
1	12 rue du Chanoine Boxler Travaux d'amélioration des vitrines	SCI KL M. RODRIGUEZ SANCHO 22 500,00	30%	6 750,00 Total	4 500,00
2	14 rue des Boulangers Travaux d'amélioration des vitrines	M. WILHM Jean-Marie 21 166,80	30%	6 350,04 Total	4 500,00
3	9 rue Vauban Travaux d'amélioration des vitrines	SCI KP COMMERCE M. PFEFFER Sylvain 16 638,00	30%	4 991,40 Total	4 500,00
4	10 place de la Cathédrale Travaux d'amélioration des vitrines	L'ATELIER DE YANN 8 850,00	30%	2 655,00 Total	2 665,00
				TOTAL	16 165,00
				Report	16 165,00

